MAIRIE DE PARIS

Dossier de présentation
d'un Grand Projet de Renouvellement Urbain
sur la couronne de Paris

ENGAGER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COURONNE DE PARIS

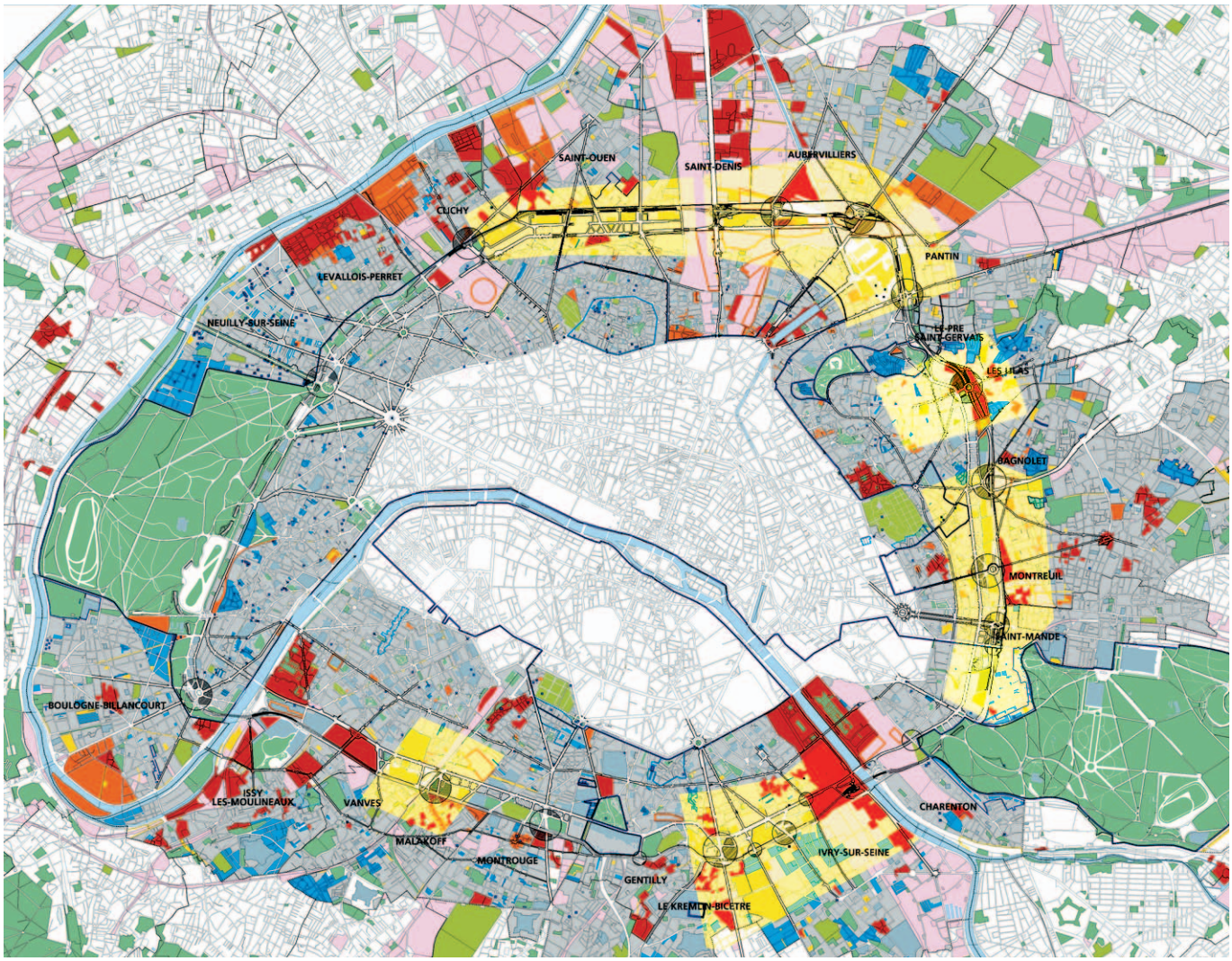

Un grand projet pour la capitale et le centre de l'agglomération parisienne

Septembre 2001

La Ville de Paris, l'État et la Région ont signé en décembre 2000 le **Contrat de Ville** 2000/2006, adopté par délibération du Conseil de Paris du 26/09/2000. Il avait été élaboré entre juillet 1999 et mai 2000.
La nouvelle municipalité élue en mars 2001 a décidé d'en renforcer l'ambition et de développer sa mise en œuvre en s'appuyant beaucoup plus sur les mairies d'arrondissement.
Ce travail est en cours et aboutira au renforcement de certaines thématiques (projet social) et de la conduite de projet.

Dans ce cadre, le document présenté ci-après, propose d'**engager le renouvellement urbain** des territoires les plus déqualifiés de la Couronne parisienne, tant en termes de sites de projets, de domaines d'intervention que de méthodes de pilotage et de concertation. Il s'agit de lancer une véritable reconquête sociale d'espaces déshérités, trop longtemps délaissés voire marginalisés.

Largement ouvert sur les problématiques intercommunales et le développement de la gestion urbaine de proximité, qui se renforcent mutuellement, ce document mérite une large discussion avec les communes voisines concernées, l'État et la Région, comme avec les habitants des sites pris en considération. Cette discussion sera en particulier conduite au sein des instances de concertation qui sont ou seront mises en place autour de ce projet, à l'initiative conjointe des directions de la Vie locale et régionale et de l'Aménagement urbain et de la construction. L'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture et l'Adjointe au Maire de Paris Chargée de la Politique de la Ville ont d'ores et déjà coprésidé deux Comités de pilotage les 11 mai 2001 et 13 juillet 2001, avec tous les adjoints et les Maires d'arrondissement concernés. L'engagement de l'ensemble des directions est assuré sous la responsabilité du Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Des premiers contacts enfin ont été pris avec l'État, le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, pour que ce projet soit un dossier partagé, recueillant les participations des partenaires de la Ville et une ambition commune qui puisse aboutir selon des modalités qui sont propres à chacun.
Ce document préparatoire, élaboré avec le concours de l'APUR, a été largement enrichi par les équipes de développement local, les Maires d'arrondissement, les différentes directions qui auront à coordonner leurs actions.
La présentation intègre dans le volet social des décisions prises par la nouvelle équipe municipale. La prochaine étape est la déclinaison des actions à court terme, des engagements budgétaires de la Ville et la négociation avec nos partenaires.

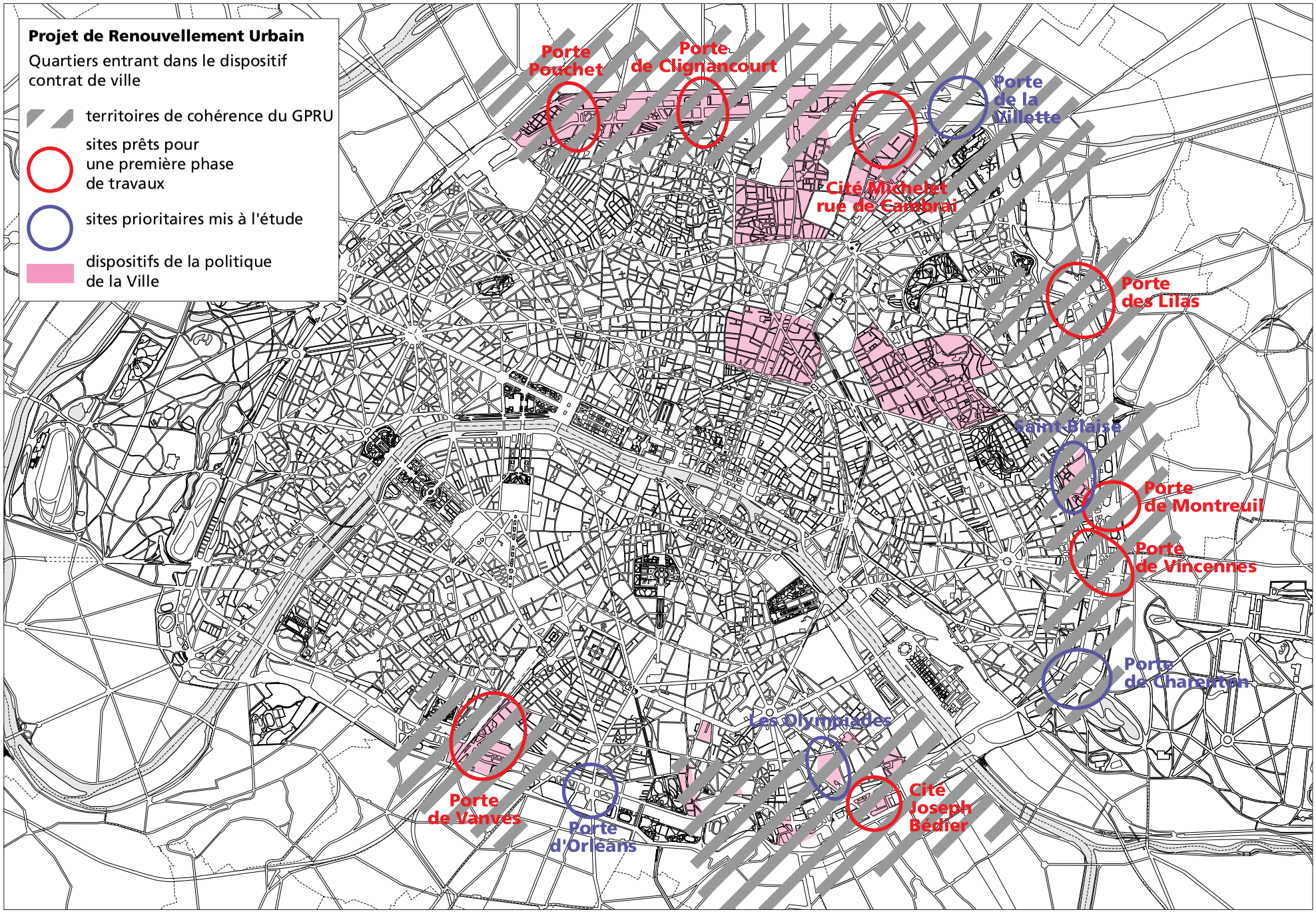
Projet de Renouvellement Urbain
Quartiers entrant dans le dispositif contrat de ville
territoires de cohérence du GPRU
sites prêts pour une première phase de travaux
sites prioritaires mis à l'étude
dispositifs de la politique de la Ville
Porte Pouchet
Porte de Clignancourt
Cité Michelet rue de Cambrai
Porte de la Villette
Porte des Lilas
Saint-Blaise
Porte de Montreuil
Porte de Vincennes
Porte de Charenton
Les Olympiades
Cité Joseph Bédier
Porte d'Orléans
Porte de Vanves

Sommaire

Introduction
Renouer les solidarités de la métropole parisienne, le cadre et les objectifs ..... p. 9

Un faisceau d'outils au service du renouvellement urbain ..... p. 15

A. Coopération intercommunale ..... p. 19

B. Transports, déplacements, circulation ..... p. 27

C. Développement économique ..... p. 33

D. Habitat ..... p. 41

E. Projet social ..... p. 47

F. Pilotage et dispositif de concertation ..... p. 59

Six secteurs de projet ..... p. 63

Secteur Nord-Ouest ..... p. 65
Porte Pouchet – Cité Bois Le Prêtre ..... p. 77
Porte de Clignancourt ..... p. 85

Secteur Nord-Est ..... p. 93
Cité Michelet – rue de Cambrai ..... p. 105
Porte d'Aubervilliers (pour mémoire « le boulevard des sports dans le dossier de canidature des Jeux Olympiques de 2008) ..... p. 111

Secteur Est ..... p. 113
Le groupe Patrice de la Tour du Pin et la Porte de Vincennes ..... p. 125
Porte de Montreuil ..... p. 127

Porte des Lilas ..... p. 135

Secteur Sud-Est ..... p. 139
La Cité Joseph-Bédier ..... p. 151
La Dalle des Olympiades ..... p. 155

Secteur Sud ..... p. 157
Porte de Vanves ..... p. 169

Septembre 2001

Engager le renouvellement urbain sur la couronne de Paris

Renouer les solidarités de la métropole parisienne : le cadre et les objectifs

Les quartiers situés à la périphérie de Paris, à la limite du boulevard périphérique, présentent, à l'exception de quelques secteurs situés à l'ouest, une situation tout à fait paradoxale.
D'un côté, ces quartiers ont tous les atouts de la ville moderne : un habitat bien équipé et généralement peu dense, un nombre élevé d'équipements sportifs et sociaux, des espaces verts nombreux hérités de la « ceinture verte », une très grande accessibilité par les transports en commun et la présence d'infrastructures routières d'importance régionale. De l'autre, ils collectionnent tous les dysfonctionnements des quartiers où l'on vit mal : embouteillages, bruit, pollutions, dégradation de l'habitat, échec scolaire, insécurité, occupation sauvage de l'espace public, isolement et solitude des habitants, prostitution,...

On est là au cœur même de la problématique de la « Politique de la Ville ». C'est la ville qu'il faut « réparer ». Et sur ces territoires le projet est considérable : il se développe sur un ruban de 36 km de long, concerne près de 900 000 personnes, des dizaines d'équipements publics, plusieurs arrondissements, plusieurs communes, des milliers de logements. Il s'agit bien là d'un Grand Projet au sens même où l'entend la Politique de la Ville : recomposer à l'échelle intercommunale des quartiers tout en leur redonnant un dynamisme intrinsèque et autonome, en les intégrant à un schéma social, économique, culturel et écologique d'ensemble et en y menant une politique de prise en charge sociale avancée.

Retendre le tissu social

L'enjeu est d'abord de permettre une réelle amélioration de la qualité de la vie des centaines de milliers d'habitants concernés. Cette amélioration passe tout à la fois par une prise en compte sociale des problèmes rencontrés, une évolution des politiques publiques, un renforcement des services offerts au quotidien.
Plusieurs secteurs de Politique de la Ville existent déjà sur la Couronne, comme à la Porte de Clignancourt, à la Cité Michelet ou à la porte de Vanves. Mais bien d'autres secteurs demandent des interventions sociales ciblées de même type, par exemple dans le 20e arrondissement. Seule, la définition d'un grand projet sur une part significative de la Couronne parisienne apportera la vision nécessaire pour permettre de développer les actions indispensables sur tous les secteurs qui en ont besoin.
Et ces besoins sont considérables. Les statistiques révèlent par exemple dans certains quartiers un taux de retard des enfants à l'entrée en sixième deux fois supérieur à la moyenne parisienne. Pourtant, les équipements sont souvent là, et leur implantation a même constitué, depuis l'après-guerre, un véritable projet social : que l'on songe aux espaces de sports et de loisirs représentés par les bois de Boulogne et de Vincennes, les Parcs Montsouris, Kellermann, de la Butte du Chapeau Rouge, André Citroën, que l'on songe aux « puces » de la Porte de Vanves, de la Porte de Montreuil, de Saint-Ouen, au nouveau stade Charléty, et au Parc des Princes, à l'Aquaboulevard, à la Cité des Sciences de la Villette ou au Parc des expositions de la Porte de Versailles. Sans compter les équipements récents de l'Assistance Publique, les hôpitaux Robert-Debré et Georges-Pompidou. Il est aujourd'hui indispensable de tirer de tous ces atouts le meilleur profit. Cela se fera au mieux dans le cadre de la Politique de la Ville, en instaurant l'indispensable concertation locale entre les services de la ville, les responsables associatifs et administratifs locaux, les habitants, et les communes voisines.
Ce point est fondamental : la réappropriation de leur cadre de vie par les habitants de la ceinture de Paris repose sur une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs attentes. Au-delà des Conseils d'arrondissement et des Conseils de Quartiers, de nouvelles structures de dialogue communales et intercommunales doivent donc être mises en place, au-delà même de ce que peut prévoir la loi : des ateliers locaux d'urbanisme pour travailler sur les projets, la signature de contrats entre Paris et les communes riveraines, des projets de quartier intégrant la dimension sociale et environnementale. Ce large dialogue doit s'ancrer dans le creuset commun d'un grand projet de renouvellement urbain d'ensemble, ancré sur des approches thématiques, comme sur des projets urbains localisés.

Instaurer une véritable gestion urbaine de ces quartiers

Il s'agit enfin d'améliorer l'image physique, « urbaine » au sens courant du mot, formée par les immeubles et les espaces publics de ces quartiers qui sont trop souvent perçus par leurs habitants et par leurs quartiers riverains, de Paris ou des communes riveraines, comme des « zones tampons » impersonnelles.

Ce travail implique un traitement adapté des cités et quartiers, arrondissement par arrondissement, dans tous les domaines, l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'écologie urbaine, les projets sociaux et économiques, selon les spécificités physiques et architecturales des espaces concernés, mais aussi en tenant compte des besoins et aspirations des communes limitrophes, qui accueillent elles aussi, aux portes de la capitale, près de 950 000 Franciliens.

Cette dimension intercommunale est évidemment essentielle. Les questions de circulation ou d'aménagement à la porte des Lilas, par exemple - là même où par ailleurs, il n'y a pas aujourd'hui de secteur de Politique de la Ville - doivent être examinés tout autant avec les communes riveraines des Lilas ou du Pré-Saint-Gervais, qu'avec les 19e et 20e arrondissements, et celles du tramway ou de la couverture du périphérique ne peuvent être traités hors du cadre d'un projet d'ensemble. La question enfin est devenue d'une réelle actualité, au moment où sont inscrits dans le contrat de Plan 2000-2006, à la fois un projet de tramway traversant tous ces quartiers et des couvertures du boulevard périphérique.

La nécessité de cette vision d'ensemble ne touche pas seulement les questions de circulation, mais aussi celles liées à l'habitat : comment traiter, hors d'un champ beaucoup plus large que celui d'un quartier ou d'une cité, les problèmes de mixité d'habitation, si importants dans le périmètre envisagé ?

Sans grand projet mobilisateur sur l'ensemble de ces quartiers, comment y concevoir autrement les déplacements ? La suppression de certaines bretelles du périphérique qui font double emploi, la préservation des espaces piétonniers de l'envahissement des voitures garées, la diminution plus générale du stationnement gratuit au profit du stationnement résidentiel, la rupture des circulations de transit par divers procédés, enfin le renforcement des dessertes collectives vers le centre de Paris et l'aménagement paysager du tramway sont autant de mesures qui sont indispensables pour transformer la vie dans ces quartiers, mais qui ne prennent leur sens que si l'on dépasse la seule échelle des quartiers.

Les boulevards extérieurs de Paris, dits « des Maréchaux », qui représentent une boucle complète de 33 kilomètres couvrant plus de 100 hectares et plantée de 6 000 arbres constituent en eux-mêmes un patrimoine urbain exceptionnel, par leur dimension, leur homogénéité, les îlots résidentiels qui les bordent, les nombreux équipements qu'ils desservent et leurs liaisons avec le réseau des transports en commun.

Mais ces espaces sont négligés, abandonnés à l'automobile, pollués, bruyants, gaspillés. Or ces boulevards sont le cadre quotidien de l'existence de 10 % des habitants de la capitale, et 40 000 personnes ouvrent directement leurs fenêtres sur eux, tandis que 150 000 autres résident dans les îlots les plus proches. Pauvres en commerce, serrés entre la circulation dense et rapide des Maréchaux et le fossé du périphérique, ces ensembles d'habitations à loyer modéré sont aux franges de la capitale et ne se sentent plus tout à fait dans Paris. Ils constituent un chapelet de quartiers dortoirs, isolés entre deux fleuves automobiles.

Les boulevards doivent être entièrement repris pour devenir de véritables voies urbaines : élargissement des trottoirs, sécurisation des traversées des piétons, plantation d'arbres d'alignement ou autre végétation, harmonisation et modernisation du mobilier urbain, renforcement de l'éclairage, pose de revêtement antibruit, aménagement de véritables pistes cyclables, et de garages vélos aux stations de métro, de couloirs bus prioritaires, contrôle de la publicité, encouragement à l'installation de commerces de proximité par négociation avec les propriétaires d'immeubles riverains, notamment les bailleurs sociaux, traitement paysager des « portes ». D'une manière générale, les aménagements réalisés seront pensés pous tous les usagers de la ville.

De la même façon comment ouvrir un espace public segmenté sans reprendre en compte les solidarités d'agglomération ? Les cheminements anciens doivent être retrouvés entre l'intérieur et l'extérieur du périphérique. La couverture du périphérique constitue, partout où elle sera possible, un moyen de recomposer des territoires dont l'utilisation pourra être pensée de manière à favoriser ces retrouvailles entre Paris et les communes mitoyennes. Ailleurs il faudra aussi raccorder les rues, faire que les carrefours deviennent des places ; les axes de circulation rapide de véritables boulevards.

Enfin comment améliorer les équilibres sociaux et économiques des quartiers à la seule échelle de la cité ? La ceinture parisienne n'accueille presque exclusivement que des logements sociaux : le traitement de ces ensembles doit permettre d'en équilibrer la représentation sociale. Certains immeubles, directement exposés aux nuisances du périphérique, pourraient être détruits. Toutefois, ce n'est certainement pas un objectif prioritaire à quelques exceptions près. Les immeubles construits dans les années 1960 1970, sont souvent confortables. La question est souvent de retraiter leurs parties communes et de les équiper de quelques commodités indispensables, comme des boîtes aux lettres, des locaux qui facilitent le tri des déchets, l'accessibilité pour tous, des entrées qui donnent sur des rues, la requalification de leurs espaces verts, etc.. La première priorité est que ces immeubles ne servent plus de « réserves systématiques » pour une politique du logement qui reporterait à ses marges tous les problèmes sociaux qu'elle connaît. Une réflexion globale doit pouvoir être conduite sur l'ensemble de la Couronne et avec les municipalités des communes riveraines pour que ces questions fondamentales soient examinées sur un champ suffisamment large et qu'ainsi de nouveaux équilibres soient trouvés.

La requalification de ces ensembles doit se faire avec une approche énergétique innovante, la plus économe pour les familles et la plus respectueuse de l'environnement. La qualité environnmentale et sanitaire des matériaux utilisés comme la qualité des méthodes pour la conduite des chantiers contribuera à l'amélioration générale du cadre de vie des habitants.

Requalifier le patrimoine végétal existant et l'augmenter

Si la couronne de Paris comporte plus d'espaces non construits que le centre parisien, la qualité médiocre de certains espaces ne correspond pas à l'attente parfois implicite des habitants.

En effet, il s'agit souvent d'espaces sans charme, au sol minéral planté d'arbres, d'espaces verts d'accompagnement des grands ensembles, succintement engazonnés qui semblent ne servir qu'à combler des vides et à «verdir» le paysage.

L'attente des habitants est tout autre. Ils veulent trouver des espaces de liberté pour jouer, pratiquer le sport, se promener, sortir leur chien, se reposer dans un cadre végétal se rapprochant le plus possible de la nature, des jardins, montrant le changement des saisons et la richesse florale.

La connaissance de la botanique, de la pratique du jardinage sont de plus en plus demandées. Profitant de l'espace existant, l'on pourra s'efforcer d'augmenter le nombres de jardins publics identifiés comme tels, clos, surveillés, pouvant abriter toutes sortes d'activités de quartier liées à la nature, et de faire «déborder» la végétation sur l'espace public, où, pouvant s'étendre en vastes surfaces, elle pourra mieux survivre et s'épanouir.

Il est indispensable dans un souci d'écologie urbaine, à tous les niveaux du Projet de Renouvellement Urbain, urbanistique ou social, d'introduire la nature (flore…) et favoriser la biodiversité comme un outil indispensable:

- de l'intercommunalité, des transports et des circulations douces (boulevard périphérique, liaisons intercommunales) ;
- du développement économique (créations d'emplois pour l'entretien, la surveillance, l'animation ou la création de commerces ou des manifestations liées à la nature) ;
- de l'habitat (mise en valeur des espaces libres et verts des cités) ;
- de la solidarité (la connaissance des problèmes de gestion des biens naturels peut être un outil pédagogique et de reinsertion) ;
-de la concertation qui se traduit toujours par dialogue et consensus autour de ce thème ;
- pour favoriser les liaisons avec les espaces verts existants sur la petite couronne.

Identifier de nouvelles centralités

Il s'agit donc de faire entrer les quartiers retrouvés dans la cartographie culturelle, commerciale et industrielle du centre de l'ensemble de l'agglomération, renforçant autant de « pôles » reconnus.

Parmi les premiers périmètres d'études et de réalisations retenus dans le cadre de ce Projet de renouvellement urbain sur la couronne, se trouve la zone des marchés aux puces de la Porte de Clignancourt, par exemple. Il s'agit de l'un des tout premiers espaces touristiques parisiens, à cheval sur la capitale et les communes riveraines.

Ce quartier doit être regardé comme un pôle d'activité spécifique, et l'ensemble des fonctions urbaines doivent être coordonnés autour de cette définition.
Pour chacun des quartiers considérés, il faudra ainsi retravailler l'identité des lieux par les fonctions économiques qui s'y développent : ici des studios et entreprises audiovisuelles justifient la création d'un pôle de l'image en relation étroite avec les communes riveraines : deux lisières de la capitale sont concernées : le Nord et l'Ouest, le XVIII^e et le XV^e, en liaison avec Saint-Denis et Issy-les-Moulineaux. Identité géographique et économique transversale, à cheval sur le périphérique, la concentration de ces activités « porteuses d'image » doit contribuer à créer une dynamique nouvelle dans des quartiers qui souffraient de ne pas trouver de définition valorisante d'eux-mêmes. Là encore le cadre d'ensemble offert par un grand projet mobilisateur sur la Couronne, est le cadre approprié.
L'anneau des maréchaux peut aussi être exploité pour accueillir des animations nouvelles : passage du Tour, Rallyes cyclistes, marathons, compétitions de rollers et même, pourquoi pas, grande braderie annuelle, comme en connaissent beaucoup de villes...

Engager le renouvellement urbain sur la couronne

Engager le renouvellement urbain sur la couronne de Paris, telle est la grande ambition qu'impose la construction du Paris du XXI^e siècle. Chantier multiple qui passe par l'addition d'autant d'opérations spécifiques qu'il y aura de quartiers indépendants au long de ces 36 kilomètres de périmètre sensible. Chantier complexe aussi par l'entrecroisement des outils à mettre en œuvre, les uns relevant de la voirie, les autres de l'architecture, de l'habitat, de l'urbanisme, du traitement des espaces verts et des espaces publics, des politiques sociales de proximité, des politiques scolaires et sportives. Chantier global enfin, nécessairement, parce qu'il implique la totalité des acteurs dans une vraie ambition de renouveau urbain qui les invite à dépasser les logiques apprises pour entrer dans un dynamisme prospectif, et envisager un fonctionnement plus harmonieux de l'agglomération tout entière. Le Projet de renouvellement urbain sur la couronne défendue aujourd'hui par Paris tient en une définition : renouer les solidarités urbaines pour construire une métropole ouverte sur son avenir.
Ce grand projet de la Ville de Paris apparaît aujourd'hui comme une étape décisive des efforts engagés depuis maintenant près de deux décennies pour développer la Politique de la Ville sur la capitale. Après les débuts des années 80 dans le quartier de la Goutte d'Or, dans les années 90, la Ville, l'État et le Fonds d'action sociale (FAS), en collaboration avec la Région, se sont lancés dans la « Politique de la ville », en engageant de premiers efforts dans ces quartiers. Fin 2000 un contrat de Ville a été signé par Paris avec l'État et la région. C'est dans la lignée de ce contrat que s'inscrit ce projet. Il en est aussi la marque d'une ambition nouvelle. Cette ambition nouvelle se traduit par l'inscription de ce projet dans une démarche globale cohérente d'intégration des paramètres socio-économiques et environnementaux pour développer la qualité de vie pour tous les habitants de la couronne.

Mettre en œuvre tout un ensemble d'actions coordonnées et concertées sur la Couronne de Paris

Un faisceau d'outils au service du renouvellement urbain

A. Le premier outil de cette nouvelle politique est la coopération intercommunale, avec la nécessité d'un nouveau dialogue entre Paris et les communes voisines.

Il s'agit d'une modification fondamentale des méthodes jusque-là suivies par les équipes municipales : Paris ne peut plus concevoir son évolution urbaine séparément de celle des communes limitrophes. Le sort qu'a connu la Couronne parisienne au fil des dernières décennies s'explique en partie par la coupure administrative qui en faisait une frontière, la limite des politiques conduites par la Ville. Au-delà de l'invention de nouvelles méthodes de concertation, c'est donc à une véritable conversion du regard porté par le centre de Paris sur sa périphérie qu'il faut parvenir, et réciproquement.

B. Le deuxième outil à mettre en œuvre, pour mieux gérer les évolutions de l'agglomération, est la politique des déplacements. Elle constitue un enjeu crucial pour une aire de circulation intense, où les échanges entre communes périphériques croisent les échanges entre centre urbain et aires suburbaines.

Le premier défi pour reconstruire la qualité de vie des résidents de la Couronne tient donc à la réussite d'un réaménagement structurel des flux de déplacements et de leur insertion plus harmonieuse dans l'espace urbain. Redistribution entre périphérique, maréchaux, transports collectifs, en particulier tramway, restauration des cheminements entre communes voisines et arrondissements périphériques... Cette reconquête territoriale constitue un préalable nécessaire, permettant une réappropriation de leur environnement immédiat par les habitants.

C. Le troisième outil essentiel de reconquête sociale est le lancement d'une action de développement économique ciblée sur les quartiers de la Couronne, en fonction de leurs caractères propres et de leurs différents potentiels.

En envisageant là encore l'aménagement et la répartition des activités en cohérence avec les pôles d'animation économique qui sont apparus dans l'agglomération, l'économie parisienne sera de moins en moins séparable de la structuration globale des activités au sein d'une métropole qui regroupe déjà 88 % de la population de la Région Ile-de-France sur seulement 23 % de son territoire. Le parc de bureaux de Paris et de la petite Couronne est ainsi le plus important d'Europe, devant celui du Grand Londres ou de Berlin, avec 32 millions de mètres carrés en 1998.

Les problèmes de développement économique de la Couronne sont donc intrinsèquement liés à l'évolution des activités dans l'agglomération, et justifient une réflexion collective dépassant le traitement local privilégié jusque-là. La réussite de la requalification sociale des lisières de Paris tiendra donc d'abord à une densification de leurs activités et à l'implantation ou à la croissance de pôles tertiaires forts, conçus en continuité avec les pôles régionaux.

D. **Le quatrième domaine d'intervention municipale qui doit participer directement à la reconquête sociale de la Couronne parisienne est évidemment l'habitat.**

En effet, ce sont dans les arrondissements extérieurs, et plus fortement sur leur bordure périphérique, que l'on trouve aujourd'hui la plus forte proportion de logements sociaux, l'histoire urbaine de Paris ayant voulu que les terrains libérés lors du déclassement de l'ancienne enceinte militaire aient pu être affectés à ces constructions, au moment où le besoin s'en faisait fortement sentir.
Aujourd'hui, certains de ces grands ensembles ont mal vieilli. Parfois exposés directement aux nuisances du périphérique, ou des voies ferrées, ils doivent faire l'objet d'un retraitement architectural et être mieux intégrés au tissu urbain voisin dont ils sont souvent coupés. Cette action est prioritaire, et inséparable des autres : elle se traduira par une amélioration sensible de la qualité de la vie quotidienne des habitants de la Couronne parisienne dont l'habitat retrouvera sa dignité et son identité urbaine.

E. **Enfin, même si chaque domaine d'intervention évoqué réunit plusieurs outils de reconquête sociale, ce Grand Projet pour Paris n'atteindra ses objectifs ultimes que si des moyens nouveaux sont trouvés pour renforcer la solidarité en direction des populations immédiatement concernées.**

Il est évidemment important de résoudre les problèmes de chômage, de logement, de déplacements. Mais il faut aussi recoudre le tissu social par des équipements collectifs de proximité, faciliter l'accès aux droits, lutter contre l'exclusion, la discrimination, les phénomènes de violence ou d'incivisme.
La collectivité dispose de toute une batterie de moyens d'intervention : action en faveur des familles, installation ou réouverture de centres sociaux, restauration des notions d'autorité parentale, pédagogique, publique, prévention des délinquances par une police de proximité et une amélioration des conditions de scolarisation. Soutien important également aux associations qui constituent le premier réseau de citoyenneté et développent des initiatives immédiatement profitables aux habitants : maisons de quartier, services, réseaux de convivialité ou d'entraide, animation «nature» et sportive, culturelle ou commerciale.

F. **L'ambition de ce grand projet pour Paris : remailler les quartiers périphériques, réapprendre à vivre la ville ensemble.**

Cette reconquête sociale globale de la Couronne est donc avant tout guidée par une démarche de solidarité et de **concertation** dans laquelle les habitants des quartiers concernés seront fortement impliqués, parce qu'une telle reconquête ne peut pas être une décision administrative, elle doit être une volonté collective, et c'est la raison pour laquelle le dernier thème de cette présentation concerne les méthodes adoptées, en matière de concertation et d'information des habitants de la Couronne, qui doivent se sentir parties prenantes de l'action entreprise, à la fois dans la proximité, et d'une manière cohérente sur tout le pourtour de la capitale.

Pour marquer d'emblée sa volonté d'avancer rapidement, la Ville de Paris envisage un démarrage immédiat d'un certain nombre d'actions, s'appuyant à la fois sur les nouveaux outils de gestion et de concertation proposés pour le Grand Projet et pour les 6 premiers projets d'Opération de Renouvellement Urbain qui sont prioritaires, aux portes Pouchet, de Clignancourt, d'Aubervilliers, de Montreuil, d'Ivry et de Vanves.

Concrètement, sur ces six secteurs, seront aussitôt préparées, dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, des conventions avec les bailleurs sociaux. Ces derniers s'engageront aux côtés de la Ville à développer des actions de renouvellement et de gestions urbains sur les ensembles qu'ils gèrent, tandis que les partenaires, État, Région, œuvreront en concertation étroite avec la Ville de Paris pour une réhabilitation des espaces publics. Ces six premiers secteurs constituent un signal quant à la volonté d'un rééquilibrage de Paris vers le nord et vers l'est qui doit se manifester sur des terrains précis.

A. Coopération intercommunale
Une nouvelle étape de l'aménagement du cœur de la Région : ouvrir le dialogue avec les communes voisines

Un nouveau dialogue entre Paris et les communes riveraines

■ Les villes changent... Paris aussi.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de juin 1999, la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale de juillet 1999 et la loi solidarité et renouvellement urbains de décembre 2000 ouvrent la voie à un nouveau dialogue au sein des agglomérations, c'est-à-dire à une philosophie commune basée sur des projets de territoire et la promotion du développement urbain durable.

Aujourd'hui, les villes s'organisent en effet sous la forme d'aires urbaines, plus ou moins discontinues. Cette évolution est due naturellement à l'évolution des centres et des communes riveraines, mais aussi à la diversification des modes de vie, de déplacement et de travail. Au sein de ces territoires, des pôles très dynamiques apparaissent, mais les inégalités tendent aussi à s'accroître.

Cette question concerne en premier lieu l'agglomération parisienne dans son entier, qui regroupe 88 % de la population régionale sur 23 % de son territoire, mais peut-être plus encore le cœur même de cette agglomération, formé par Paris et la petite Couronne qui, avec 6,2 millions d'habitants sur 760 km^2, regroupe encore 56 % de la population régionale sur 6 % seulement de son territoire et sur lequel se concentre une part essentielle des enjeux. Les quartiers sensibles sont très nombreux sur cet espace urbain intermédiaire et leurs difficultés augmentent. C'est donc à cette échelle aussi qu'il est souhaitable de raisonner pour améliorer la situation et engager la nécessaire reconquête sociale de la Couronne.

La nouvelle municipalité parisienne, en abordant de manière neuve la problématique posée par l'ensemble des quartiers de la périphérie parisienne, entend donc logiquement s'appuyer sur une relance du dialogue intercommunal. Cette logique sera élaborée à travers des cadres de concertation nouveaux, et elle s'appliquera à l'ensemble des actions menées. La résorption de la césure urbaine constituée par le périphérique doit en effet s'appuyer sur une harmonisation réelle des interventions publiques envisagées de part et d'autre.

■ De nouvelles priorités en termes de coopérations entre communes

Trois thèmes paraissent prioritaires à cet égard et sont d'ailleurs très imbriqués entre eux : le développement économique, la réduction des inégalités, et la répartition du logement, notamment le logement social.

C'est dans cette perspective que l'État et la Région ont souhaité, dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, développer une « politique d'aménagement du territoire qui contribue au re-développement des territoires en difficulté et à la diffusion du rayonnement des pôles de croissance ».

10 pôles prioritaires ont été identifiés, pour lesquels 1700 MF ont été dégagés, dont 3 sont très liés à Paris :

• La Plaine Saint Denis au nord et la Seine Amont à l'est, « territoires touchés par la désindustrialisation, nécessitant un effort de solidarité et une intervention publique qui permettent un re-développement du tissu économique, une amélioration du cadre de vie et un meilleur accès aux services publics » ;

• le Val de Seine, au sud-ouest, qui possède un « fort potentiel scientifique et économique ».

De même, les critères d'attribution ainsi que les dénominations des crédits européens ont été modifiés en 1999. Ainsi, pour la première fois, des territoires franciliens sont éligibles aux fonds européens 2000-2006 au titre de l'objectif 2, relatif à la reconversion économique et sociale. 27 communes sont concernées en totalité ou en partie et, parmi elles, 22 concernent des départements de la petite Couronne :

– 4 communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne),

– 18 communes de la Seine-Saint-Denis (7 communes sont éligibles dans leur totalité : Aubervilliers, Dugny, Le Bourget, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et

Villetaneuse. 11 communes le sont partiellement : Aulnay-sous-Bois, Blanc-mesnil, Bobigny, Bondy, Drancy, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Saint-Denis).
Si Paris a signé un contrat de ville avec l'État et la Région, 8 Contrats de Ville concernent et regroupent des communes limitrophes de Paris : Clichy, Montreuil, Bagnolet, Aubervilliers, Saint-Denis, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Ivry.
L'un de ces contrats de Ville, celui du Val de Bièvre, est doublé d'une ORU sur Arcueil et Gentilly, déclarée d'intérêt communautaire. Il concerne en partie des espaces communs avec Paris (Porte de Gentilly, Cité Internationale).
Plusieurs Contrats locaux de sécurité ont aussi été mis en place comme à Paris : Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Montreuil...

Enfin, en Ile-de-France, 17 territoires de Projets GPV ont déjà été choisis. 2 d'entre eux jouxtent Paris : Pantin-Bobigny-Bondy et Plaine Commune-La Courneuve-Stains.

■ Le Grand Projet de Renouvellement inscrira Paris dans cette démarche

Le développement du dialogue entre Paris et les communes voisines sera donc une question importante de la mandature qui s'ouvre et la Ville aura l'occasion d'y revenir dans un prochain débat autour de l'élaboration du plan local d'urbanisme et du plan d'aménagement et de développement durable de la capitale. Le Projet de renouvellement urbain sur la couronne est la première occasion pratique d'inscrire l'action de la municipalité dans une perspective de coopération avec les communes voisines et il aura ainsi une valeur exemplaire.
Certes, des coopérations ont été amorcées depuis quelques années et plusieurs institutions existent qui sont d'intérêt commun : le SYCTOM et le SIAAP, le STIF dans lequel la Région vient de faire son entrée, l'AP-HP et le Port Autonome, par exemple. Leur existence même prouve la nécessité d'une vision des besoins et des moyens à l'échelle de l'agglomération, pour un nombre croissant de fonctions urbaines collectives.
Plus récemment de nouveaux dispositifs réglementaires ont vu le jour. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui devra être détaillé par des plans locaux de déplacements (PLD), le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), le plan départemental de traitement des déchets et le Plan de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI). Ces documents devront logiquement se poursuivre par un partenariat renforcé avec les communes de l'agglomération centrale.
Dans la petite Couronne, 5 groupements à fiscalité propre ont été créés. 3 d'entre eux, Plaine Commune, Val de Bièvre et Nogent Le Perreux, touchent Paris. Même s'il n'a pas de fiscalité propre, on peut y ajouter le syndicat mixte du Val de Seine, créé en août 1992.
Cependant les structures de coordination et surtout celles à fiscalité propre, voulues par la loi de 1999, ont quelque difficulté à se développer en région Île de France. De plus, celles qui naissent ne concernent pas Paris. Il faut essayer progressivement de faire évoluer cette situation en trouvant les moyens d'une confiance retrouvée entre Paris et ses voisins. Même si les difficultés propres à cet exercice ne peuvent pas être minimisées, les conséquences d'une démarche intercommunale sont aussi financières et fiscales.
Cela paraît d'autant plus justifié que la rareté du foncier à Paris posera à l'avenir des questions difficiles, si l'on veut répondre à l'ensemble des besoins formulés par les habitants mais aussi par ceux qui souhaitent venir y vivre et y travailler. Il est souhaitable que les réponses apportées à ces attentes puissent être réparties plus largement sur l'ensemble de l'agglomération, en identifiant des complémentarités et en renforçant les atouts existants.

■ Une logique de réseau urbain à renforcer

Les communes voisines de Paris ont en effet beaucoup changé au cours de la dernière décennie, notamment du fait du renforcement des pouvoirs des maires avec le développement de la décentralisation. De vrais centres s'y développent, riches en emplois et en équipements attrayants, de sorte que la géographie des déplacements dans la région se complique singulièrement. Paris devient du même coup moins dominant. Dans ce contexte, le dialogue et la coopération intercommunale devraient connaître au cours de la prochaine mandature de nouveaux développements pour assurer globalement de meilleures conditions de vie et de meilleurs services à l'ensemble des habitants de l'agglomération, à commencer par tous ceux qui résident dans la Couronne parisienne.
Les thèmes d'enjeux communs recouvrent pour l'essentiel les compétences des communautés d'agglomération : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, Politique de la Ville et sur tous ces thèmes le Projet de renouvellement urbain développé sur la couronne constitue un premier

exercice pratique où l'intercommunalité pourra être utilisée. Des projets ambitieux sont d'ores et déjà envisagés et permettront d'approfondir ce dialogue, notamment avec le soutien de Paris au projet de « l'Exposition Internationale Images 2004 ».

■ Une mise en pratique immédiate dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain

Les différents outils qui sont examinés dans ce dossier devront chacun trouver leur déclinaison dans une pratique rénovée de la coopération intercommunale. Ils offrent autant d'exemples de politiques municipales inséparables des actions engagées par les communes riveraines, et dont l'efficacité réclame une cohérence d'agglomération. Avant même d'examiner individuellement chacun des chantiers ouverts, il est ainsi possible de faire ressortir leur dimension régionale.

Les questions de déplacements et d'environnement. Il s'agit d'abord d'améliorer la gestion des flux au sein de l'agglomération : favoriser les transports en commun, réduire fermement et de manière concertée la place de l'automobile, qu'il s'agisse des véhicules des particuliers mais aussi des poids lourds, comme le suggère le Plan de Déplacements Urbains. Ce Plan doit d'ailleurs être repris et approfondi à l'échelle régionale, afin de décharger précisément la Couronne parisienne de certains flux, notamment nationaux ou internationaux. L'action de lutte contre la pollution automobile ne se conçoit pas autrement qu'au niveau de l'agglomération. En matière d'environnement et de pollution, il en va de même de la nécessaire maîtrise de la croissance des déchets urbains et de leur traitement.

La création de nouveaux pôles d'emplois et d'animation économique, facilitant le développement local, doit être recherchée en relation étroite avec les collectivités riveraines. Les nouvelles technologies de l'information pourraient ainsi être soutenues dans le nord-est et celles liées à la recherche dans le sud-est. Ces projets seront aussi l'occasion de développer l'insertion par l'économie et de négocier des accords de co-développement avec les communes voisines. La requalification des quartiers de la Couronne parisienne passe par l'installation de nouvelles activités, si possible innovantes et porteuses d'image, dans des zones dortoirs jusque-là réservées à l'habitat. La logique d'aménagement de l'agglomération doit permettre à ces installations de se faire en continuité avec les projets de développement et d'animation économique des communes voisines.

Le logement. Répondre à la demande de logement à Paris ne peut se réduire à une action à l'intérieur de la capitale, malgré l'effort important de construction de ces dernières années, effort de plus en plus contesté par les habitants en raison de son impact sur l'environnement. Il est donc souhaitable aujourd'hui de se placer dans une autre perspective et de considérer qu'à l'avenir, dans ce domaine, la réponse ne peut être trouvée que dans le cadre de l'agglomération sans exclure Paris. Dans un cadre plus large devraient également pouvoir être discutées toutes les questions liées aux attributions de logement et la gestion des ensembles de logements de la Ville de Paris situées hors de la capitale. En tout état de cause les maires des cités concernées doivent être mieux associés aux procédures d'attribution des logements.
Certaines communes ont d'ores et déjà engagé cette démarche avec la municipalité parisienne ; les relations avec les autres, surtout celles qui disposent d'un foncier abondant, mériteraient d'être développées à l'occasion de l'ouverture de ce Projet de renouvellement urbain sur la couronne. La reconquête sociale de la Couronne parisienne est un enjeu de qualité de la vie pour plus de 6 millions de franciliens et mérite donc que les préoccupations liées à l'habitat soient traitées de manière efficace, donc concertée.

Et surtout, la réduction des inégalités. Il y a en effet une progression des inégalités sur le territoire régional et notamment à Paris (cf. carte Structure simplifiée de la population active en 1990). Certains grands espaces parisiens (le 1/4 nord-est particulièrement) présentent à cet égard des caractéristiques identiques à celles des communes voisines retenues par l'Europe au titre de l'objectif 2 sur 2000-2006 (pour l'essentiel en Seine Saint-Denis), car touchées par la désindustrialisation. Et des territoires plus limités, au sud de la ville, présentent aussi entre eux des similitudes : le sud du 13e et Ivry, les abords de la Porte de Vanves et Malakoff.
On peut d'ores et déjà esquisser à partir de ces observations les grandes lignes d'un projet dans la profondeur des territoires, élaboré avec les communes voisines directement concernées. Un certain nombre de « bassins de préoccupations » peuvent être définis, fondés sur l'occupation en termes de population et d'emploi, les caractéristiques foncières, les réseaux, et plus largement, la géographie de ces territoires, comme les deux bassins formés par les rives de Seine en amont et en

aval et le bassin de la Plaine Saint-Denis qui pénètre largement dans Paris.

■ La Politique de la Ville au cœur de la coopération avec les communes voisines

La mise en place de cette démarche d'ensemble demandera du temps, mais certaines questions ne peuvent pas attendre : elles imposent de placer les outils de la Politique de la Ville au cœur de la démarche de coopération intercommunale, à travers le Projet de renouvellement urbain sur la couronne. À court terme le projet d'ORU Arcueil Gentilly sera l'occasion de développer des initiatives communes à partir d'un projet engagé par des collectivités territoriales voisines.
Déjà, au cours de l'année 2000, la plupart des actions entre communes voisines engagées ou approfondies semblent avoir été portées par l'actualité de la Politique de la Ville, par le biais de contrats de ville intercommunaux, d'opérations de renouvellement urbain ou de grands projets de villes. Paris a elle-même signé en 2000 un nouveau contrat de ville. Celui-ci doit donc être actualisé pour accentuer l'effort social et de gestion sur les territoires les plus sensibles et développer des projets de renouvellement urbain cohérents sur différents sites, à l'intérieur du périmètre défini pour le Projet de renouvellement urbain sur la couronne.
Pour reprendre les propos de Jean-Louis Guigou, Délégué à l'aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, en 1999, à l'occasion de l'attribution à l'Île de France d'une part des fonds structurels communautaires : « L'objectif de l'État n'est pas d'aider l'Île de France, mais de chercher à résorber les poches de pauvreté qui viennent aujourd'hui se nicher au cœur de zones de richesse ». Cette analyse différentielle s'applique aussi à l'intérieur de Paris, dont la diversité doit être préservée, en luttant contre les ségrégations spatiales. Une reconquête sociale de la Couronne parisienne constitue un projet par nature intercommunal, ayant pour première ambition de lutter contre les fractures internes de l'agglomération, en remaillant ses territoires et en rapprochant les conditions de vie des populations des différents quartiers.
Les inégalités sensibles à l'échelle de l'agglomération sont en effet très sensibles à l'intérieur même de Paris et notamment (sinon uniquement) entre quartiers centraux et quartiers périphériques. Ce sont ces disparités qu'une démarche de coopération intercommunale engagée dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne peut et doit réduire.

■ Premiers exercices de coopération intercommunale sur les 6 sites prioritaires

Premiers exemples d'actions engagées dans cette perspective, les 6 premiers sites retenus pour des interventions prioritaires, même s'ils sont entièrement situés intra-muros, ont déjà pour vocation d'amorcer le développement d'une étroite coopération intercommunale. Il s'agit en fait de réduire les inégalités, dans un même mouvement associant Paris et la région, avec le concours de l'État, des forces vives et des communes concernées.
C'est pourquoi les propositions formulées sont très ouvertes vers les communes riveraines, notamment par :
• la création du tramway et l'amélioration du réseau d'autobus qui correspondra avec lui,
• le contrôle du stationnement de surface par la réduction du stationnement gratuit et par l'instauration d'un tarif résidentiel,
• l'amélioration des cheminements radiaux, en termes de confort mais aussi de sécurité, principalement pour les piétons et les cyclistes,
• l'amélioration de l'environnement grâce à des couvertures du boulevard périphérique aménagées par exemple en promenades, jardins, terrains de sport paysagées,
• et les nouvelles possibilités d'accueil dans des équipements collectifs améliorés, réouverts ou créés.
Au-delà de ces premiers enjeux partagés, le choix de ces sites correspond aussi à l'amélioration de territoires sensibles des communes riveraines, permettant ainsi de trouver une meilleure synergie de l'action publique de part et d'autre des limites communales :
• au nord-ouest, le secteur de la Porte Pouchet serait l'occasion de convenir avec les communes de Clichy et de Saint-Ouen des modalités d'aménagement de l'extrémité du boulevard urbain créé entre ces deux communes pour alléger le trafic dans leurs centres respectifs ; un itinéraire cycliste de Paris à la Seine pourrait y être prévu ;
• au nord, les abords de la Porte de Clignancourt pourraient servir de point d'ancrage à des activités ouvertes sur le vaste secteur des puces et à un remaniement des espaces publics, permettant un meilleur fonctionnement à Saint-Ouen de cet équipement d'intérêt régional ;
• le secteur qui s'étend de la Porte de la Chapelle à la Porte de la Villette devrait ainsi recevoir en priorité des emplois et des grands équipements. Cela n'exclut pas naturellement de nouveaux logements si localement les conditions d'un environnement favorable pouvaient

être réunies, notamment près de la Porte d'Aubervilliers. Cet ensemble renforcerait le pôle qui s'organise sur la Plaine Saint-Denis. Il doit être soutenu en toute hypothèse, en dépit de la non-sélection de Paris aux Jeux Olympiques de 2008. En termes de réseaux, des actions en profondeur pourront aussi être amorcées sur l'aboutissement des nationales 2 et 3 qui traversent Pantin, le prolongement de la rue des Fillettes à Saint-Denis et l'aménagement des canaux (canal Saint-Denis pour Aubervilliers et Saint-Denis, canal de l'Ourcq pour Pantin) pour les activités et les loisirs, grâce notamment au développement des itinéraires pour les vélos.

• À l'est, dans le secteur de la Porte des Lilas, il est possible de mener un projet urbain exemplaire de coopération entre deux arrondissements (19e et 20e) et deux communes riveraines (les Lilas, Pré Saint-Gervais). Ce secteur, non inscrit dans la géographie prioritaire du contrat de ville, est un lieu d'action privilégié pour montrer l'ambition de cette nouvelle politique. Con cerné par la couverture du périphérique, lieu d'implantation d'une ZAC concédée à la SEMAVIP, des projets sont à l'étude qui nécessitent une réflexion commune approfondie : constructions, gestion urbaine des espaces publics dégagés par la couverture, mise en place du phasage de cette couverture entre la cité Fougères et la Porte des Lilas en fonction des choix de projets urbains arrêtés en commun, concertation.

• Entre le Bassin de la Villette et les rives du 12e arrondissement, les opportunités seront plus diffuses à l'intérieur des quartiers, mais elles seront intéressantes à repérer et pourraient se développer en liaison avec les développements économiques en cours à Bagnolet et à Montreuil, notamment pour les entreprises de moyennes importances travaillant en réseau. Les espaces publics de la Porte de Montreuil, à la jonction avec cette commune, seraient réaménagés, ainsi que les espaces dévolus aux puces.

• Au sud-est, le secteur qui s'étend de la Porte d'Italie à la Porte de Vitry est voisin de l'opération Paris Rive Gauche. Il appellera une profonde évolution pour améliorer les relations spatiales et fonctionnelles avec le territoire d'Ivry où des projets économiques se font jour. Sur les sites de renouvellement urbain eux-mêmes, les questions d'environnement joueront un rôle essentiel et fédérateur.

• Au sud, dans le secteur de la Porte de Vanves, bien qu'il s'agisse d'une opération de moindre ampleur, l'amélioration des cheminements, la création de pistes cyclables, la remise en valeur des puces contribueront à l'animation, à la sécurité et à l'amélioration de la qualité de la vie et des habitants de Paris, mais aussi de Malakoff et de Vanves. Ces communes bénéficieront aussi de la première phase de réalisation du tramway. Il serait souhaitable également de parachever la coulée verte du TGV Atlantique, promue par la Région, grâce à son franchissement des limites communales.

• Plus largement, il conviendra d'améliorer le traitement des Portes et des itinéraires radiaux d'accès à Paris. C'est au sud, bien sûr, que le tramway portera ses premiers effets pour les populations riveraines : mais il devra être poursuivi sur tout le pourtour de la ville. Ce projet aura une incidence sur l'organisation des lignes radiales d'autobus et notamment l'aboutissement des sites propres de plusieurs nationales, qui devront être traités.

Structure simplifiée de la population active en 1990

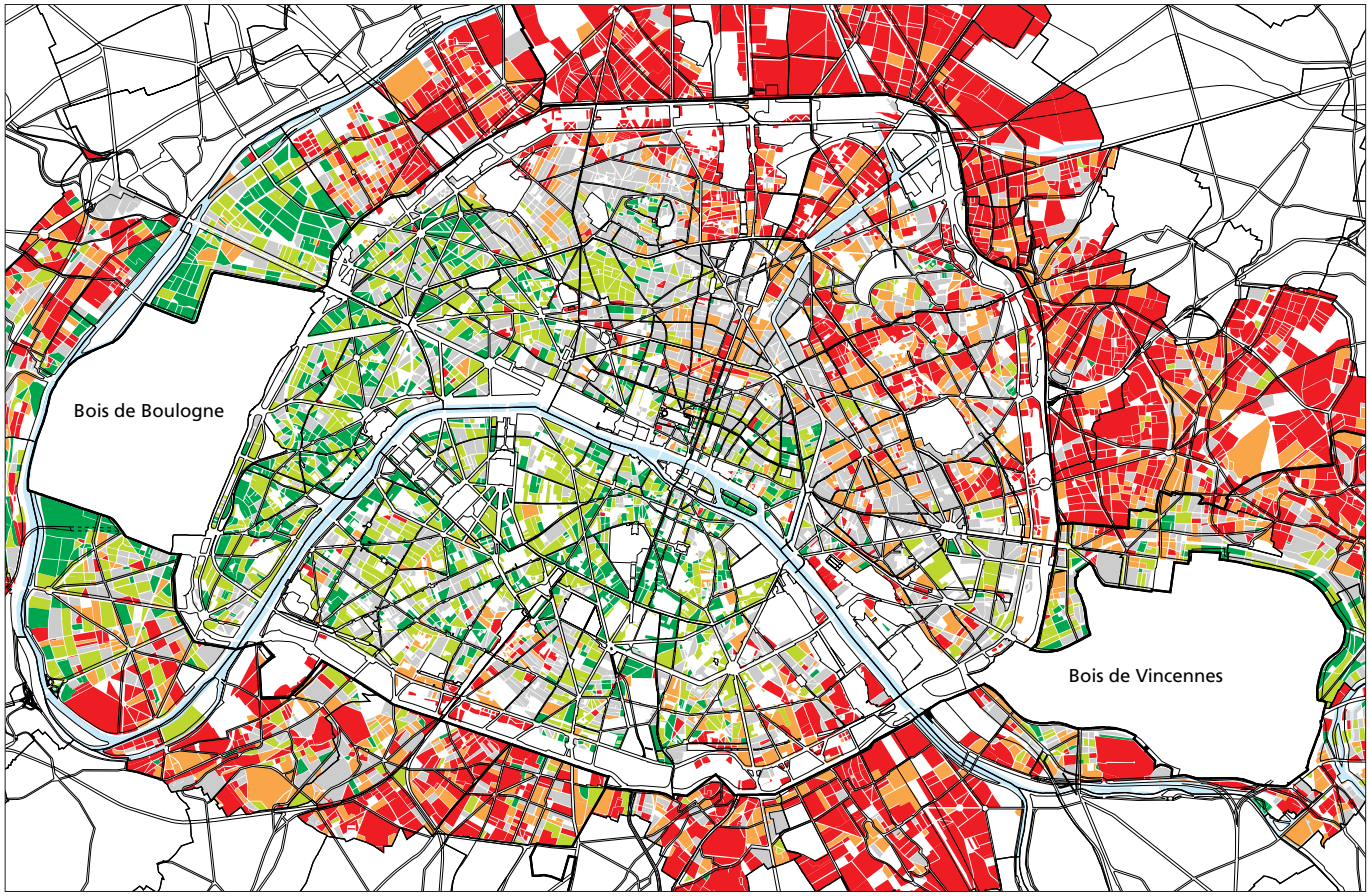

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales

- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers

- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas

- absence de dominante

Source: Recensement Général de la population 1999 (INSEE)

apur

B. Transports, déplacements, circulation
Une politique des déplacements au service de l'amélioration de la vie quotidienne

Reconsidérer les circulations urbaines, déplacements et transports

■ Les déplacements au cœur de la problématique de la Couronne

L'agglomération parisienne voit la mobilité de ses résidents augmenter régulièrement au cours des années. Si, dans le centre, les déplacements s'effectuent principalement à pied et en transport en commun (81 % des déplacements dans Paris sont effectués par la marche et les transports en commun), dans la Couronne (quartiers périphériques de Paris et proche périphérie) le recours à l'automobile est important même lorsque le trajet est cours (55 % seulement des déplacements dans la proche périphérie ou entre celle-ci et Paris sont effectués par la marche et les transports en commun).

Ainsi il apparaît immédiatement qu'il n'y aura pas d'évolution de ces quartiers et de requalification des ensembles urbains considérés sans une profonde modification de l'insertion de la circulation automobile dans le cœur de l'agglomération. La place que la voiture a prise dans cet environnement qu'elle contribue à dégrader fortement doit être reconsidérée. C'est l'enjeu majeur du Projet de renouvellement urbain sur la couronne que de poser autrement la question des déplacements et des transports sur le périmètre de la Couronne parisienne. Il ne doit plus y avoir d'un côté les habitants et d'un autre les voitures et les flux automobiles. Les habitants des quartiers doivent pouvoir se déplacer dans leurs quartiers, leurs espaces publics, leurs trottoirs, comme le font les habitants des communes limitrophes et du reste de l'agglomération, sans se sentir en permanence agressés par d'autres usages et d'autres usagers.

Le Plan de Déplacements Urbains fixe à échéance de 5 ans un objectif de réduction des déplacements en automobile de –3 % pour l'ensemble de la Région Parisienne, se déclinant en une réduction de –5 % pour les déplacements concernant Paris (à l'intérieur de Paris et entre Paris et les communes périphériques) et de –2 % sur la grande Couronne.

La réduction de la place de l'automobile dans la Couronne (et des nuisances qui l'accompagnent) ne peut s'effectuer que par l'amélioration des conditions des autres modes de déplacements (marche, vélo, transports en commun...), plus particulièrement pour les déplacements entre Communes riveraines, ou entre les arrondissements périphériques et les quartiers voisins à l'extérieur de Paris.

Il s'agit donc de dévier le trafic automobile de proximité qui emprunte actuellement la voirie périphérique, qu'il s'agisse des boulevards des Maréchaux ou du périphérique lui-même, afin d'engager une reconquête des espaces publics au profit des habitants ou des activités de la Couronne en décompressant les principaux axes, en décongestionnant les entrées de Paris, en diversifiant les modes de circulation et les itinéraires.

D'ores et déjà, il est possible de proposer quatre directions d'action, dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, pour accélérer ces évolutions :

1. L'amélioration de la desserte en transports en commun

Initiées par le Plan de Déplacements Urbains, différentes réflexions sont en cours.

• Compléter le réseau par l'extension de lignes de métro, la création de rocades ferrées (« tangentielles »), le prolongement des lignes de tramway (T1, T2 et TVM) en vue de créer une ligne en rocade (« Grand Tram »), substituer à l'autobus PC sur les boulevards des Maréchaux une ligne de tramway en rocade. La plupart de ces études sont en cours ou sur le point de trouver un début de réalisation.

• Hiérarchiser le réseau d'autobus en lignes principales à l'échelle de l'agglomération et lignes de desserte en lui assignant des objectifs de qualité de service (fréquence, régularité, horaires...) d'amélioration de la sécurité (contrats locaux de sécurité, prévention, vidéo surveillance) et de simplification de la tarification. Les limites de la ville ne doivent plus correspondre systématiquement à des points de rupture de charge pour les transports en commun, mais des continuités doivent être trouvées avec les lignes extérieures.

Ainsi a été décidée la réalisation d'infrastructures lourdes dans le cadre du contrat de plan 2000-2006,

dont les suivantes intéressent directement la Couronne :
• la création d'une ligne de tramway sur les boulevards des Maréchaux en rocade sud de Paris,
• le prolongement de la ligne de métro n° 12 de la porte de la Chapelle vers Aubervilliers,
• le prolongement de la ligne de métro n° 4 de la porte d'Orléans vers Bagneux,
• le prolongement jusque dans Paris de la ligne de tramway T2,
• le début de la réalisation de la gare Évangile sur la ligne RER EOLE.
Dans le cadre de la candidature de Paris pour les JO en 2008, était proposé également le prolongement de la ligne de tramway T3 jusque dans Paris.
Par ailleurs des modifications de voirie sont projetées dans le but de faciliter la circulation des autobus (création de comités d'axes).
• poursuite de la protection des couloirs d'autobus de la ligne PC sur la partie Ouest des boulevards des Maréchaux
• protection des itinéraires des lignes d'autobus desservant la périphérie permettant le rabattement sur le réseau parisien (bus n° 126, 244, 170, 325...) par une requalification des axes RN 10, RN 301, RN 2, RN 3, RN 19, RN 305, RN 20...)

Enfin les réflexions sur les transports en commun devront également porter sur les réserves foncières nécessaires aux dépôts et ateliers correspondants.
Le Projet de renouvellement urbain proposé doit permettre la nécessaire mise en cohérence de l'ensemble de ces évolutions dans le cadre d'aménagements intercommunaux qui contribueront à requalifier sensiblement les espaces publics périphériques, en évitant l'effet de césure qu'ils représentent actuellement (changements de mode de transport, nécessité de marcher entre deux stations éloignées l'une de l'autre, impression de passer d'un réseau intérieur à un réseau extérieur...)

Assurer les solidarités urbaines entre Paris et les communes voisines, c'est avant tout changer le statut des espaces de la ceinture parisienne qui doivent cesser d'être des zones de transit pour se recomposer comme des quartiers à part entière.

2. Une gestion intelligente du stationnement
Le stationnement est un levier important pour agir sur les modes de déplacement des Franciliens. Sur ce point deux volets d'action sont préconisés dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains, qui concernent au premier chef les espaces publics de la Couronne :
• Les normes de stationnement définies dans les documents d'urbanisme permettent de réguler le stationnement des automobiles dans les quartiers. La fixation de normes de stationnement cohérentes (en liaison avec la desserte en Transports en Commun) permet de dissuader l'utilisation du véhicule pour les déplacements domicile/travail et de dissuader le recours à l'automobile le plus près possible du lieu de départ, le plus loin possible du lieu d'arrivée.
Très concrètement, une grande partie des zones d'habitat fragiles concernées par le Projet de renouvellement urbain sur la couronne constituent des parkings sauvages pour les automobilistes qui y garent leur véhicule à la journée, voire à la semaine. La multiplication de ces stationnements constitue une nuisance pour les riverains, et, dans certains quartiers, accentue la dégradation d'un espace public peu ou mal aménagé. La manière dont le stationnement pourra y être régulé et réparti constitue un enjeu prioritaire pour la reconquête des quartiers par les résidents.
• Une utilisation plus rationnelle des parkings aux portes de Paris doit être recherchée. Les 11 000 places de stationnement existantes dans les parcs publics ou relevant de la puissance publique sont très sous-utilisées. Le usagers les connaissent mal, les parkings sont réputés peu fonctionnels, peu sûrs et ne jouent que très imparfaitement leur rôle de dissuasion. Un effort doit être entrepris pour améliorer leur signalisation et leur accessibilité, ainsi qu'il a d'ores et déjà été fait porte d'Orléans ou qu'il est entrepris porte de Clignancourt.
• Enfin, la réalisation de parcs de stationnement relais aux abords des gares de transports en commun est également un outil visant à favoriser l'utilisation de modes de déplacements collectifs. Toutefois, ces infrastructures sont à réaliser en grande Couronne, en concertation avec les communes concernées, pour développer le rabattement vers des stations situées en bout de lignes et maintenir les véhicules loin du centre de l'agglomération : la solution n'est pas de conduire les automobilistes jusqu'à l'intérieur de l'enceinte du périphérique, mais bien de les cantonner en amont.

3. Développer les modes de circulation alternatifs
Afin de développer l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens, des itinéraires ont déjà été créés dans la partie périphérique de Paris (boulevards des Maréchaux et Ceinture verte) ainsi que sur certains axes de la périphérie (coulée verte à Malakoff, pistes le long

du canal de l'Ourcq).
Un plan régional prévoit la création de nombreux itinéraires et il convient d'établir leur continuité en les reliant au réseau parisien qui doit, lui aussi, s'étendre sur toute la zone concernée par le Projet de renouvellement urbain sur la couronne.
Peuvent être cités parmi ceux-ci les projets de création de pistes cyclables le long de la Seine à Issy-les-Moulineaux, à Ivry et Charenton le long du canal St Denis, la liaison entre les bords de Seine à Saint-Ouen et la Porte Pouchet (dans le cadre du projet de boulevard urbain à Clichy et Saint-Ouen).
De même une redistribution de l'espace de la voirie en faveur des vélos et des piétons est prévue dans les projets de requalification de la plupart des axes de circulation de la ceinture parisienne. Il apparaît nécessaire que des parkings spécifiques, gardés, soient développés pour les vélos à proximité des principales gares et équipements publics qui émaillent les espaces compris entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique.
Le vélo peut et doit devenir un mode de circulation pratique pour se rendre des communes riveraines à Paris : cela passe par une sécurisation, pour les cyclistes, des entrées de la capitale, et par des équipements pratiques permettant d'accueillir et d'abriter les vélos lorsque le déplacement doit se poursuivre en transports en commun. C'est assurant à l'utilisateur le plus grand confort de déplacement à la fois en tant que cycliste et dans les transports publics que les modes de circulation alternatifs à la voiture pourront se développer.
Les rollers ne doivent pas être oubliés non plus des cheminements aménagés à travers les quartiers de la Couronne entre arrondissements centraux et communes riveraines : ils correspondent à un mode de déplacement rapide et sûr, dès lors qu'il peut s'effectuer en site propre. Or l'importance des espaces libres dans la zone prévue pour le Projet de renouvellement urbain sur la couronne permet d'inclure des aménagements adaptés.

4. Développer des liaisons nouvelles entre les quartiers périphériques et les communes limitrophes

Le Projet de renouvellement urbain lancé sur la Couronne parisienne doit en outre donner une cohérence nouvelle aux réflexions engagées à l'occasion de différents projets d'urbanisme pour faciliter les échanges entre les quartiers périphériques de Paris et les communes limitrophes, en favorisant les modes de circulation alternatifs à l'automobile et en particulier les transports en commun. On peut citer par exemple :

• le projet de boulevard urbain à Clichy et Saint-Ouen débouchant sur Paris à hauteur de la Porte Pouchet,
• le prolongement des voies du nouveau quartier Porte d'Asnières vers Asnières,
• les liaisons prévues au sud de la Plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers entre la porte de la Chapelle et la porte de la Villette (prolongement de la rue des Fillettes, liaison entre la darse et le boulevard Mac Donald...),
• le projet de liaison entre la gare Évangile projetée et le boulevard Mac Donald,
• les voies nouvelles entre le quartier de Bercy et Charenton,
• le maillage envisagé entre le quartier Paris Rive Gauche et Ivry,
• la liaison entre le quartier de Rungis, les boulevards des Maréchaux, la Poterne des Peupliers et plus loin la Vallée de la Bièvre,
• l'amélioration de l'accès à la Cité Universitaire depuis la commune de Gentilly,
• le rétablissement de la continuité des voies HBM sous le talus de la voie SNCF entre les quartiers de la porte de Vanves et de la porte de Brancion.

Dans tous les cas, l'aménagement d'axes de déplacements nouveaux doit permettre de recoller les deux rives du périphérique, en profitant de divers projets d'urbanisme pour jeter des ponts entre communes riveraines et arrondissements extérieurs. En gommant la coupure physique et psychologique qui existe, de nouvelles proximités vont réapparaître, rendant inutile le recours à l'automobile, et restaurant la possibilité d'une vie de quartier partagée.
Pour les communes voisines comme pour Paris, il s'agit alors de renouer les fils d'une continuité urbaine tranchée, et d'en profiter pour faire une plus grande place à des aménagements contemporains (circulations douces, espaces publics, liaisons de transports en commun) jusque-là impossibles à envisager : c'est en particulier le cas lorsque la couverture du périphérique offre une reconquête immédiate d'un vaste espace inutilisable, passerelle entre des quartiers qui étaient forcés de s'ignorer.

■ **L'enjeu spécifique du transport des marchandises**

L'activité tertiaire et commerciale de l'agglomération parisienne engendre des flux très importants pour le transport de marchandises.
Celui-ci s'effectue actuellement de façon prédominante par la route, avec son cortège de nuisances (pollution

atmosphérique, bruit, occupation de l'espace, encombrements). Il est indéniable que l'acheminement des produits jusqu'aux magasins ou chez les particuliers, que ce soit dans le centre ou dans les arrondissements du pourtour, est une des conditions de la vitalité commerciale et de l'animation de l'agglomération. C'est une des conditions du confort quotidien réclamé par les habitants. Pour autant cet acheminement doit obéir à des règles plus strictes pour ne pas devenir une contrainte lourde, et il est possible de favoriser de nouveaux modes de transport.

Ainsi une double approche paraît envisageable, précisément au niveau de la Couronne, pour diminuer la part de la route dans l'acheminement des marchandises au profit de modes moins polluants comme le fer et la voie d'eau :

• une réflexion sur la chaîne logistique portant sur les produits transportés depuis leur lieu de production jusqu'à leur distribution.

• une analyse du territoire pour l'optimisation de l'organisation des modes de transports et une réduction des nuisances pour les riverains.

Les conséquences pratiques à étudier comprennent à la fois un volet réglementaire et un volet d'aménagement et d'équipement, qui devrait être intégré à la démarche engagée dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne :

1. Harmoniser le régime de réglementation des livraisons

En ce qui concerne la distribution finale, extrémité de la chaîne logistique, une harmonisation de la réglementation des livraisons sur voirie est nécessaire à l'échelle de l'agglomération (Paris et Petite Couronne). Le Plan de Déplacements Urbains préconise un alignement sur la réglementation mise en place à Paris depuis septembre 1999, d'abord sur 22 communes limitrophes, et ensuite sur toutes les autres communes.

En effet, des situations différentes sont encore constatées dans les horaires prescrits, les limitations de tonnage (et donc des types de véhicules), ce qui complique la tâche de contrôle, voire rend partiellement inefficaces les mesures décidées.

2. Favoriser la création de plates-formes logistiques

La création de plates-formes logistiques au plus près du tissu urbain permettrait une distribution avec des véhicules propres et donc une diminution des nuisances. Il convient d'examiner leur implantation avec soin afin de ne pas concentrer des flux gênants pour les résidents ou pour la circulation générale. Dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, la restructuration des modes de transport de marchandises au sein de la Couronne doit faire l'objet d'une approche concertée entre communes riveraines et Paris, toutes aussi intéressées à l'amélioration de leur desserte et la disparition de transports gênants et polluants. Le choix des plates-formes logistiques sera donc un élément important de cette concertation.

3. Favoriser le transport par le fer

L'importance des emprises ferroviaires dans la Couronne conduit à examiner la possibilité d'un renforcement du fret ferroviaire, d'étendre ce mode de transport, qui est jusque-là essentiellement utilisé comme mode de déplacements, à l'acheminement de produits divers, en réutilisant des voies et gares qui existent encore dans le tissu urbain.

Ainsi la SNCF développe-t-elle le projet de réutiliser les voies et emprises dont elle dispose dans la Seine-Saint-Denis, le secteur Évangile, le sud du quartier de Bercy, le nord d'Ivry, le quartier des Gobelins, le site des Batignolles, de la porte de la Chapelle, les docks de Saint-Ouen. La desserte de ces plates-formes serait assurée par les faisceaux actuels, sous réserve de dégager des créneaux de passage pour les marchandises, et par réutilisation d'une partie de la Petite Ceinture.

Ces acheminements de proximité par le fer jusqu'à l'intérieur de la ceinture parisienne pourraient alléger les livraisons souvent organisées aujourd'hui depuis l'extérieur de Paris jusqu'aux arrondissements centraux et raccourcir les parcours dans la capitale des véhicules qui accompliraient la délivrance ultime des marchandises. Là encore les plate-formes logistiques intermodales sont pour l'essentiel à réaliser sur la Couronne, intra-muros, et ces aménagements prendraient leur sens dans le cadre d'une revitalisation de certains quartiers, ou de l'installation de nouvelles activités qui pourraient en profiter.

4. développer le transport par voie d'eau

De nombreux ports existent en bordure de la Seine, de la Marne et des Canaux (Saint-Denis et Ourcq).

Les projets d'urbanisme des différentes communes riveraines menacent parfois le maintien de cette activité portuaire, la considérant comme gênante pour les riverains, voire peu valorisante pour les projets d'urbanisme qui souhaitent développer en priorité les activités

tertiaires et l'habitat.
La réorganisation des transports de pondéreux ne peut pas se passer d'une réflexion cohérente, au sein du Port Autonome, et par une concertation associant l'ensemble des collectivités concernées par les avantages et par les nuisances qu'ils entraînent. C'est aussi l'un des enjeux des structures intercommunales d'accompagnement et de suivi prévu dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne que de conduire cette évolution, dans l'intérêt de l'agglomération toute entière.
Enfin, pour conclure l'ensemble de ces projets liés à la politique des transports au sein de l'ensemble urbain constitué par la Couronne de Paris, il importe de souligner que la démarche globale de recueil de données en matière de transport de marchandises, de diagnostic, et de propositions d'actions dans ce domaine a déjà été initiée par la mise en place d'une instance régionale de concertation.

■ Repenser de manière cohérente circulations et transports

Le Projet de renouvellement urbain sur la couronne sera ainsi le projet fédérateur qui contraindra la Ville, la Région, et l'État, à reconsidérer les déplacements autour de la Couronne parisienne, qui est encore le point nodal des circulations régionales voire nationales. La revitalisation de ces espaces impose la diminution rapide des nuisances qui y sont liées, donc des investissements importants, capables de remettre en cause des tendances lourdes qui conduisent encore à une croissance des trafics sur cet anneau central de l'agglomération. La volonté de changer les choses doit donc nécessairement être partagée par l'ensemble des partenaires concernés. Ce grand projet devra évidemment intégrer les déplacements dans les quartiers de la Couronne dans toutes leurs dimensions et toutes leurs échelles. Les projets pour certains font appel à de grandes technicités et de très importants financements, comme en particulier le projet lié à la couverture du périphérique ou pour réaliser le tramway. D'autres seront d'échelles bien plus petites. Les espaces publics dans ces quartiers sont très fortement déshumanisés, tout une gamme d'interventions sont nécessaires, comme des plantations, le réaménagement des trottoirs, des passages piétons, la pose de feux de signalisation, l'installation de systèmes pour empêcher le stationnement sauvage, etc. En tout état de cause, la politique des déplacements qui doit être mise en place dans ces quartiers, doit d'abord être au service de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

C. Développement économique
Un développement solidaire

Le développement économique, premier outil de rencontre sociale

Dans une conjoncture marquée par la croissance retrouvée, l'action en faveur de l'emploi des populations des quartiers concernés par les sites de renouvellement urbain est une priorité si on veut que le développement économique profite non seulement à ces espaces mais aussi aux populations concernées, qui sont les plus touchées par le chômage sur Paris.

■ Le développement de filières économiques stratégiques

Deux secteurs ayant un effet de levier important ont des perspectives de développement importantes dans la zone considérée.

Le secteur des nouvelles technologies de l'information dans le Nord-Est parisien

• Le nord-est parisien connaît une mutation rapide. Du fait de la saturation relative du centre de la Capitale pour l'accueil des entreprises du secteur NTIC et de l'augmentation des loyers dans ce périmètre, les entreprises cherchent à s'implanter dans le Nord-Est parisien. De plus, les infrastructures des grands opérateurs y constituent autant d'éléments favorables.

• Un pôle est en cours de constitution dans le 19e arrondissement autour de la Cité des Sciences et de l'Industrie, secteur où la Compagnie des Établissements des Magasins Généraux de Paris, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, propose des locaux adaptés aux besoins des secteurs de l'audiovisuel, multimédia, e-business, télécommunications, aujourd'hui dans le quartier du Pont de Flandre, demain dans le Parc dit « du Millénaire » (100 000 m²).

• Au-delà de ce périmètre, les territoires d'Aubervilliers et de St Denis accueillent de nombreuses entreprises de ce secteur et mettent en place des outils d'accompagnement et d'hébergement. En outre la Plaine Saint-Denis accueillera « l'Exposition Internationale Images 2004 », qui peut offrir une forte visibilité aux activités développées dans cet environnement porteur.

• La Ville est à l'origine de nombreuses initiatives :

• participation à la réorientation des activités de la pépinière Soleillet (20e arrondissement) en liaison avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,

• ouverture en mars 2001 d'une pépinière dédiée aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, rue de Crimée (sur 1 800 m²),

• mise en service en janvier 2002 d'une deuxième pépinière Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication boulevard Mac Donald (3 300 m²),

• localisation à l'horizon 2004 d'un opérateur de télécommunications au sein de la ZAC de la Porte d'Asnières (dépendant de la SEMAVIP),

• lancement prochain d'une opération de création d'un pôle d'activités dans le secteur Leibnitz-Vauvenargues (18e arrondissement)

• requalification progressive des pôles d'entreprises municipaux dont 35 % de la surface est aujourd'hui occupée par des activités de recherche et de développement (laboratoires, biomédical..) et des entreprises NTIC : CAP 18, Métropole 19, CAP 19, Bouvier (11e arrondissement) etc... (taux d'occupation supérieur à 95 %)

• recherche de sites d'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée susceptibles d'avoir un effet d'entraînement économique sur leur environnement urbain ; notamment dans le 19e arrondissement.

Toutes ces initiatives doivent trouver dans le Projet de renouvellement urbain sur la couronne une cohérence et constituent, quartier par quartier, le volet économique des projets urbains. Le renforcement de l'offre immobilière parisienne à l'Est et au Nord de Paris à destination des entreprises innovantes constitue une priorité économique, qu'il s'agisse de pépinières ou de pôles d'entreprises à développer.

Il est important de souligner que l'implantation d'activités innovantes, en particulier dans le domaine des médias, de la communication, et d'Internet, participent d'une démarche de mixité urbaine qui diversifie l'occupation des quartiers, leur animation, et contribue à renforcer leur attrait en terme d'habitat ou pour favoriser l'installation ou le développement des commerces de proximité.

Ainsi des espaces aujourd'hui marginalisés ou laissés pour compte se trouvent-ils réintégrés aux circuits économiques et aux parcours urbains de l'agglomération, accueillant des populations plus diverses, enrayant les phénomènes de ghettos ou de quartiers dortoirs.

La valorisation économique de la recherche au Sud-Est de Paris

Deuxième secteur d'intervention économique privilégié, le Sud-Est de la Capitale (13e et 14e arrondissements) bénéficie d'un avantage compétitif dans le secteur des biotechnologies (santé et sciences du vivant).
S'agissant du quartier Paris Rive Gauche, les atouts du quartier, sa situation en bordure de la Seine, l'attractivité de la Bibliothèque Nationale de France, la qualité de sa desserte, la présence de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, la proximité du futur pôle universitaire, ne peuvent qu'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies et de la recherche.
En témoigne déjà l'installation de Sanofi-Synthelabo, dans le secteur des nouvelles technologies, de Transpac, Global One, SAP (n° 1 mondial des progiciels financiers), Accenture (ex-Andersen Consulting....).

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris favorisera la création de lieux-ressources à Paris pour accompagner la création et le développement pérenne de jeunes entreprises de ce même secteur :
• implantation au sein de Paris Innovation du fonds national de bioamorçage,
• soutien à la création du bio-incubateur de Paris V, Paris Biotech, qui fait l'objet d'un partenariat entre la Ville et l'État,
• projets de création de deux pépinières de biotechnologie à implanter au sein de l'hôpital Cochin (14e arrondissement) et au sein de l'Institut Fournier, bd St Jacques, dans le 14e arrondissement,
• installation d'entreprises de biotechnologie dans les hôtels industriels municipaux : Bastion Masséna (13e), hôtel industriel Sthrau (13e), Chevaleret (13e)...

Aujourd'hui, un grand nombre d'entreprises désireuses de s'établir dans Paris, et plus particulièrement dans le 13e et le 14e arrondissement, sont contraintes de se délocaliser, faute de capacité d'accueil à des conditions compatibles avec leurs moyens, dans leur premier stade de développement.
L'opportunité de plusieurs programmes immobiliers (10 000 m²) d'envergure en vue d'accueillir des PME technologiques au Sud de Paris ne fait pas de doute.
Un tel projet s'inscrira dans le cadre d'une chaîne cohérente d'outils créés ou soutenus par la Ville (incubateurs, pépinières, hôtels industriels...). Un hôtel scientifique pourra faire très opportunément l'objet d'une programmation dans le Sud-Est ou sud de Paris.
Il est en effet essentiel que le Projet de renouvellement urbain prenne en considération les espaces de la Couronne qui sont aujourd'hui dévalorisés pour en faire des quartiers de fort développement économique, afin d'y combattre à la fois l'exclusion et le chômage par la création d'activités nouvelles. Favoriser la mixité sociale, et la diversité des activités, c'est redonner un souffle nouveau à des espaces urbains déshérités dans lesquels des besoins multiples seront ainsi plus facilement satisfaits et dans lesquels les habitants trouveront leur place.

■ **Le développement économique pour l'insertion professionnelle**

Les grands projets municipaux d'aménagement et de requalification urbaine prévus dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne peuvent contribuer de manière privilégiée à la lutte contre l'exclusion professionnelle et à l'insertion par l'activité économique des publics les plus fragilisés face à l'emploi.
Les directions techniques de la Ville de Paris et les bailleurs sociaux doivent inclure des **clauses d'insertion professionnelle** (dites clauses sociales) dans leurs marchés de travaux selon les modalités suivantes :
1– recrutement, pour l'exécution du marché, des personnes rencontrant des difficultés d'insertion, en mobilisant les contrats aidés mis en place par l'État ou les partenaires sociaux,
2 – sous-traitance de certaines prestations à des entreprises d'insertion,
3 – attribution à des entreprises d'insertion d'un nombre d'heures pour la réalisation d'une partie du contrat,
4 – adhésion à un Groupement d'Entreprises pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).
La Ville se rapprochera à cette fin des principales entreprises publiques donneuses d'ordre (RATP par exemple, mais aussi les entreprises leaders dans ces secteurs comme les EMGP) en vue de les inciter à de telles initiatives, coordonnées autour des secteurs sensibles de la Couronne parisienne. Un club d'entreprises en faveur de ces initiatives pourra être créé avec le soutien de la Ville de Paris.
Cette politique répondra à un triple objectif : **protéger et embellir le cadre de vie des habitants des arrondissements concernés nottamment les métiers liés à l'environnement et à la nature, conforter le dynamisme économique de la capitale, permettre un retour à l'emploi de populations exclues.**
Par son ampleur, cette action concertée sera de natu-

re à donner un nouvel élan aux actions d'insertion aujourd'hui conduites dans le cadre du 12ème Programme Départemental d'Insertion et qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne.
Ainsi, sont notamment prévus :
- l'ouverture fin 2001/début 2002 de deux nouveaux Espaces Insertion (structures d'accueil et d'orientation des allocataires du R.M.I. vers l'emploi et la formation professionnelle grâce à un accompagnement personnalisé et un accès simplifié aux nouvelles techniques de communication) couvrant notamment les 19ème et 20ème arrondissments et avec l'ambition de parvenir, d'ici fin 2004, à la couverture des arrondissments parisiens domiciliant le plus grand nombre d'allocataires,
- la création d'ici 2002, de quatre nouvelles commissions locales d'insertion (C.L.I. chargées d'instruire les contrats d'insertion et d'impulser une politique locale d'insertion) desservant notamment les 18ème, 19ème et 20 ème arrondissements,
- l'augmentation substantielle en 2001 des subventions départementales aux associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion afin d'améliorer l'offre d'insertion par l'économie dans les quartiers concernés et de rendre ces mesures plus attractives pour les allocataires,
- le lancement, en partenariat avec l'Etat, d'une étude de faisabilité sur la création de plans locaux d'insertion par l'économie (P.L.I.E.) à Paris à l'échelle de plusieurs arrondissements,
- la création de régies de quartier dans les quartiers en difficultés disposant d'un parc H.L.M. important et d'associations de quartier susceptibles de s'impliquer dans ces projets.

Afin d'adapter et de renforcer les dispositifs d'insertion et de formation professionnelle au bénéfice des publics en difficulté du secteur géographique du GPRU, il est envisagé la création d'une « plate-forme d'insertion et de formation professionnelle » conçue en partenariat avec l'AFPA.
Cette plate-forme serait physiquement localisée dans le site du GPRU sur une surface d'environ 500 m² et mobiliserait des compétences d'évaluation, d'orientation, de suivi et de formation professionnelle des publics en difficulté, notamment les allocataires du RMI.
Cette action ferait l'objet d'un conventionnement spécifique par le Département de Paris de l'AFPA, qui travaillerait en relations étroites avec les structures déconcentrées de la DDAEE implantées à proximité (maison du Développement Economique et de l'Emploi).
Cette plate forme d'insertion et de formation professionnelle pourrait être également mobilisée comme lieu de ressources pour le suivi et l'animation du dispositif des clauses d'insertion professionnelle ci-dessus évoqué. Il importe en effet d'apporter aux entreprises qui s'engageront dans ce processus, une ingénierie sociale et professionnelle dont le département de Paris et les administrations du service public de l'emploi auront la responsabilité de conception et d'animation.

Par ailleurs, **les principaux dispositifs municipaux** (recrutement d'emplois jeunes et de CES, Plan Départemental de Formation, convention annuelle passée avec l'ANPE, opérations de prospection des entreprises...) **en matière d'emploi seront orientés de manière plus accentuée en faveur de populations ciblées et des secteurs géographiques rencontrant des difficultés particulières.**
L'action de reconquête sociale de la Couronne parisienne constitue désormais une priorité clairement affichée, et elle doit dès lors représenter une des priorités de l'action menée par la ville en faveur du développement économique de ces quartiers.

■ L'aide à la création et au développement des entreprises.

1. Création d'entreprises
Dans le cadre juridique contraint qui s'impose aux collectivités locales, la Ville a pris un certain nombre d'initiatives en faveur de la création d'entreprises, et les différents dispositifs concernés seront réorientés en direction des secteurs compris dans le Projet de renouvellement urbain sur la couronne, en concertation étroite avec les Maires d'arrondissement.
• Courant 2000 a été créée une plate-forme d'initiative locale, « Paris Initiatives Entreprises », visant à l'octroi de prêts d'honneur ou à garantir des emprunts en faveur de la création de TPE et de petites PME dans la Capitale.
• Les principales associations d'aide à la création d'entreprises sont soutenues dans le cadre de conventions d'objectifs.
• En partenariat avec l'État, le mode d'attribution et de financement des chéquiers conseils a été amélioré. Des dotations nouvelles permettront notamment au travers de la plate-forme d'initiative locale de renfor-

cer les actions de la ville de Paris en faveur de la création d'entreprises.

Dans ce cadre, de nouvelles actions pourront être conduites en priorité dans les arrondissements inclus dans le Projet de renouvellement urbain sur la couronne :

• création d'un fonds territorial au sein de Paris Initiatives Entreprises en faveur de la création de TPE dans le périmètre du Projet de renouvellement urbain.

• création d'un fonds d'aide en fonds propres, en partenariat avec l'ADIE et France Active. Il s'agirait d'une prime unique versée aux créateurs d'entreprises (allocataires du RMI).

2. Développement et modernisation des entreprises existantes

• Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif municipal en ce domaine. Par ailleurs, il faut rappeler que la réglementation applicable aux interventions du FISAC (Faubourg-Saint-Antoine par exemple) ne permet pas de consentir aux PME commerciales et artisanales des aides à l'investissement permettant la modernisation et le renouvellement de leur outil de travail.

• Afin de faciliter le développement d'entreprises dans le périmètre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, la municipalité entend créer, en partenariat avec la BDPME, un dispositif parisien d'aide au développement des PME, sous forme de garantie d'emprunt bancaire, complémentaire au fonds régional de garantie existant qui ne s'applique pas aux commerces. L'attention portée au tissu économique et industriel de proximité doit en effet être l'une des priorités des actions engagées. Elle est la première condition de réussite d'une réhabilitation des quartiers sensibles qui les replacera dans le réseau d'activités de l'agglomération en renouvelant leur image et leur perception.

■ La requalification commerciale au cœur du Projet de renouvellement urbain sur la couronne

Dernier volet de cette action de développement économique, la requalification commerciale des quartiers est une des conditions de l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants. Au service de cet objectif essentiel, diverses actions sont à mener, en concertation avec les bailleurs sociaux, propriétaires d'un très grand nombre d'immeubles sur le territoire de la Couronne.

1. Bourse de locaux

Les services municipaux ont mis en place une banque de données centralisée et actualisée des locaux commerciaux disponibles appartenant aux opérateurs publics (OPAC, RIVP, SAGI, SIEMP).

L'objectif, en liaison étroite avec ces sociétés ou office, est de répondre en temps réel aux demandes nombreuses de Parisiens, pour créer ou développer leur activité.

Ce fichier, ou tout au moins son existence et les moyens d'y accéder, pourrait faire l'objet d'une diffusion élargie.

2. La création de pôles sectoriels

La Ville s'efforce de favoriser la réalisation de pôles sectoriels afin de :

• participer à la redynamisation économique d'un quartier en y intégrant une activité nouvelle susceptible d'en changer l'image,

• répondre à la demande d'un secteur économique pour améliorer les conditions de travail de ses adhérents et leur donner une meilleure visibilité.

Il s'agit de proposer « clef en mains », à des prix attractifs, des locaux auparavant vacants. C'est dans cet esprit que sont déjà conduites deux opérations :

• au cœur de la Goutte d'Or, rue des Gardes dans le 18e arrondissement, ouverture d'un « Village de la Mode », dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération du prêt-à-porter féminin et l'OPAC.

• rue des Haies dans le quartier de la Réunion (20e arrondissement), implantation d'artisans du bâtiment en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment.

D'autres opérations de ce type pourraient être mises en œuvre.

Plus généralement, la commercialisation et la gestion horizontale de locaux vacants en pied d'immeubles sont souvent contrariées par la pluralité des propriétaires, rendant difficile une action concertée et efficace. Pourrait être mise à l'étude la création d'une structure d'économie mixte de gestion de locaux commerciaux mis à disposition par des bailleurs sociaux d'un même quartier (sans dessaisissement de propriété) et par des propriétaires privés. Une telle réflexion pourrait être conduite en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

3. Accords de co-développement

Afin de corriger les effets destructurants sur le commerce de proximité et les activités économiques de l'implantation de centre commerciaux à dominante ali-

mentaire à proximité de Paris, la négociation et la mise en œuvre de pacte de co-développement avec leurs gestionnaires et promoteurs doivent être engagées. Ces accords porteront tant sur les actions de soutien aux commerces et activités existantes que sur la création et l'aménagement de pôles structurants pour le commerce local. Tel sera l'objectif du pacte de co-développement pour prévenir les effets éventuels du centre commercial régional d'Aubervilliers.

■ Un maillage renforcé d'équipements dédiés à l'emploi

Les structures de proximité sont des outils importants permettant de catalyser et de susciter les initiatives locales, en partenariat avec les acteurs locaux : orientation et accompagnement des demandeurs d'emploi, insertion sociale et professionnelle des jeunes, conseils aux entreprises...

Il existe à ce jour trois Maisons du Développement Économique et de l'Emploi dans les 13e, 14e et 18e arrondissements, cinq Missions Locales couvrant la Capitale, implantées dans les 19e, 18e, 14e, 13e et 11e arrondissements, trois Cyber-Emplois dans les 3e, 5e et 17e arrondissements (rue des Epinettes) ainsi qu'un Espace Entreprise Faubourg-St-Antoine dans le 12e arrondissement.
Le maillage existant sera substantiellement renforcé dans les prochains mois par la création d'ici la fin de l'année de deux Maisons du Développement Économique et de l'Emploi
Ces deux nouveaux équipements, dont la localisation est en cours d'arbitrage, pourraient s'inscrire dans le Projet de renouvellement urbain sur la couronne et contribuer ainsi à la revitalisation des activités de la Couronne.
Par ailleurs, l'Espace Entreprises existant, dédié aux activités artisanales du Faubourg St Antoine, sera requalifié « espace commerce - artisanat », et prendra en charge les actions commerce - artisanat dans le 11e arrondissement, notamment les réflexions conduites à propos du quartier Sedaine-Popincourt (redynamisation, requalification de voirie et mixité économique, étude économique en cours de réalisation).
En 2001, un « Espace commerce – artisanat » pourrait également être créé, dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, dans le 19e ou le 20e arrondissement, en fonction des besoins identifiés.
Enfin, les moyens alloués à la « Mission Locale Paris Est » pourraient également être renforcés dans ce cadre.
Au cours de ces dernières années, un réseau de cinq Missions Locales a été créé, développé et consolidé. Les moyens qui leur sont alloués ont été substantiellement augmentés en 1999.
Cependant, eu égard au nombre de jeunes accueillis et suivis par la Mission Locale Paris Est, dont le champ géographique d'intervention couvre le 19e et le 20e arrondissement, une réflexion sur l'augmentation des moyens de cette Mission Locale devrait être envisagée pour permettre la création d'une antenne ou d'une mission locale nouvelle dans le 20e arrondissement de Paris.

■ Une mobilisation de tous les dispositifs de retour à l'emploi

• Accès au programme Trajet d'Accès à l'Emploi (TRACE)
L'accès des jeunes des quartiers considérés au programme TRACE sera facilité, afin de leur permettre de bénéficier de toutes les mesures mobilisables dans ce cadre, et notamment des mesures de formation :
- actions de lutte contre l'illettrisme cofinancées par l'État et la Région
- mesures d'orientations adaptées, notamment les ateliers de découverte des métiers mis en œuvre par les missions locales et financés par la Région.
- actions spécifiques d'accès à l'emploi, etc.

En complément de ce programme, la mise en oeuvre du «Programme d'Action Personnalisé pour un nouveau départ» permettra de proposer aux allocataires du R.M.I. inscrits à l'A.N.P.E., chômeurs de longue durée ou en fin de droit, un appui individualisé dans la recherche d'un emploi. Le Département de Paris participera à ce dispositif en cofinançant des postes de référents R.M.I. dans les agences A.N.P.E. afin de permettre à un maximum d'allocataires parisiens de bénéficier de ces mesures.

• Accès des jeunes les moins qualifiés au dispositif Emplois-Jeunes
L'action des cellules de proximité du dispositif Emplois-Jeunes sera renforcée afin d'améliorer le taux d'entrée des jeunes de la Couronne, notamment des jeunes allocataires du RMI (moins de 30 ans) dans ce dispositif, par des actions d'information et la mobilisation du réseau « Politique de la Ville ». D'ores et déjà, les crédits consacrés au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) qui permettent de soutenir financièrement les jeunes de moins de 25 ans engagés dans un parcours d'insertion, ont été doublés au budget primitif 2001.
Des actions pilotes seront entreprises : par exemple dès cet été sera mis en place un point Multiservices à desti-

nation des salariés par l'EMGP au bénéfice des entreprises du pont de Flandre (2 emplois-jeunes).
De plus, l'EMGP étudiera avec la Mairie du 19e arrondissement les possibilités d'un partenariat sur Curial-Cambrai et réfléchit aux possibilités de formation de jeunes des quartiers voisins.

• Accès direct à l'emploi
Les jeunes en difficulté sont principalement demandeurs de mesures d'accès à l'emploi direct, alors même qu'ils ne présentent pas les capacités comportementales et la connaissance du monde de l'entreprise nécessaires pour se stabiliser dans l'emploi. On cherchera à faciliter leur entrée dans le monde du travail par des actions d'information et de formation adaptées :

a) - Information des jeunes scolarisés sur les métiers « porteurs », correspondant à leur niveau de qualification (bâtiment, transport-logistique, hôtellerie-restauration, commerce-distribution),
   - Actions d'information dès les classes de 4e / 3e en partenariat avec les responsables de REP (Réseaux d'Éducation Prioritaires) et l'ANPE,
   - Stages découverte de métiers de 5 jours en Centre de Formation d'Apprentis.
b) - Découverte des métiers et élargissement des choix professionnels pour les jeunes demandeurs d'emploi,
   - Multiplication des évaluations en milieux de travail (EMT), sous la responsabilité de l'ANPE, pour faciliter l'accès au contrat d'apprentissage ou au contrat de qualification,
   - Développement des ateliers de découverte des métiers, mis en œuvre par les missions locales et financés par la Région.
c) - Actions concertées au niveau de chaque arrondissement pour augmenter l'entrée des jeunes en Contrat Initiative Emploi (CIE).

• Le problème particulier des femmes issues de l'immigration
Les femmes issues de l'immigration sont particulièrement nombreuses dans le Nord-Est parisien. Elles cumulent divers handicaps, tels une faible mobilité géographique, une difficulté d'adaptation aux mutations de l'offre, un problème de représentation du marché du travail, mais également des problèmes sociaux et linguistiques. Il conviendra donc de renforcer dans ces quartiers, les actions visant à réduire ces problèmes.
Il est prévu dans le cadre du 12ème P.D.I., que les femmes allocatires du R.M.I. bénéficient d'une réservation systématique de places au sein des dispositifs de retour à l'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (chantiers-insertions, chantiers-école, chéquiers conseils pour les femmes créatrices d'entreprise, dispositifs AFPA, RMI-artistes, ateliers pédagogiques personnalisés...) afin d'atténuer les inégalités constatées.
De plus, la réforme du crédit «garde d'enfant» se traduira par une augmentation des subventions municipales versées aux haltes-garderies (forfait horaire) en contrepartie de places réservées pour les enfants de familles allocataires du RMI. Ce dispositif qui pourrait s'étendre, à terme, à d'autres types d'établissements d'accueil de la petite enfance, vise à améliorer sensiblement l'accès aux services de garde d'enfants des familles en difficulté ou en voie d'insertion.
Enfin, pour les femmes en alphabétisation une aide aux structures pourra être apportée par les financements spécifiques de la Politique de la Ville.
Des modules spécifiques destinés aux femmes ayant eu un parcours long d'alphabétisation, mais qui ne leur permet pas toujours d'intégrer les modules professionnalisants des plates-formes linguistiques, seront mis en place par la DDTEFP et le FAS.

• Actifs de plus de 45 ans, chômeurs de longue durée
Les personnes de plus de 45 ans et au chômage de longue durée sont très présentes dans les quartiers de la Couronne parisienne. Elles se regroupent en deux catégories :
1. ceux qui cumulent des handicaps linguistiques et de sous-qualification
2. ceux qui sont proches de l'emploi (notamment les cadres) mais dont le problème majeur est l'âge.

Pour les publics de bas niveau de formation, les actions à mener seront les suivantes :
- avant toute entrée en formation, mettre en place un module permettant de travailler sur les freins à l'emploi,
- proposer le dispositif CES-CEC aux personnes cumulant des handicaps en continuant à mobiliser les employeurs CES,
- mobiliser les actions de formation professionnalisante pour renforcer la capacité de ce public à remplir un emploi stable.

Le taux de chômage – Paris 1999

Part des chômeurs dans la population active

- plus de 19%
- de 15 à 19%
- de 11 à 15%
- de 8 à 11%

Occupation mixte – Autres cas

- moins de 8%
- contour d'IRIS

Source: Recensement Général de la Population 1999 (INSEE)
Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 personnes et les emprises des principaux équipements et espaces verts

apur

Pour le public qualifié ou cadre :
- augmenter le nombre de placements dans les associations recherchant d'anciens cadres pour professionnaliser leur structure,
- promouvoir le temps partagé et la création d'activités en mobilisant les actions de formation « ad hoc », et en soutenant les structures locales d'aide aux porteurs de projets. Mobiliser autant que faire se peut les Conventions « Promotion de l'Emploi » pour aider au démarrage de ces structures.

• Les bénéficiaires du RMI

Le diagnostic local révèle que les bénéficiaires du RMI sont majoritairement dans les quartiers de la Couronne parisienne. Une part trop faible d'entre eux sont en contrat d'insertion ou sont inscrits à l'ANPE.

Dans le cadre du 12e plan départemental d'insertion , l'acces de ces publics aux dispositifs d'insertion professionnelle sera renforcé.

Il sera facilité par le maillage plus dense et plus coordonné des structures locales de suivi et d'orientation personnalisées.

En quelques années, le Projet de renouvellement urbain sur la couronne doit permettre de fédérer sur des secteurs d'intervention prioritaire l'ensemble des moyens que la Ville peut réunir pour contribuer à la revitalisation économique et sociale d'un quartier. La consolidation des liens sociaux passe en effet par un partage de l'animation économique de l'agglomération et une participation de tous aux activités créées. Le grand rééquilibrage Ouest-Est apparaît comme l'un des moyens de ce redéploiement urbain, auquel les nouveaux aménagements de Paris Rive Gauche et de Bercy vont contribuer. Mais il est nécessaire que ces investissements se doublent d'un accompagnement social extrêmement attentif de la part de la Ville, afin que les effets s'en fassent sentir pour tous, et permettent de retendre le tissu social des quartiers aujourd'hui les moins favorisés. Ces derniers vont connaître dans les prochaines années d'importantes, voire de très importantes réalisations, par exemple dans le secteur d'Aubervilliers, avec le parc du Millénaire, ou les projets que les Jeux Olympiques pourraient induire. L'essentiel aujourd'hui est qu'ils se développent dans un cadre concerté. Le projet d'Hypermarché d'Aubervilliers a brusquement rappelé l'urgence à ce que Paris et ses communes limitrophes se coordonnent. Des accords de développement doivent être étudiés entre la capitale et ses communes riveraines. Le Grand projet de renouvellement urbain sur la couronne doit en être le cadre.

D. HABITAT
DE LA REQUALIFICATION DU BÂTI AU RENOUVELLEMENT URBAIN

L'habitat : requalifier le bâti pour renouveler la ville

■ Des quartiers dortoirs...

L'évolution de certains des grands ensembles situés au sein de la Couronne parisienne, et plus précisément de la petite ceinture, est largement comparable à la problématique que connaissent certaines cités de l'agglomération parisienne : la présence d'un habitat social dégradé, concentration de populations fragiles dans des secteurs sensibles, nécessité d'améliorer le cadre de vie et le confort des logements. La prise en compte des caractéristiques des « quartiers dortoirs » concernés est nécessaire dans une perspective de requalification et de mixité urbaine, réaffirmée pour l'ensemble de l'anneau périphérique parisien dans le cadre de ce Projet de renouvellement urbain sur la couronne.
Les requalifications urbaines, soit dans le patrimoine privé avec les OPAH, soit dans le patrimoine social avec des opérations de réhabilitation et de requalification, devront donc y être développées, en relation notamment avec les bailleurs sociaux, et dans le cadre de concertations avec les habitants mises en œuvre au titre de la Politique de la Ville.
La requalification urbaine se déclinera différemment selon la typologie des quartiers à traiter, et s'accompagnera d'une réflexion sur les équipements à réaliser.
C 'est pourquoi ces travaux feront l'objet au préalable de diagnostics, par quartier ou micro-quartier, auxquels tous les partenaires seront associés. En outre, dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, des incitations financières spécifiques à la conduite de ces projets seront mises en œuvre. Agir sur l'Habitat dans les zones ainsi prises en compte apparaît en effet comme l'autre action majeure qui permettra de changer la vie des résidents de la Couronne de Paris et de réussir la reconquête sociale de ces quartiers.

■ Des sites prioritaires

La requalification des immeubles se révèle particulièrement urgente pour un certain nombre de grands ensembles. Mais ces actions ne peuvent être considérées comme suffisantes. Les améliorations très importantes prévues par ces opérations ponctuelles, notamment en termes de couverture du périphérique, d'équipements publics, de qualité végétale, d'action sociale, de circulations douces, de plates-formes de changement modal, auront un impact très positif sur la perception et la réalité du vécu quotidien des parisiens qui y habitent, en partenariat avec l'État, la Région, les communes voisines et la Caisse des Dépôts.
En décidant d'engager des projets sur 6 sites tests dans le cadre du grand projet de renouvellement sur la Couronne, les services de la Ville de Paris ont pu identifier un certain nombre d'outils et de méthodes de travail permettant d'agir au plus près des besoins des habitants et de changer leur perception de leur cadre de vie et de leur environnement. Avant d'examiner au cas par cas les actions prévues, il est important de rappeler le cadre légal dans lequel l'intervention publique se situe et de préciser l'implication exacte des différents acteurs municipaux ou para-municipaux.

■ Les outils de la requalification de l'Habitat

La Ville de Paris est directement engagée par ces projets de requalification urbaine à plusieurs titres.
Le PLH, qui sera lancé en 2001 à la suite de celui délibéré le 3 juin 1996 pour 5 ans et conformément au dispositif nouveau de la loi SRU, prendra largement en compte le site du Renouvellement urbain au niveau du diagnostic, pour la mise en œuvre des orientations et du programme d'actions.
Ceci se fera en cohérence avec les autres objectifs de la municipalité et les obligations, issues de la loi SRU, susceptibles de s'exercer dans l'emprise du GPV : l'éradication de l'insalubrité, la mixité sociale et géographique, l'objectif des 20 % de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales.
La Ville de Paris est particulièrement concernée à ce titre par les problèmes de relogement qui sont un préalable à toute opération de démolition ou de requalification, pouvant au demeurant relever de crédits clas-

siques du Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement quand il s'agit de PALULOS et de conventionnement, et non pas seulement de financements liés au Ministère de la Ville.
Concrètement, cela implique, hors son association à l'élaboration du PLH, que l'engagement financier de l'État puisse dans toute la mesure du possible apparaître dans le programme d'actions du PLH

■ Les difficultés liées aux relogements

Le relogement suppose de multiples interventions, depuis le foncier jusqu'à la programmation du financement des logements concernés, sociaux ou non, locatifs ou non, avec un coût financier à évaluer et à inscrire, en tenant compte de la concertation nécessaire avec les habitants, sous l'autorité des Maires d'arrondissement, qui conduira à un relogement souvent sur place ou dans le quartier (ce qui sera exigé par les personnes âgées). Les procédures de relogement devant être harmonisées avec l'impératif de mixité sociale et géographique mis en valeur par la loi SRU
Le souci de combler une partie du déficit en logements locatifs sociaux par le conventionnement, si celui-ci est possible, des ensembles non sociaux des bailleurs liés ou non à la ville, ou de propriétaires privés (mais alors de façon temporaire), ne doit pas occulter la réflexion et l'action sur le renouvellement urbain des grands ensembles des années 1960 - 1970.
La Ville procédera, pour toutes les questions liées au logement, en accord étroit avec les bailleurs sociaux qui lui sont liés, et via la Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Equipement de la Préfecture de Paris, avec les autres bailleurs sociaux, pour leurs opérations de création, de gros entretien, de PALULOS, de requalification urbaine, de participation aux actions de Politique de la Ville (Rez-de-Chaussée commerciaux, associations intermédiaires, insertion sociale), dans l'emprise intra-muros, mais aussi extra-muros, du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, ou à proximité immédiate de la zone considérée.
Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent participer à la bonne réalisation du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, comme celles relatives au bruit ou aux copropriétés dégradées concernées par le site. Il sera également possible de lancer une étude de faisabilité d'une OPAH nouvelle dans l'emprise du « GPRU» en y affectant les moyens financiers incitatifs correspondants. Le quartier situé entre le Boulevard Masséna et les Olympiades offrirait ainsi l'occasion de relier par une OPAH les deux Opérations de Renouvellement Urbain engagées dans le 13e arrondissement.

■ La requalification du patrimoine social de la Couronne

Dans le patrimoine social (quartiers périphériques et cités sensibles), des opérations de réhabilitation et de requalification des espaces extérieurs seront menées en relation avec les bailleurs sociaux et dans le cadre de concertation avec les habitants mises en œuvre au titre de la Politique de la Ville. Le nombre des espaces verts déjà entretenus par la Ville de Paris pourrait augmenter et faire l'objet de création de véritables jardins ouverts au public.
Les bailleurs sociaux poursuivront, dans les immeubles dont ils ont la charge les travaux de réhabilitation des locaux et de requalification des espaces extérieurs, l'accent étant mis plus particulièrement sur la sécurisation (hall d'entrée, sous-sols), l'amélioration du cadre de vie, la qualité des matériaux et des travaux de réparation et d'entretien.
Les relations entre la Ville et les bailleurs sociaux donneront lieu à une convention spécifique précisant un certain nombre d'engagements des différents partenaires par secteur de renouvellement urbain.
Dans le cadre de cette convention, les bailleurs sociaux soucieux de préserver et d'améliorer la qualité de leurs bâtiments et du cadre de vie qu'ils offrent aux habitants s'engageraient à développer les relations avec les habitants et avec les représentants de la vie associative, à lutter contre l'insécurité, jouant ainsi pleinement leur rôle de partenaires de la Ville de Paris, de l'État et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour conduire des actions qui s'inscrivent dans les objectifs du Projet de renouvellement urbain sur la couronne.
En particulier, les bailleurs sociaux devront s'engager à développer une gestion de proximité de leurs parcs de logements permettant d'accueillir les locataires, de les renseigner, et d'assurer des relais entre bailleurs et locataires. Cette gestion repose sur les personnels des antennes locales et les gardiens. En outre, pour améliorer la sécurité, la tranquillité et la convivialité dans leurs immeubles, les bailleurs sociaux ont mis en place des agents locaux de médiation sociale (ALMS). Ils s'engageront à examiner les conditions de développement de ce système de surveillance et de médiation. L'État (Préfecture de Police) et la Ville de Paris s'engageront par ailleurs à améliorer le recrutement et la formation

de ces agents.
Les bailleurs sociaux s'engageront, dans le cadre de la réglementation sur les marchés publics, à introduire dans les marchés dont la nature des travaux le permettra, des clauses d'insertion sociale, conduisant ainsi des actions d'insertion socio-économique bénéficiant aux demandeurs d'emploi. Ils s'engageront par ailleurs à étudier la possibilité de faire réaliser des travaux par des chantiers-écoles ou des régies de quartier lorsque les projets à réaliser le permettront.
Les partenaires - État, Ville, bailleurs sociaux – engageront sur chaque quartier concerné une réflexion commune sur l'organisation des espaces collectifs, publics et privés, afin de mieux les identifier, les hiérarchiser, de rechercher des cohérences entre destination et usage des espaces, de connaître les gestionnaires, les propriétaires, et d'aider les habitants à se repérer, et à mieux vivre dans leurs résidences. Les travaux à réaliser ne sont pas forcément très onéreux. Les logements ont été construits dans les années 1960-1970. Ils sont souvent assez modernes et confortables. Les parties communes doivent cependant généralement faire l'objet d'importants aménagements, en particulier pour les ouvrir sur des rues ou des voies transformées en rues. Il n'en demeure pas moins que certaines « barres » ou « tours » sont difficiles à vivre, par exemple celles, au nombre d'une dizaine, qui ont été construites aux abords même du Boulevard périphérique.
Pour faciliter le retour des commerçants dans les locaux en pied d'immeubles, les bailleurs sociaux signataires de la convention s'engageront à étudier, par quartier, les besoins du quartier, à prendre connaissance des souhaits des habitants et des associations en matière de commerce, et à proposer des loyers adaptés. Ces loyers pourront être progressifs pour aider l'implantation des commerces.
Par ailleurs, les bailleurs sociaux amplifieront leur politique de mise à disposition à des tarifs préférentiels des locaux associatifs, y compris dans le parc ancien. Un dispositif de suivi et d'évaluation de ces associations pour lesquelles un effort particulier sera réalisé, sera mis en place.
Enfin, les bailleurs sociaux ont engagé un recensement du nombre de places de stationnement non louées dans les ensembles de logements sociaux. Une réflexion est actuellement menée sur la sécurisation et le montant des loyers de ces places de stationnement.
De manière complémentaire à cette action de réhabilitation globale des ensembles considérés, les partenaires du Projet de renouvellement urbain sur la couronne (État, Ville de Paris et bailleurs sociaux) s'engageront à mettre en œuvre une politique d'affectation des logements fondée sur un objectif de mixité sociale, contribuant à l'équilibre et à la cohésion des quartiers. Dans ce contexte, les maires d'arrondissement participeront aux commissions d'affectation de logements dans les nouveaux programmes.
En accompagnement des opérations de requalification et dans le cadre de l'amélioration des services offerts aux habitants des quartiers de la Politique de la Ville, une attention particulière sera portée à la réalisation d'équipements correspondants aux besoins premiers du quartier, réalisations qui après concertation seront aidées financièrement par les partenaires du Contrat.
Au niveau local, les centres sociaux, dont le rôle de coordination et d'accueil est essentiel, seront privilégiés et développés là où ils n'existent pas, sur le territoire de la Couronne. Certains arrondissements compris dans le Projet de renouvellement urbain sur la couronne, comme le 13e et le 14e, ne disposent en effet pas encore de centre social pour répondre aux besoins d'animation, d'accueil, d'activités associatives culturelles des populations qui y résident.

■ Réhabiliter le bâti privé

Même s'il est minoritairement concerné par le cœur du territoire d'intervention défini par le Projet de renouvellement urbain sur la couronne, le patrimoine privé des quartiers anciens populaires pose des problèmes spécifiques de requalification : réhabilitation du bâti et revalorisation de l'espace public de ces secteurs.
Dans ce cadre, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont connu des résultats intéressants lors du précédent contrat et pourront donc encore être développées dans les quartiers de faubourgs situés en lisière de la ceinture parisienne. En améliorant l'environnement des quartiers anciens tout en laissant la population sur place, elles permettent non seulement de conserver et d'embellir le patrimoine architectural parisien mais elles contribuent également à éliminer l'habitat insalubre et à préserver la mixité sociale de ces quartiers en les rendant également plus attractifs pour les entreprises et les commerces.
Ces opérations favorisent aussi le conventionnement d'un parc social de fait, via les subventions de l'ANAH, majorées par la Ville et destinées aux propriétaires bailleurs, en échange d'un engagement de leur part sur la modération des loyers.

Les futures OPAH qui seront accompagnées d'un diagnostic social, comprendront désormais systématiquement, dès lors que cela s'avérera nécessaire, un volet « copropriétés dégradées » et, en fonction de l'étude préalable à l'OPAH thématique « lutte contre le bruit », un volet « travaux d'isolation phonique ».
Des opérations de réhabilitation d'immeubles, voire de lots de copropriété, acquis anciennement par la Ville dans la perspective d'opérations d'aménagement aujourd'hui abandonnées, pourront être transférées à des bailleurs sociaux ou à des associations agréées loi Besson, en vue de la création de logements sociaux destinés aux plus démunis.
Cette procédure a su évoluer positivement ces dernières années. Cependant, les OPAH seront améliorées à la faveur de leur inscription au cœur d'un dispositif plus global d'amélioration de l'espace public sur l'ensemble de la Couronne.
Si l'objectif principal d'une OPAH reste la réhabilitation des immeubles et logements privés, l'association de cette opération à d'autres actions municipales touchant à l'environnement du quartier aura un effet bénéfique sur leur dynamique et contribuera plus rapidement à la requalification des franges urbaines de Paris. De même l'accompagnement social des populations concernées par ces nouvelles OPAH sera mieux pris en compte. Même si la logique de ces Opérations est plutôt de s'exercer dans les secteurs anciens dégradés, leur adaptation aux quartiers de la Couronne qui se situent entre les cités et les grands ensembles des bailleurs sociaux permettra ainsi de résorber d'autres poches de marginalisation sociale.

■ Densifier l'offre en services publics de proximité

En complément des projets recensés dans le Contrat de Plan Etat-Région (ouverture de stations de métro ou de RER, ligne de tramway, lignes d'autobus, équipements universitaires, équipements sanitaires...) et des programmations en cours dans les différentes institutions (comme par exemple la Poste : réfection d'un bureau de poste dans tel quartier sensible, déplacement et agrandissement d'un bureau de poste ailleurs, réalisation d'un bureau dans le quartier Curial-Cambrai...), il conviendra de faire un travail de diagnostic conjoint plus précis dans chaque quartier afin de densifier l'offre de services publics et l'animation commerciale, sociale et civique, sur tout le territoire de la Couronne
L'aménagement de services, leur adaptation à des réalités locales, feront l'objet d'un examen quartier par quartier pour faciliter leur accès. Ces équipements pourront également être complétés par des plates-formes de services publics (ANPE, EDF, Caisse Maladie, Postes) dans les quartiers défavorisés.
En termes d'habitat, comme en termes d'animation économique ou de gestion des circulations, la reconquête sociale des quartiers de la Couronne passe par une nouvelle prise en compte des besoins et des attentes des habitants, qui pouvaient jusque-là se sentir marginalisés par rapport au fonctionnement des services et des activités de la métropole parisienne.
Il ne suffit donc pas pour améliorer la perception d'un habitat urbain souvent délaissé, ou vieillissant, de procéder à la rénovation des immeubles et à leur restructuration en donnant à leurs appartements plus de confort et de facilités. Il faut aussi que les rues voisines, les places et les espaces verts soient hospitaliers et animés, dotés de tout ce qui fait l'attrait de la ville. D'où l'importance de traiter l'ensemble des chantiers thématiques présentés ici de manière successive dans une approche cohérente et intégrée.
C'est dans la programmation des opérations qui touchent l'habitat et le logement qu'apparaissent le mieux les indispensables adaptations urbaines auxquelles doivent contribuer plusieurs secteurs très différents réunis au sein de la « politique de la Ville ». La conception et la mise en œuvre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne en paraît d'autant plus nécessaire et urgente, pour que puisse être réussie une requalification globale de tous les quartiers qui composent l'anneau périphérique parisien, scellant les retrouvailles entre la Ville et son agglomération dans une dynamique de développement partagé et solidaire.

Structure de l'habitat – 1999

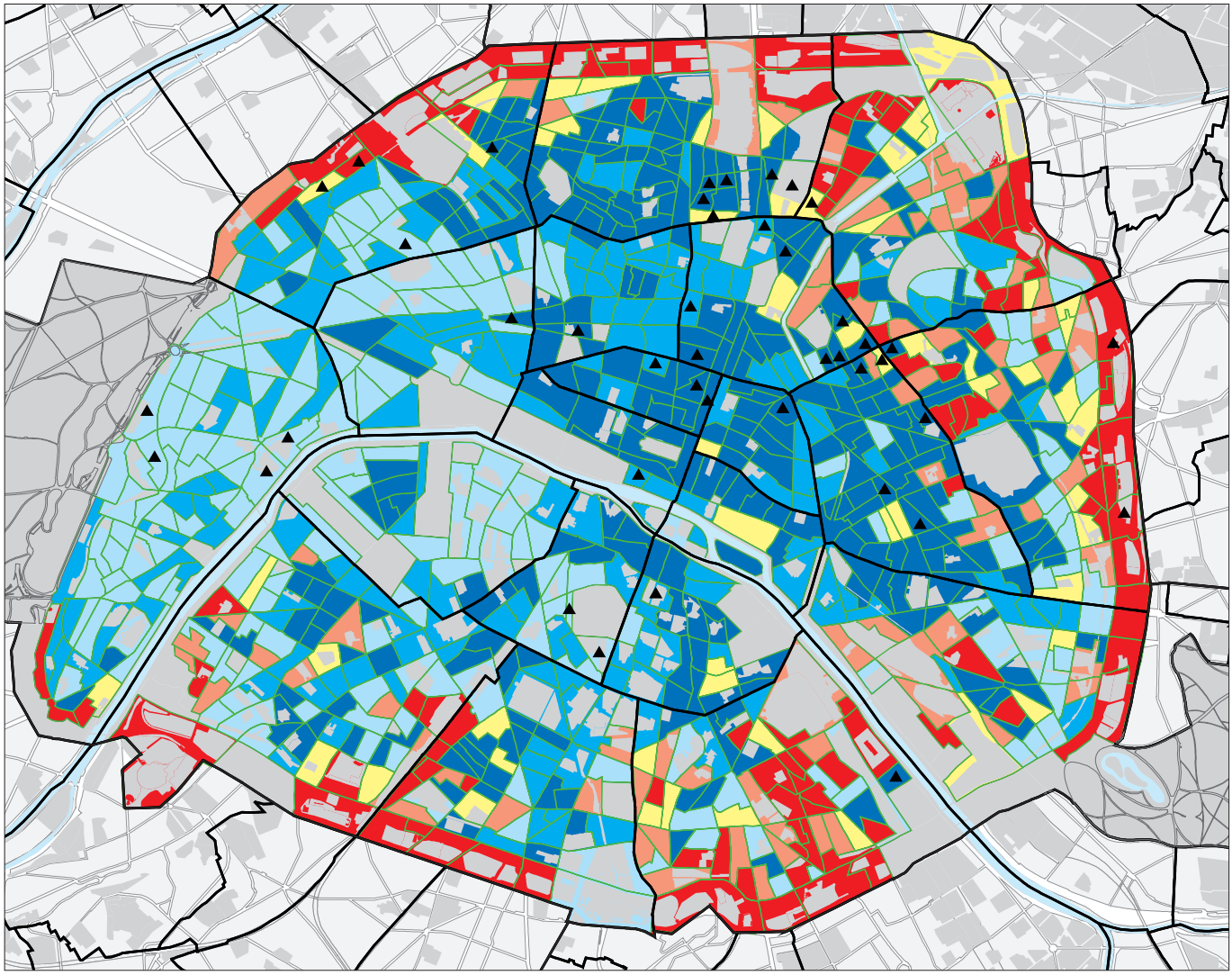

Dominante habitat non HLM (au moins 80% des logements)

- Au moins 50% de logements d'avant 1949 et au moins 60% de une ou deux pièces
- Au moins 50% de logements d'avant 1949 et moins de 60% de une ou deux pièces
- Au moins 50% de logements d'après 1949 ou au moins 20% de cinq pièces ou plus

Dominante habitat HLM

- Au moins 50% de logements HLM

Habitat mixte

- Au moins 50% de logements d'après 1949, plus de 20% de HLM et plus de 50% de non HLM
- Moins de 50% de logements d'après 1949, plus de 20% de HLM et plus de 50% de non HLM

- Au moins 20% de logements sans confort (sans salle de bains ou sans WC intérieurs)
- Contour d'IRIS

Le fond de plan utilisé fait apparaître en gris les IRIS de moins de 20 logements et les emprises des principaux équipements et espaces verts.

Source: INSÉE - RGP 1999

apur

E. Un grand projet social

Renforcer la solidarité locale

La Couronne parisienne concentre à Paris les difficultés qui ont motivé la signature du Contrat de Ville à Paris. C'est un territoire qui accueille en nombre des populations en difficultés et fragiles et qui connaît à la fois des difficultés d'emploi, une très forte densité de logement social, des problèmes d'accès aux droits, des phénomènes d'exclusion et de discrimination.
Le volet social du Grand Projet de Renouvellement Urbain se donne pour objectif dans le cadre général de l'action sociale de la Mairie de Paris et du Contrat de Ville qui lie Paris à l'État et à la Région, de répondre concrètement aux spécificités sociales de ce territoire.

■ Un territoire de projet

Le Projet de Renouvellement Urbain sur la Couronne traite d'un territoire aux caractéristiques sociales et urbaines proches et pertinentes au regard des objectifs de la Politique de la Ville avec ses propres caractéristiques. Certes, les quartiers d'habitat social, situés pour la plupart entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard Périphérique, construits au cours du siècle dernier, soit avant, soit après la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 60, connaissent des situations contrastées. Cependant leurs caractéristiques globales engendrent souvent de réelles difficultés. La poursuite de leur dégradation risquerait d'en faire naître de plus grave encore.
La situation géographique, en périphérie, de ces quartiers, même si elle est relativement centrale par rapport à l'ensemble de l'agglomération est mal ressentie par les populations souvent défavorisées et fragilisées, qui la considèrent trop éloignée du centre des arrondissements et du centre ville parisien, elle est aussi un frein réel à leur animation commerciale et économique.
La Couronne parisienne est aussi confrontée à des nuisances urbaines liées à l'inscription du site dans l'histoire, avec la construction sur les anciennes fortifications, puis la création des maréchaux et la politique du tout automobile avec la construction du périphérique. Les populations qui l'habitent sont ainsi confrontées à des agressions urbaines fortes (pollution, bruit, insécurité, ambiance urbaine dégradée).
Zone frontière à l'intérieur de l'espace régionale lui-même, elle est aussi le lieu de fixation d'un certain nombre de maux qui affectent les grandes métropoles urbaines : prostitution, trafics, utilisation anarchique de l'espace public.
Le désenclavement de ces quartiers, leur réelle intégration, non seulement en terme d'urbanisme, mais aussi dans la vie sociale de la cité et de l'agglomération, la réponse au besoin de mixité sociale et d'activité apparaissent comme un enjeu majeur pour la Politique de la Ville et dans la Région Ile-de-France.

A) Un projet social spécifique qui concerne tous les volets de la vie quotidienne des habitants de la Couronne.

1. Sur le plan économique, redonner à ce territoire et à ses habitants, les chances du développement
– Il s'agit d'abord de favoriser le développement économique local : le commerce, l'implantation d'activités économiques, utilisant les potentialités, mais aussi par une démarche volontariste pour recréer les conditions d'accueil d'activités de proximité dans ces lieux désertés, notamment en rendant accessible des baux commerciaux ;
– il s'agit ensuite de donner à ses habitants, en particulier les jeunes, les femmes et les immigrés, une chance plus grande d'accéder à la formation professionnelle et à l'emploi ;
– enfin les grandes opérations d'urbanisme, les travaux qui les accompagnent et qui se situeront sur la Couronne doivent permettre de développer des formules innovantes à Paris, d'actions d'insertion par l'économique : chantiers écoles, chantiers d'insertion, régies de quartiers, clauses sociales dans les marchés publics avec un accompagnement social adapté et financé par la collectivité.
Ces différents points font l'objet d'un chapitre spécial.

2. Organiser le retour du lien social dans un territoire délaissé.

Cette politique privilégiera trois outils à la disposition de la Ville :

– les centres sociaux, outil indispensable pour tisser le lien social dans les quartiers et encore trop peu implantés en périphérie. Les centres sociaux doivent y affirmer plus nettement leur place de proximité, générateur d'harmonie sociale dans ces quartiers enclavés, de solidarité et de développement des liens entre les catégories socio-économiques diverses, entre générations, d'appui des familles (aux parents dans leur rôle de formation citoyenne d'aide à la fonction parentale). D'ores et déjà plusieurs projets sont à l'étude, Porte de Vanves à la Tour du Pin, Curial-Cambrai (reprise de l'Action Fraternelle).

– les équipes de prévention dont les crédits ont été augmentés de 70 % au budget primitif 2001. Ces équipes doivent jouer un rôle primordial dans ce territoire où les espaces ouverts aux publics sont nombreux et où l'action des éducateurs de rue peut être déterminante

– les adultes relais financés avec l'aide de l'État contribueront également à retendre dans ces quartiers le lien social, ces adultes relais pourront aider les associations à s'implanter et à tisser un maillage social sur cette portion de territoire parisien.

À cet égard, un programme ambitieux de mise en place de locaux pour les associations porteuses d'actions en faveur des habitants (pieds d'immeubles, maisons de quartier du type Salle St Bruno à la Goutte d'Or) sera mis en place.

3. Lutter contre la grande précarité.

• L'enfance en difficulté

Les quartiers concernés par le GPRU sont confrontés à des situations de ruptures familiales et éducatives importantes qui fragilisent le développement de l'enfant et favorisent les comportements «à risque» chez les jeunes mineurs. C'est pourquoi, les quartiers sensibles de la capitale doivent bénéficier d'un effort conséquent en matière de :

- création de lieux d'accueil parents-enfants (reconstitution-consolidation des liens parentaux) et de crèches préventives (pour les situations de crises familiales),
- recrutement de familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance qui permettent de placer provisoirement l'enfant en difficultés sans provoquer un éloignement trop préjudiciable aux liens familiaux,
- développement des actions Educatives en Milieu Ouvert (A.E.M.O) en faveur des enfants de ces familles en difficulté.

Par ailleurs, la municipalité engage un effort conséquent en faveur de la création de places en établissement de garde de la petite enfance (400 en 2001, 700 en 2002). Les sites du GPRU, marqués par une demande sociale forte dans ce domaine, bénéficieront de ces mesures.

Concernant les actions de prévention maternelle et infantile, la Ville développera de nouvelles actions en faveur de :

- la rénovation et la création de nouveaux centres de PMI sur les territoires du GPRU,
- la mise en place d'un dispositif expérimental des femmes-relais dans des centres situés sur les 19ème et 20ème arrondissments,
- le renforcement des actions de lutte contre l'illettrisme et le dépistage chez l'enfant des troubles de l'apprentissage en lien avec la PMI, les établissments de garde d'enfants et les bibliothèques municipales situées dans ces quartiers.

• La lutte contre l'errance et la grande précarité

La prise en charge des sans domiciles fixe et des personnes ou familles en situation d'errance est un acte essentiel du développemnt des territoires visés par le GPRU. La Ville de Paris et l'Etat ont pris dans ce domaine des engagements concernant :

- la réhabilitation et «l'humanisation» des principaux centres d'hébergement parisiens (2001-2003),
- la création de 300 places en résidences socilaes par an soit un objectif de 1500 places créées d'ici 2006,
- la réhabilitation et la définition de nouvelles modalités de gestion des foyers de travailleurs migrants,
- la prévention en amont des situations de surendettement et l'accompagnement social, par les services sociaux et les associations spécialisées, des familles menacées d'expulsion (charte de prévention des expulsions et réforme du FSL),
- la revalorisation du statut des travailleurs sociaux qui accueillent ce public en grande difficulté (recrutement, prime, bourses d'étude pour les élèves assistants-sociaux...) est actuellement à l'étude. Ces mesures qui concernent notamment les services sociaux polyvalents des 18ème, 19ème et 20ème arrondissments, renforceront la qualité du service public en direction des plus démunis dans les quartiers sensibles de Paris.

• L'accès aux soins et lutte contre la toxicomanie
Les territoires de la Couronne sont particulièrement concernés par les problèmes de toxicomanie et les difficultés d'accès aux soins. Dans ce sens, les actions engagées par la Ville de Paris vont en faveur de:
- la mise en place du complément départemental à la C.M.U. qui permet à l'ensemble des Parisiens, répondant aux critères d'attribution de la Carte PARIS-SANTE, de bénéficier de l'aide médicale gratuite,
- la rénovation et modernisation des centres de santé ainsi que de la création de Maisons de la Santé dans ces quartiers sensibles (objectifs : prévention et accès aux soins, désengorgement des urgences),
- la création d'un bus info-santé périphérique près des portes de Paris (aide, soutien et éducation pour la santé des populations défavorisées),
- la mise en oeuvre, en coordination avec l'Etat, d'un programme de prévention et de lutte contre la toxicomanie dans ces quartiers (boutiques bas de seuil, échangeurs-distributeurs de seringes...).

4. Répondre à l'attente en matière de tranquillité publique, de sécurité et de prévention de la délinquance
Le Grand Projet de Renouvellement Urbain sera l'occasion de décliner et préciser les priorités du Contrat Parisien de sécurité pour le territoire de la Couronne, en s'intégrant totalement dans le plan de relance de ce contrat présenté par Monsieur le Maire de Paris au Conseil de Paris :

• prévenir et prendre en charge la délinquance des mineurs :
– améliorer l'articulation des interventions des acteurs institutionnels et associatifs, en particulier avec les établissements scolaires, les services sociaux, la Ville de Paris, les services de police et la justice des mineurs
– mettre en place des dispositifs innovants permettant le rappel à la loi, la prise en compte des mineurs difficiles et l'aide à la responsabilisation des parents.
Ces actions devant être réfléchies et mises en œuvre dans la concertation avec les communes riveraines s'agissant de phénomènes qui débordent largement les frontières administratives de Paris.

• Prévenir et traiter la délinquance en matière de stupéfiants
La Ville de Paris s'associera plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent à la mise en place et l'extension du dispositif expérimental mis en œuvre dans le 18e arrondissement « coordination toxicomanie » afin de lutter contre l'insécurité née de l'existence de zone de revente et de consommation, du comportement difficile de certains toxicomanes vis-à-vis des habitants des quartiers et de la délinquance liée à la toxicomanie.

• Lutter contre le sentiment d'insécurité
Cette responsabilité incombe en tout premier lieu à la police de proximité. Le Maire de Paris a annoncé un dispositif ambitieux pour amplifier les premiers résultats obtenus par la police de proximité à Paris avec l'embauche de 500 emplois jeunes pour la surveillance des sorties d'écoles et la médiation sociale libérant ainsi de cette tache la police nationale, le recrutement de 500 professionnels formés dont 100 correspondants de nuits comme cela a été réalisé à Rennes, 200 inspecteurs de la Ville pour la surveillance des parkings et l'accompagnement des personnes âgées.
La Ville proposera à l'État (Préfecture de Police) qu'une convention territoriale spécifique soit élaborée pour prendre en compte les problèmes particuliers rencontrés dans la Couronne, en lien avec les communes limitrophes. Une analyse de la délinquance et de l'insécurité sera établie avec l'aide de la Préfecture de Police en faisant appel à des prestataires extérieurs (IHESI). En effet l'importance des démarches de prévention et du travail sur la qualité de l'environnement, ainsi que sur une meilleure intégration des quartiers à la vie urbaine, n'empêche pas que doive également être pris en compte un certain nombre de besoins sociaux clairement ressentis : présence plus importante des gardiens de la paix, installation d'antennes de police à la périphérie, îlotage et police de proximité, accessibilité plus grande des services publics,…
Autant de signes tangibles d'une présence de l'autorité de l'État et des services publics qui vient compléter le travail de prévention et formation des jeunes.
De même, des réponses adaptées doivent être envisagées en concertation avec la Préfecture de Police sur certains axes pénétrant ou sur certains segments des voies de rocades, afin d'y réduire les trafics ou les comportements marginaux et clandestins, de lutter contre la vente sauvage.
Au-delà de ces objectifs, la Ville de Paris développera sur la Couronne les dispositifs de prévention de la délinquance existants :
– Ville vie vacance, en partenariat avec la Préfecture de Police, en utilisant au maximum les équipements spor-

tifs nombreux sur les périmètres
– l'ouverture d'antennes d'accueil pour la prévention des violences faites à l'encontre des femmes
– l'action des maisons de la justice et du droit dont une existe déjà sur le secteur Porte de Vanves
– l'amélioration du maillage réalisé par les Antennes Jeunes Information (transfert AJI Curial-Cambrai, nouvelle antenne dans le 13e)
– Une action particulière sera menée face au phénomène de la prostitution à partir de deux axes essentiels :
– le soutien au monde associatif concerné
– un effort pour favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des prostituées et mener des actions d'information ciblées. Cette action de réinsertion devra se mener en collaboration avec la Région Ile-de-France et l'État.

5. Une politique d'amélioration de l'habitat qui prend en compte les caractéristiques de l'habitat sur la périphérie parisienne.
Sur la zone de la couronne se concentre un habitat social confronté à de très importantes nuisances issues de son environnement immédiat (pollution, bruit…), mais aussi à une organisation et un mode de fonctionnement des grands ensembles construits sur les anciennes fortifications qui posent aujourd'hui des difficultés de gestion urbaines : cours intérieures détournées de leurs fonctions et lieux de trafics, points de fixation de bandes, halls et cages d'escaliers squattés au détriment de la tranquillité des locataires.
Les différents sites feront donc l'objet d'une requalification du patrimoine social là où cela est nécessaire, avec un traitement particulier pour les halls (retournement des halls afin de privilégier l'accès des immeubles par la rue, et usage privatif des cours d'immeubles), la résidentialisation des espaces ouverts en pied d'immeuble en particulier les cours intérieures, voire la démolition – reconstruction pour les immeubles les plus exposés aux nuisances du périphérique.
Au-delà de la réhabilitation de l'habitat social, les bailleurs sociaux s'engagent dans une gestion urbaine de proximité de nature à améliorer le lien social entre les locataires.
L'ensemble de ce volet habitat, compte tenu de l'importance des enjeux fait l'objet d'un chapitre particulier.

6. L'amélioration des services rendus aux habitants de la Couronne : la Ville avec ses services, ses équipements doit être plus présente.
Le renouvellement urbain s'accompagnera d'un effort particulier porté sur la réalisation d'équipement correspondant aux besoins du quartier, en particulier la mise en place de centre sociaux là où ils font défaut et le soutien à ceux déjà existants, l'aménagement des services et leurs adaptations aux réalités locales, la création d'équipements nouveaux (petite enfance, travaux scolaires, jardins pédagogiques).
Au-delà des équipements structurants prévus en matière de transport pour mieux irriguer ce territoire (tramway) l'implantation de plates formes de services publics (PIMMS) sera recherchée permettant de tenir des permanences sur les sites, la Ville pour sa part pouvant disposer d'annexes mobiles pour développer les services dans ces quartiers
L'amélioration de la propreté, doit être aussi un axe important de l'action de la collectivité parisienne sur ce territoire, et un signal fort à la population du "retour" de la Ville dans leurs secteurs :
– l'amélioration de la propreté aux abords des marchés publics (Saint-Ouen en particulier) notamment aux périodes de fortes fréquentations des sites avec l'intervention d'équipes les fins de semaines
– la lutte contre la forte présence de dépôts illicites de déchets ou de vrac, phénomène malheureusement très caractéristique de ces secteurs, cette action pourra faire l'objet de mesures concertées avec les communes limitrophes.

7. L'éducation, la culture, les loisirs et le sport doivent aussi, à leur manière participer à la réhabilitation de la Couronne
• L'action éducative :
– Le Contrat Éducatif Local est l'outil par excellence de suivi en synergie des acteurs dans le domaine de l'Éducation. Le dispositif de pilotage dans les quartiers s'attachera avec l'Éducation Nationale à favoriser l'élaboration de ces Contrats Éducatifs Locaux sur le territoire du Grand Projet de Renouvellement Urbain à des projets globaux associant à la fois les établissements scolaires, les structures culturelles et sportives proches, les associations de quartiers et les parents.
– Innover dans le domaine de l'éducation, en particulier :
  – par la mise en place de structures de substitution à la scolarité pour les enfants en rupture. Aujourd'hui seules 2 classes relais ont été créées à Paris. Ce dispositif sera étendu en privilégiant la Couronne parisienne.
  – par le développement d'un réseau de classes d'accueil pour les jeunes d'origine non francophones.

– par la création des comités d'éducation à la citoyenneté.

• L'action culturelle :
- le développement d'un partenariat entre les grandes institutions culturelles souvent situées au centre de la ville et les habitants et les associations des quartiers périphériques pour favoriser l'accès à ces lieux
– une politique culturelle de proximité, qui passe par des équipements de proximité et des locaux aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de développement culturel local (y compris d'accès au multimédia)
– les cultures émergentes et la convivialité : en favorisant le développement des pratiques interculturelles et valorisant l'apport des populations venues du monde entier très présentes en périphérie.
À noter en particulier, la possibilité de consolider les expériences menées ou étudiées sur le plan de l'animation culturelle à l'occasion de l'an 2000 qui avait justement comme point commun le territoire de la Couronne qui permettent de fédérer l'ensemble de la population concernée : (« péripherock », fête de la petite couronne) ou, pourquoi pas, une grande fête annuelle des maréchaux qui donne rendez-vous aux habitants du centre pour découvrir un nouvel espace urbain doté demain de modes de transports doux, de promenades plantés, d'un tramway, avec une mise en valeur des équipements sportifs adjacents.

• L'action sportive :
La Ville de Paris dispose sur le territoire de la couronne de grands équipements sportifs et y assure de nombreuses actions de prévention ou d'insertion par le sport. L'objectif de l'action sportive est de permettre à chacun de pratiquer sa discipline sportive ou son activité de loisir préférée, quel que soit son niveau, son âge et sa situation.
La dimension sociale est fortement présente, en permettant grace au sport et aux activités pratiquées dans les centres d'animation (expression corporelle et sport, arts plastiques, photographie, informatique, musique, spectacle…) l'épanouissement de l'individu.
Les parisiens considèrent, à juste titre que le sport, est un service mis à leur disposition.
La prévention par le sport sur l'ensemble de Paris constitue l'un des axes originaux de l'important dispositif de prévention et d'insertion mis en place par la Ville en faveur d'adolescents et de jeunes majeurs. Des actions sont menées tout au long de l'année auprès de cette population qui souhaite pratiquer une activité sportive hors structure institutionnelle. Grâce au sport, les jeunes notamment ceux en difficultés ne doivent plus se sentir exclus de la société et peuvent y trouver toute leur place.
Il convient également d'assurer aux utilisateurs une plus grande quiétude vis-à-vis d'incivilités qui ont eu tendance à se développer dans ces quartiers. Afin de mieux canaliser les jeunes qui fréquentent certains terrains sportifs, et de leur faire découvrir la pratique des sports, essentiellement collectifs, des emplois-jeunes, « animateurs sportifs de proximité », ont été affectés, pendant les horaires où ces jeunes sont les plus présents, notamment en soirée ou en fin de semaine. Des animateurs sont notamment spécialisés en roller et en football.
Médiateurs chargés d'encadrer les jeunes, ces animateurs doivent aussi les aiguiller vers la pratique d'une véritable activité sportive et contribuer ainsi à leur épanouissement. Les capacités d'encadrement de ces jeunes animateurs sportifs de proximité seront approfondies et diversifiées, notamment par la mise en œuvre d'un programme de formation adapté, d'une part par la spécialisation sur l'accompagnement d'activités sportives, d'autre part par un rôle accru de médiation sociale.
L'action municipale va également porter sur la rénovation et l'amélioration des équipements sportifs vétustes. Un effort majeur est à entreprendre pour la conservation du patrimoine sportif relevant notamment des secteurs de renouvellement urbain.
Les travaux envisagés sur les équipements existants permettront non seulement leur rénovation mais aussi une utilisation plus importante et plus diversifiée. C'est le cas des travaux consistant à éclairer un certain nombre de terrains, à réaliser des gazons synthétiques à la place des surfaces en stabilisé. C'est aussi le cas de l'adjonction d'activités nouvelles, avec par exemple la réalisation de murs d'escalade ou de structures adaptées au Roller ou au vélo tout terrain afin de répondre aux nouvelles pratiques.
De même, Paris a la volonté d'engager une politique de construction ambitieuse et tout particulièrement dans les secteurs de renouvellement urbain. La réalisation d'équipements de proximité (gymnase, piscine, tennis) doit être recherchée. Les opérations de couvertures du périphérique, vont générer des opportunités foncières permettant d'une part d'aménager de nouvelles aires de jeux collectifs dans les centres sportifs existants, mais

aussi d'autre part de répondre aux attentes locales en matière d'aires de jeux en libre accès en concevant ces activités au sein même des espaces verts projetés.

B) Un projet social élaboré et mise en œuvre avec les habitants.

Plusieurs quartiers inclus dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain sont déjà dans le dispositif Politique de la Ville (17e, 18e, 19e). Ces quartiers ont élaboré dans la concertation un projet de quartier global qui reprend les thématiques prioritaires du Contrat de Ville. Ces projets de quartiers donnent lieu à l'élaboration d'un tableau de bord et de fiches actions qui précisent à chaque fois le public visé, les moyens mobilisés et les éléments d'évaluation.
Pour les quartiers qui n'ont pas encore intégré ce dispositif, un diagnostic partagé va être établi le cas échéant avec l'aide de Cabinets privés spécialisés. Il servira de base à l'élaboration concertée du projet de quartier. Chacun de ces quartiers disposera d'un chef de projet, cadre de l'administration municipale. Une Équipe de Développement Local composée de 2 développeurs locaux sous la direction du chef de projet sera mise en place à temps plein dans un local du quartier. Un chef de projet urbain assurera le suivi de la mise en oeuvre des actions liées à l'urbanisme.
Ce dispositif est chargé du pilotage opérationnel et de la concertation globale pour la réalisation du Grand Projet de Renouvellement Urbain.
Il pourra être renforcé le cas échéant d'emplois jeunes, d'étudiants en apprentissage et d'adultes-relais pour lesquels la Ville apportera une contribution équivalente à celle de l'État afin d'offrir ces postes à des personnes ayant une bonne qualification.
L'ensemble de ce dispositif local sera placé sous l'autorité du maire d'arrondissement qui accédera ainsi au pilotage décentralisé de la Politique de la Ville dans les quartiers.

Revenu moyen des contribuables imposés à l'impôt sur le revenu – 1998

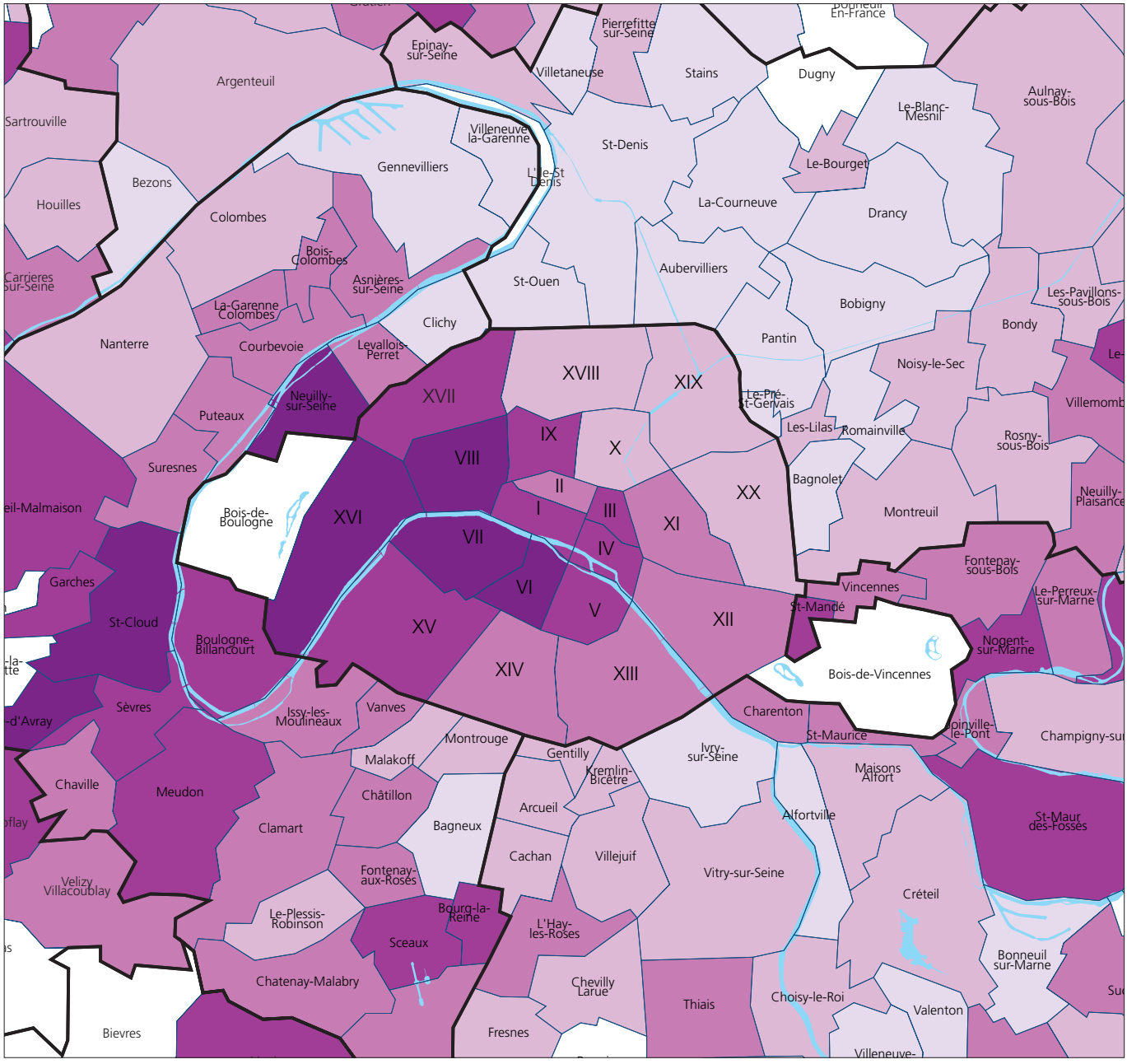

plus de 267 KF | de 193 KF à 267 KF | de 149 KF à 193 KF | de 122 KF à 149 KF | moins de 122 KF | Commune de moins de 10 000 habitants

Source: Direction Générale des Impôts 1998

Moyenne Paris = 278,7 KF – Moyenne Région IDF = 168,5 KF

apur

Part des logements HLM
dans le parc total des logements – 1999

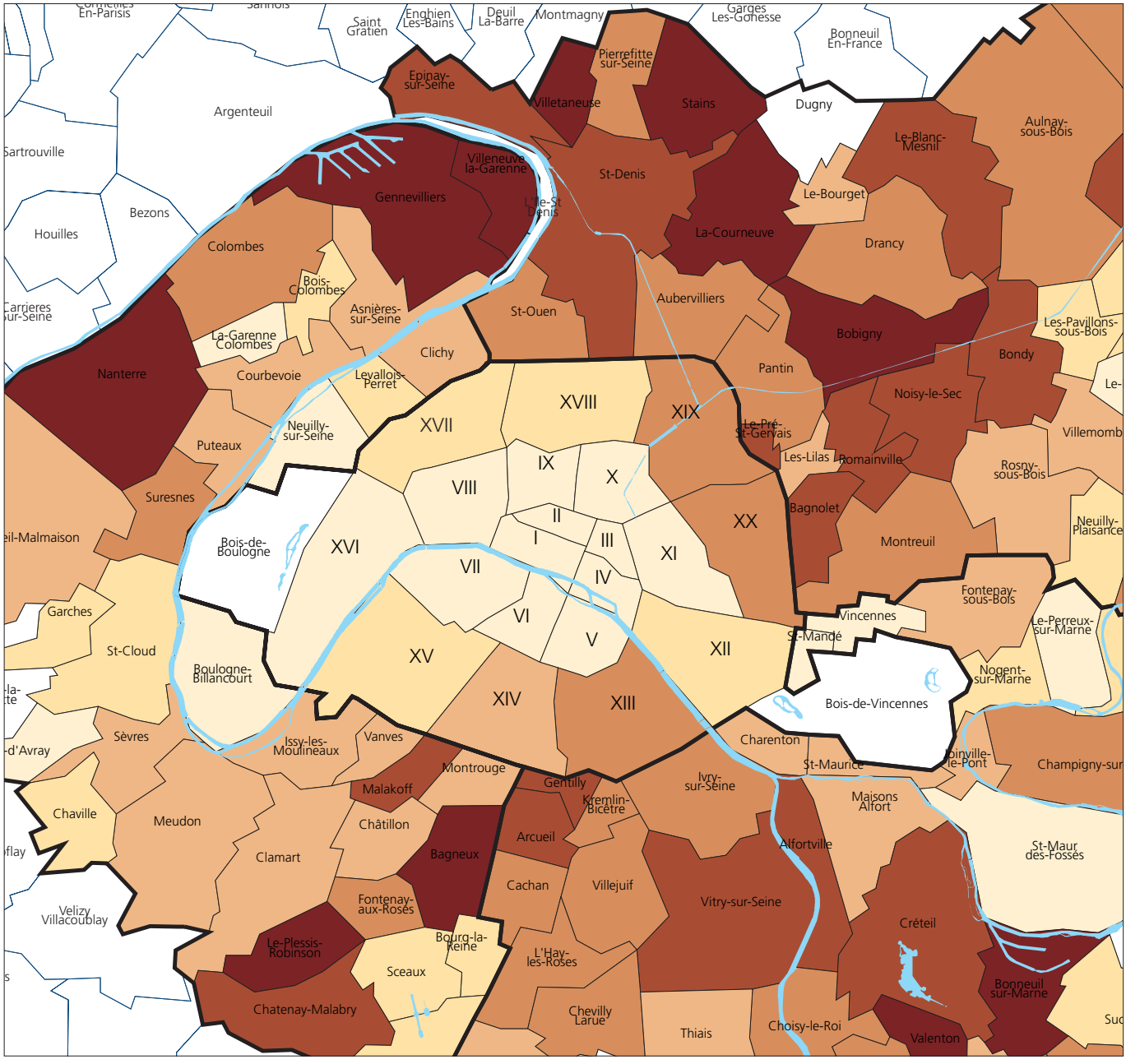

plus de 50% | de 40% à 50% | de 30% à 40% | de 20% à 30% | de 10% à 20% | moins de 10% | Commune de moins de 10 000 habitants

Source: Recensement Général de la population 1999 (INSEE)

Moyenne Paris = 11,7 – Moyenne Paris et Petite Couronne = 25,9

apur

Part des chômeurs dans la population active – 1999

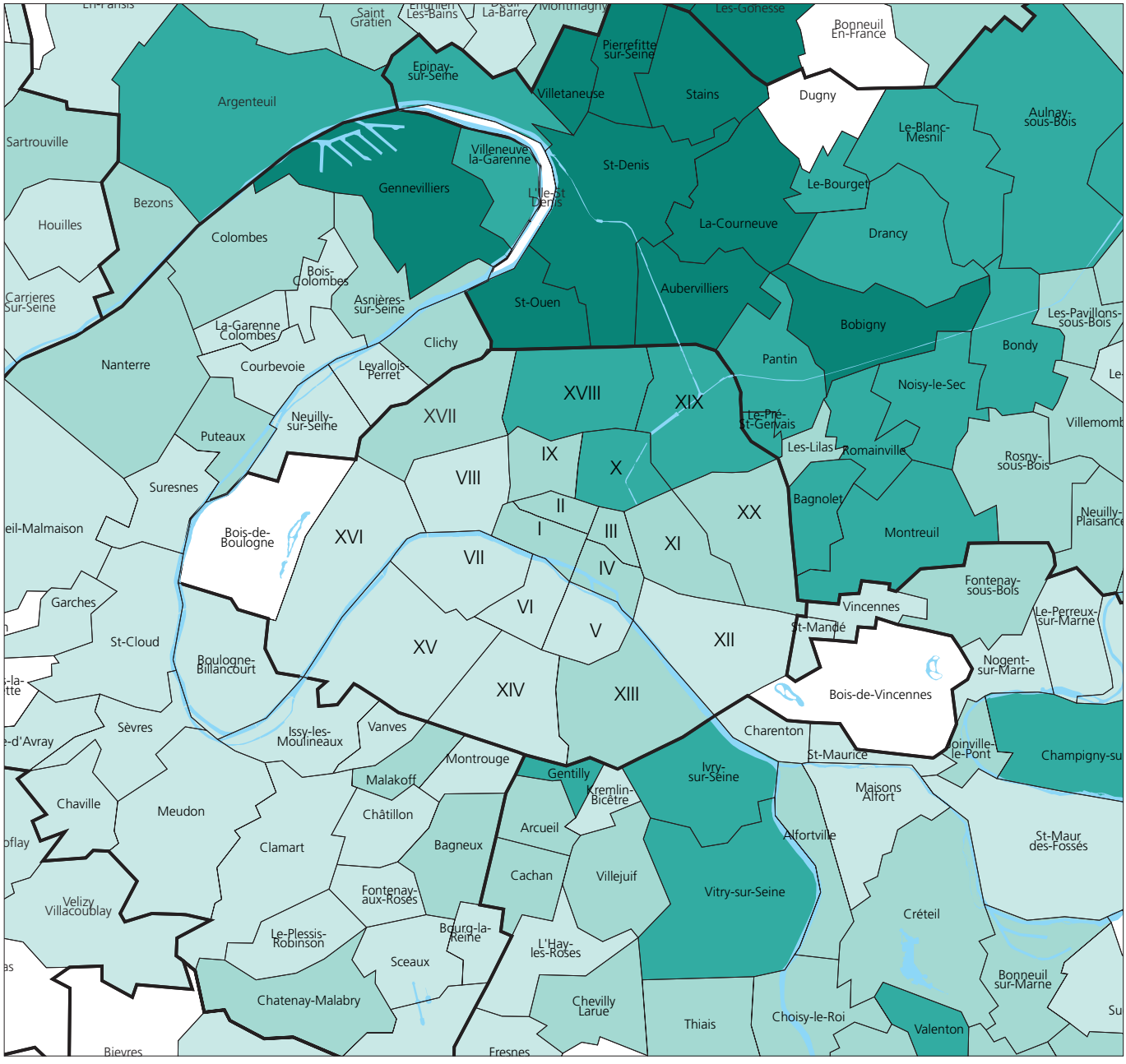

plus de 20% | de 15% à 20% | de 10% à 15% | moins de 10% | Commune de moins de 10 000 habitants

Source: Recensement Général de la population 1999 (INSEE)

Moyenne Paris = 11,2% – Moyenne Région IDF = 8,8%

apur

F. Pilotage et dispositif de concertation Apprendre à faire la Ville ensemble

Le Grand projet de Renouvellement Urbain de la Couronne doit prendre en compte :
- une approche cohérente au niveau de l'ensemble des secteurs et des thèmes de la responsabilité de la Ville de Paris ;
- une approche décentralisée par secteur de renouvellement urbain qui s'appuie sur les dispositifs mis en place au niveau des Mairies d'arrondissement, mais qui intègre en même temps dans plusieurs cas deux arrondissements : c'est l'enjeu de la construction d'une maîtrise d'ouvrage interne à la Ville de Paris, mais pilotée par le (ou les) Maire(s) d'arrondissement ;
- une approche partenariale à construire avec les communes riveraines (et communautés d'agglomération) concernées, avec l'Etat et la Région et bien sûr les bailleurs sociaux.

Enfin, de nouvelles procédures doivent être établies pour une prise en compte des avis et des attentes des habitants, dans le cadre des opérations d'aménagement et des priorités de réalisation.

L'ensemble du dispositif de concertation proposé pour le pilotage du Grand projet de Renouvellement urbain de la Couronne de Paris s'appui sur les acquis d'une série d'expériences. La Concertation s'est d'abord développée à l'occasion du lancement de l'opération de la Goutte d'Or dans le 18e arrondissement, puis rapidement elle est devenue une pratique systématique pour la poursuite des différentes opérations d'aménagement, en particulier pour la relance des opérations d'aménagement dans le Bas Belleville, mais aussi aux Amandiers, à la Réunion, pour Didot et Didot-Thermopyles. Dans le cadre de la politique de la ville, le travail poursuivi par les chefs de projet en liaison avec les services de la Ville de Paris a également permis de faire aboutir, dans des conditions équilibrées, des dossiers difficiles comme celui de la Maison de Métallos, ou le Berry Zèbre dans le 11e arrondissement. Enfin sur les quartiers de Paris Rive Gauche une expérience particulière est poursuivie s'appuyant sur un dispositif de concertation complet et très institutionnalisé.

Un même dispositif se développera ou se mettra en place dans un contexte nouveau marqué par l'installation ou la promotion d'instruments de démocratie locale comme les conseils de quartiers et les ateliers locaux d'urbanisme.

Un pilotage opérationnel décentralisé

Il correspond au dispositif du Contrat de Ville, actualisé comme suit :
• Le Maire d'arrondissement présiderait **le groupe de pilotage local.** Ce groupe se réunit 3 fois par an. Il est composé des partenaires locaux de la Politique de la Ville et des Associations représentatives des actions et des habitants (une quinzaine de personnes). Dans le cas de projets couvrant deux arrondissements, comme à la porte d'Aubervilliers ou à la porte des Lilas, un dispositif de coprésidence sera mis en place.

• La maîtrise d'ouvrage opérationnelle : dans chaque secteur, **un comité exécutif** sera mis en place autour du (ou des) Maire(s) d'arrondissement. Pour orchestrer la mise en œuvre des actions envisagées, cette instance s'appuiera sur le Chef de Projet de la Politique de la Ville, lui-même assisté de l'équipe de développement local, dont deux collaborateurs seront installés dans chaque quartier, et sur le Chef de Projet urbain, ainsi que sur les responsables des opérations d'envergure sur le quartier (tramway, couverture du boulevard périphérique, requalification de l'habitat, centre social par exemple) qui viendront des différentes directions concernées ou des organismes bailleurs.

Pour orchestrer la mise en œuvre des actions envisagées, ces instances s'appuieront sur le chef de Projet « Politique de la Ville » désigné, lui-même assisté de l'équipe de développement local, dont deux collaborateurs seront installés dans chaque quartier, et qui sera renforcée d'un chargé de mission « Projet urbain » de la DAUC et des responsables des opérations d'envergure sur le quartier (tramway, couverture du périphérique, requalification/habitat, centre social, par exemple) qui viendront des différentes directions concernées (DVD, DASES, DLH), ou représenteront les bailleurs sociaux…)

• Le Maire d'arrondissement (ou les Maires d'arrondiss-

ment) prendra(ont) l'initiative des procédures de concertation avec le Maire ou les Maires de la ou des communes riveraines, en concertation avec l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France.

• Le Maire (ou les Maires d'arrondissment) définira(ont) les modalités de concertation qu'il(s) entend(ent) voir développer sur les sites de renouvellement urbain et la place des différentes instances ou organisations : conseils de quartier, assocaitions, commision locale de concertation, visite de quartier, ateliers urbains. Il(s) s'appuiera(ont) sur le pôle ressources de la DAUC (Mission communication et concertation).

Une coordination au niveau parisien :

Un dispositif spécifique aux opérations de renouvellement urbain sur la Couronne doit permettre d'assurer la cohérence des actions engagées dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, au niveau parisien. Ce dispositif comprendra :
1. Un comité de pilotage parisien, chargé de la coordination de l'ensemble du Projet de renouvellement urbain sur la couronne. Sa fonction est d'abord stratégique. Il sera présidé par M. CAFFET et Mme DURLACH, Adjoints au Maire de Paris chargés de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville. Ce Comité regroupe en outre les autres Adjoints concernés, les Maires d'arrondissement et les Directions parties prenantes aux opérations, ainsi que les bailleurs OPAC, SAGI et RIVP.

2. Un Comité technique, préside par le Secrétaire Général, ou son représentant prépare les réunions du Comité de Pilotage, coordonne le dispositif et mobilise les différentes directions. La DAUC est désignée comme direction pilote et participe avec la direction chargée de la Politique de la Ville, les Cabinets des Adjoints au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture et de la Politique de la Ville ,le Cabinet du Maire et l'APUR à ce Comité technique.

3. Un Comité de suivi parisien regroupera les Partenaires de la Politique de la Ville à Paris. Coprésidé par le Maire de Paris et le Préfet, ce Comité comprendra l'Etat (Préfecture de Paris, Préfecture de Police, Inspection Académique, Procureur de la République), les bailleurs sociaux, la CDC, la Région, le FAS, la CAF, la RATP. Ce dispositif sera le même que celui –qui sera actualisé- du Contrat de Ville. Il tiendra compte des exigences des partenaires du projet (Etat et Région notamment), mais aussi selon la place de la dimension de coopération intercommunale du projet.

4. Par ailleurs, l'Adjoint chargé des Relations avec les Collectivités territoriales d'Ile-de-France réunira en tant que de besoin un Comité de liaison avec les Communes limitrophes. Ce Comité de liaison favorisera les échanges professionnels et politique entre Paris et les communes concernées par le projet de Renouvellement Urbain de la Couronne.
S'agissant d'une ouverture et d'une innovation, les conditions de sa mise en place et les actions qu'il pourra engager feront l'objet de discussions dans le cadre de la nouvelle organisation de la Ville de Paris qui se mettra en œuvre à la fin de l'année 2001 et du lancement du Plan Local d'Urbanisme, qui comprendra un groupe de travail sur la Couronne et un sur la coopération intercommunale.

5. La direction de projet par secteur de renouvellement urbain pourra être confiée à un opérateur (SEM, OPAC,…) ; les effectifs de la DAUC et de la DVLR seront renforcées pour mettre en œuvre ce projet complexe et ambitieux.

Une concertation accueillant les habitants et les associations

Au-delà des groupes de pilotage locaux, et des Commissions locales de Concertation, le choix et le calendrier de la concertation avec les associations et les habitants sera à l'initiative de chaque Maire d'arrondissement.

Toute une série d'outils, y compris les demandes d'expérimentation, pourront être mis en œuvre avec l'appui des services centraux. Une réflexion sera engagée sur ce point avec l'Adjointe au Maire de Paris chargée de la Démocratie locale et des Relations avec les Associations.

Chaque pilote local (Maire d'arrondissement ou Maires d'arrondissement) devra expliciter son dispositif de concertation, qui devra viser à l'élaboration collective des projets.

La concertation pourrait ainsi prendre la forme d'enquêtes, d'ateliers locaux d'urbanisme participatifs, de comités consultatifs, de réunions publiques, de visites de quartier… La place que prendront les dispositifs de démocratie locale : référendums, CICA, Conseils de quartier, dans ce dispositif sera laissé à l'initiative des maires d'arrondissement.
Un local, sur chaque site, accueillant l'équipe de développement local et le chef de projet, sera mis en place. Il permettra aussi d'assurer la concertation locale dans le quartier, en continu.
Dans la dynamique forte créée par le Projet de renouvellement urbain sur la couronne, l'action de communication auprès des habitants de la Couronne jouera un rôle fondamental pour ancrer leur implication et faciliter leur adhésion au projet et leur participation aux choix. On veillera à la clarté du processus et on explicitera selon les actions, leur importance, leur complexité, ce qui révèle de l'information, de la concertation ou de la codécision. Il ne s'agit pas seulement de viser à l'adhésion des habitants aux aménagements proposés par les techniciens mais de faciliter l'expression des intérêts, non pas pour que chacun reste sur ses positions, mais pour créer un consensus autour d'un projet. Il s'agit en définitive d'améliorer le système de décision publique et d'éclairer le choix des élus. La participation des habitants de la Couronne n'est pas seulement une dimension souhaitable de ce Projet : elle est le préalable indispensable à sa réussite.

C'est pourquoi un travail spécifique devra être réalisé, que ce soit dans les documents d'urbanisme, dans les outils de concertation mis en place, et dans un effort présentation et de communication tout particulier de la Mairie de Paris vis-à-vis des populations concernées.

Ce Projet de renouvellement urbain sur la couronne n'est pas le rassemblement disparate d'opérations isolées ayant pour but d'effectuer un raccommodage urbain et social sur des franges de ville trop longtemps délaissées : c'est une manière de transformer l'anneau extérieur de la ville en une succession cohérente de quartiers reliant le centre de l'agglomération aux communes riveraines, animés par des pôles d'activités identifiés, des professions innovantes, des loisirs de qualité, le tout au service d'une nouvelle qualité de vie.
Désormais, l'avenir de Paris tient tout entier à la manière dont la capitale aménagera ses liaisons et ses complémentarités avec les pôles urbains qui l'entourent. Dans cette perspective, l'évolution de sa Couronne constitue bien pour la capitale le premier enjeu d'aménagement et de développement de la prochaine décennie.

La Ville mettra en place un comité permanent de concertation qui se réunira deux ou trois fois par an. Ce comité discutera des règles du jeu de la concertation, aura à connaître de l'avancement des dispositifs de concertation sur des différents sites et sera un lieu d'information pour les associations sur les orientations de la Ville. La concertation sera menée au plan local et les associations associées dans les quartiers, selon des modalités propres à chaque arrondissement et à chaque projet. Seront membres du comité permanent : le collectif d'association pour la promotion des Maréchaux, les associations généralistes de locataires affiliées à une confédération et de copropriétaires, enfin, des associations à vocation thématique s'intéressant particulièrement à la problématique de la couronne. Un garant, personnalité extérieure de la concertation, aura la responsabilité de s'assurer du bon déroulement du processus.

Six secteurs de projet

Pour avancer le plus rapidement possible, la Ville de Paris envisage un démarrage immédiat d'un certain nombre d'actions, s'appuyant à la fois sur le nouveaux outils de gestion et de concertation proposés dans le GPRU et sur 6 premiers projets qui sont prioritaires :

1. **Porte Pouchet - cité Bois de Prêtre, 17e arrondissement**

2. **Porte de Clignancourt, 18e arrondissement**

3. **Porte d'Aubervilliers - cité Michelet, 19e arrondissement**

4. **Porte de Montreuil - cité La Tour du Pin - Porte de Vincennes, 20e arrondissement**

5. **Porte d'Ivry - cité Joseph Bédier, 13e arrondissement**

6. **Porte de Vanves, 14e arrondissement – Porte de Brancion, 15e arrondissement**

auxquels s'ajoutent quatre secteurs d'études prioritaire :

1. **Porte de la Villette, 19e arrondissement**

2. **le quartier St Blaise, 20e arrondissement**

3. **le quartier des Olympiades, 13e arrondissement**

4. **Porte d'Orléans, 14e arrondissement**

Ces six secteurs sont inclus dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. S'ajoute le secteur de la Porte des Lilas, commun aux 19ème et 20ème arrondissements, non inscrit dans le Contrat de Ville et qui fait l'objet d'une demande d'extension de la couverture du boulevard périphérique prévue au Contrat de Plan Etat-Région (Cf. délibération du Conseil de Paris de janvier 2001) dans le cadre de son réaménagement par une procédure de ZAC concédée à la SEMAVIP, qui fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil de Paris en septembre 2001.
Les priorités sur ces secteurs sont : la mise en place d'équipes opérationnelles et la définition d'un programme d'études prioritaires (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites comportant des couvertures du boulevard périphérique, études de diagnostic et de projet de quartier,….).
Un chiffrage des propositions est en cours pour chaque secteur. Il fera l'objet d'une part de discussions internes à la Ville de Paris pour l'inscription des dépenses prioritaires et, d'autre part, de discussions avec les partenaires du projet, notamment, l'Etat, la Région et la CDC.

Projet de renouvellement urbain – Secteur nord-ouest

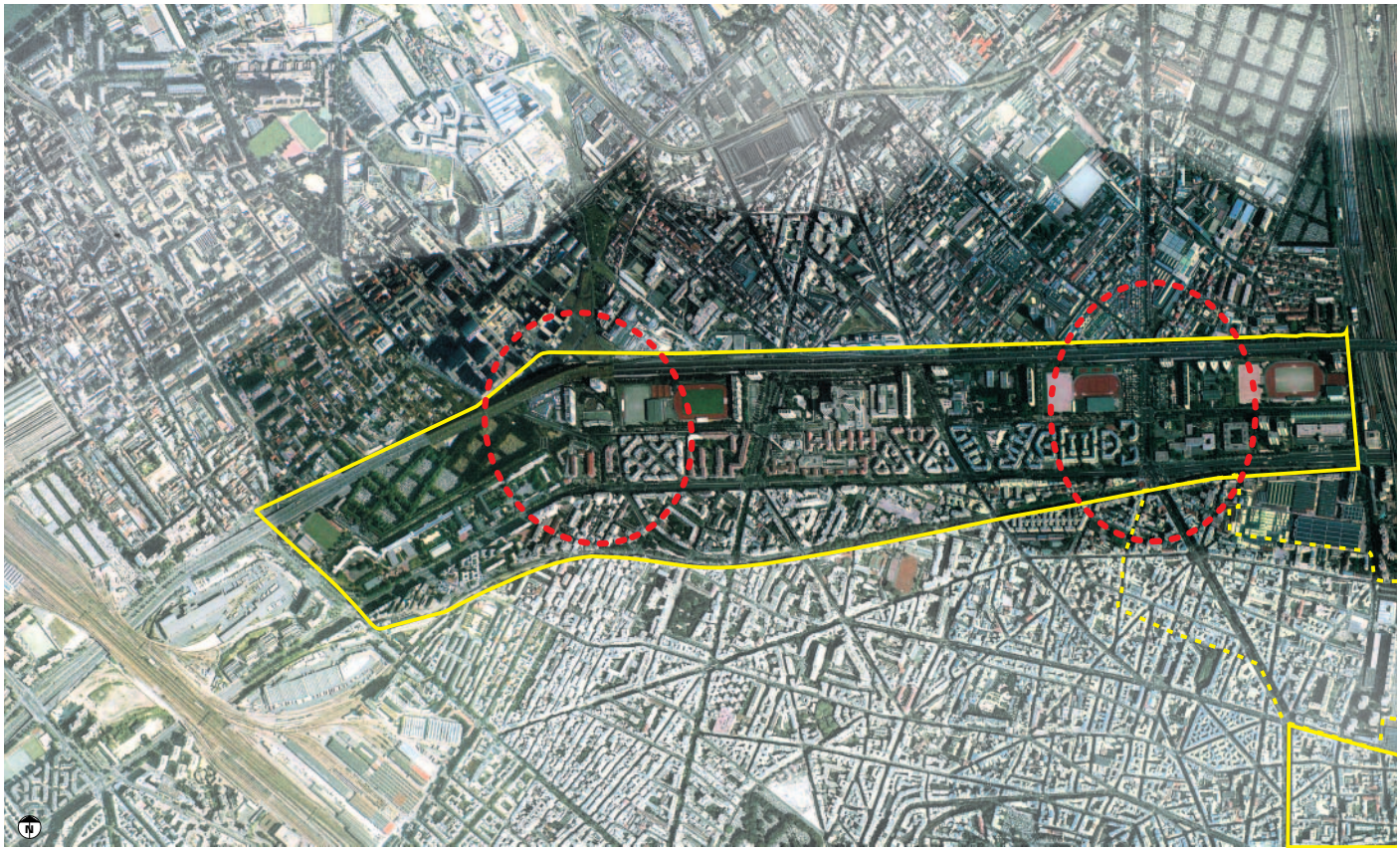

dispositif de la politique de la ville micro quartier projet de renouvellement urbain

ANALYSE ET DESCRIPTION DU SECTEUR

Le paysage dans lequel s'inscrit le secteur qui s'étend, au Nord de Paris, de la Porte de Clichy, Porte de Clignancourt, à la Porte des Poissonniers est structuré par strates successives composées : des boulevards des Maréchaux, de la « ceinture rouge » (HBM des années 30), de la « ceinture verte » (logements des années 50-60 en barres et tours et équipements publics), du périphérique, et du tissus des communes limitrophes. Ce mode de fonctionnement concentrique privilégie des liaisons latérales, entrecoupées de césures que représentent les « Portes de Paris », vastes avenues très circulées.
Ce maillage très fort perturbe les échanges et les connexions entre les îlots, génère de l'isolement et des fonctionnements en vase clos, contrecarre la vie sociale et favorise l'émergence de problèmes sociaux et la dégradation (bâti, espace public…).

Pour ce qui concerne plus précisément la Porte de Clignancourt, elle se caractérise par la concentration de différentes échelles urbaines qui cohabitent tant bien que mal :
- l'échelle locale avec des programmes de logements essentiellement sociaux, des équipements publics et des commerces de proximité,
- l'échelle communale : axe historique du Cardo, projet de tramway,
- l'échelle régionale : accès à Paris
- l'échelle nationale : centre universitaire Paris IV, site des Puces, sites hôteliers…

Afin de remédier à ces dysfonctionnements urbains, une réflexion à l'échelle intercommunale a été menée et un certain nombre de mesures ont été identifiées pour ce qui concerne l'habitat, qui seraient de nature à améliorer la qualité de vie des résidents.

- **Identifier et requalifier les différentes échelles urbaines du secteur** afin qu'elles cohabitent désormais plus harmonieusement. Dans ce sens, l'avenue de la Porte de Clignancourt gagnerait à être requalifiée autour de la thématique commerciale et touristique des Puces. Il conviendrait dans la mesure du possible d'éloigner ou d'isoler les zones d'habitation de cet axe de grande circulation qui dépasse largement l'échelle du quartier. Il serait souhaitable de déplacer certains programmes sur des secteurs à caractère plus résidentiel.

- **Remédier à l'isolement de certains programme de logements** en s'attaquant aux différentes formes de « barrières urbaines « en analysant le fonctionnement et la desserte des différents ensemble sociaux, en améliorant la liaison entre Paris et les communes limitrophes (cohérence programmatique, libération des dessous du périphérique, création de nouvelles artères sur ces emprises libérées…), en étudiant et en reconsidérant un certain nombre de clôtures (présence de nombreux murs pleins et aveugles qu'il conviendrait d'ouvrir ou de remplacer par des grilles…), en supprimant les trémies des boulevards des Maréchaux…

- **Améliorer le paysage urbain dans sa globalité** et plus précisément aux abords des programmes de logements : projet d'espaces publics plantés, rénovation du bâti, mise en valeur des espaces verts (jardins intérieurs, des très beaux talus plantés côté extérieur du périphérique, mail René Binet, square), requalification du « plateau « démolition des tours de logements en bordure du périphérique, reconstruction de la bibliothèque (actuellement en préfabriqués), création de promenades urbaines (exemple : rue Jean Fabre par un travail sur le profil de la voie et la mise en valeur du talus, autre exemple : liaison Nord-Sud entre la rue du Professeur Grosset, très beau talus planté de marronniers, et la rue Jean Cocteau ainsi qu'entre la rue Jean Cocteau et le boulevard Ney. Futur tramway, réexamen du square) amélioration de l'image en travaillant sur l'implantation du bâti bordant cette avenue (construction proposée en échos de l'ensemble HBM « Cité Montmartre »...)

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1990

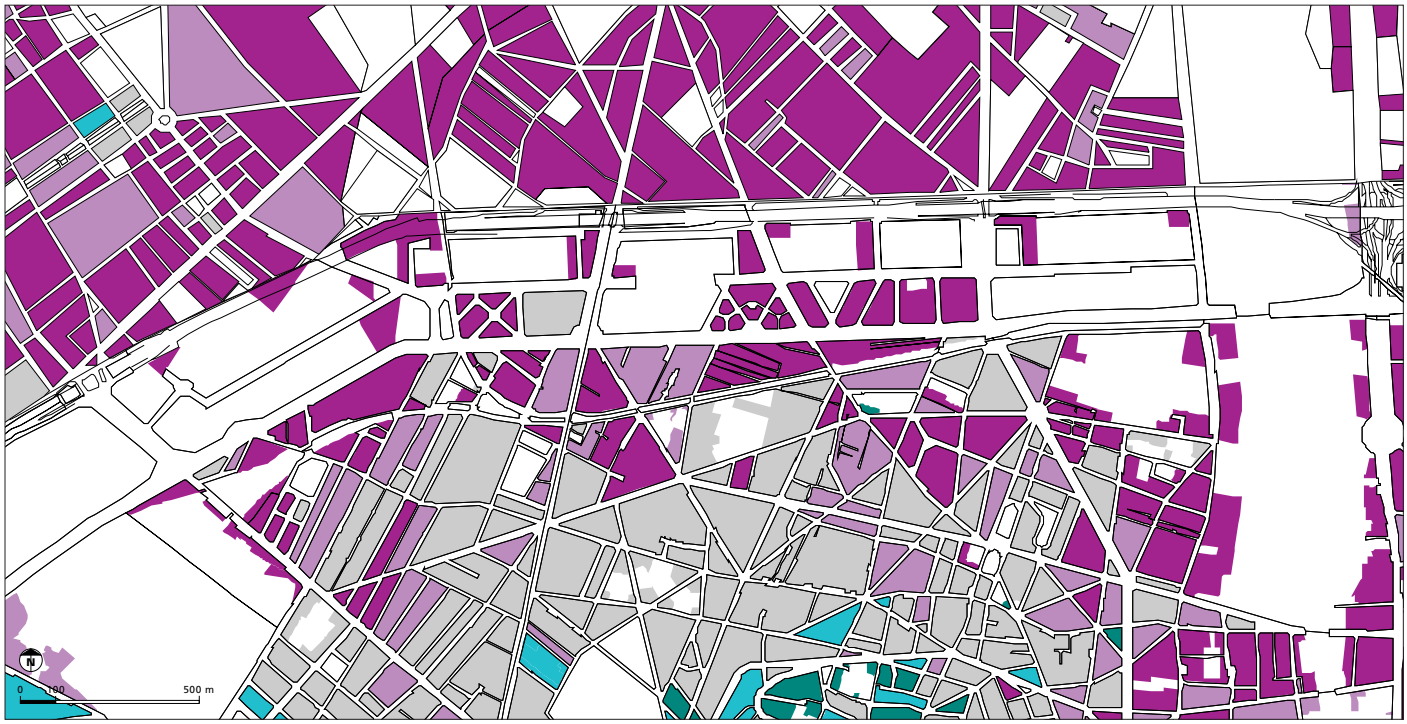

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas
- absence de dominante

INTERFACE Paris-première couronne – cadre urbain

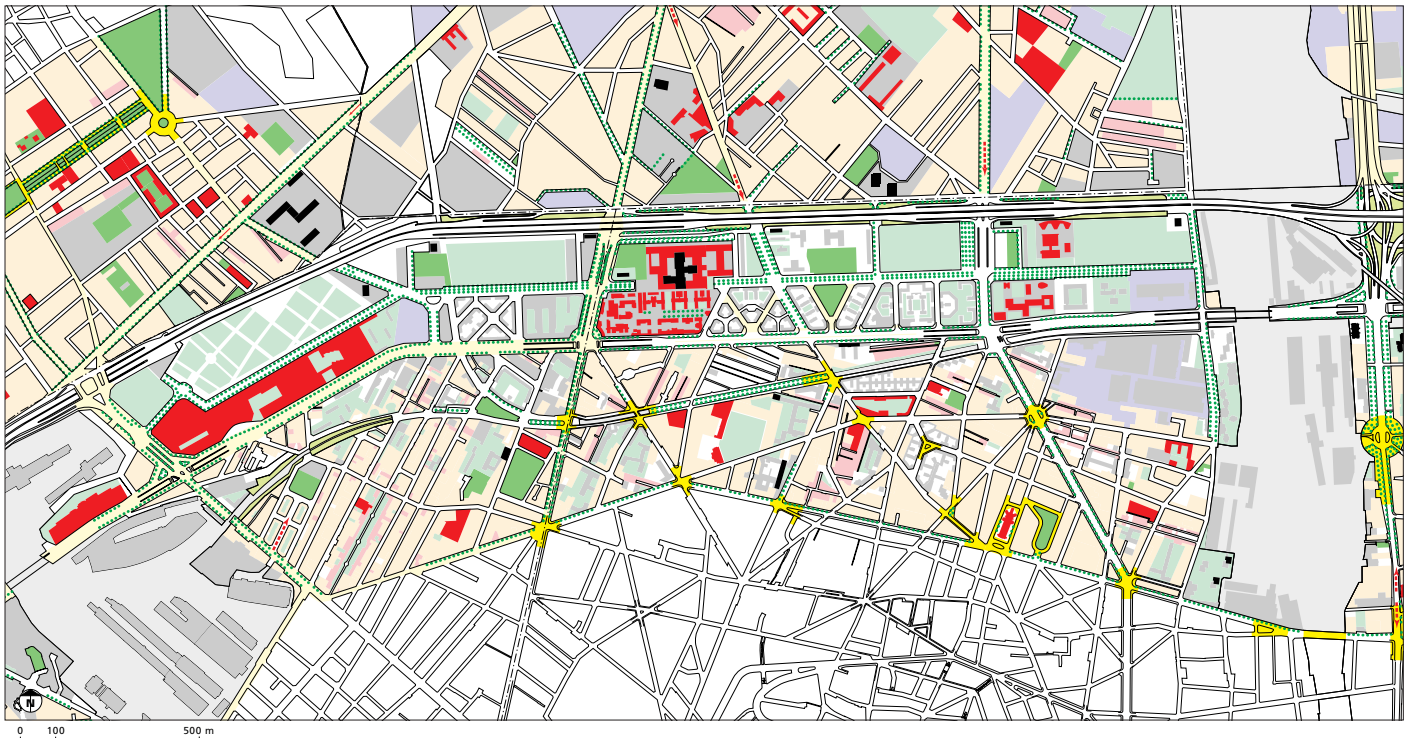

Le bâti et les espaces libres
- tracés structurants
- places et espaces singuliers
- perspectives et échappées
- Seine,canaux et plans d'eau
- équipements et édifices remarquables
- batiments de 13 étages et plus (IGH)
- plantations d'alignements
- bois,parcs et jardins publics
- talus de grandes infrastructures
- cimetières,terrains de sport,espaces libres
- faisceaux ferroviaires
- espaces vacants
- tissus continus
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus à dominante d'habitat individuel
- limites communales et d'arrondissements

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur nord-ouest – Portes de Clichy, Pouchet, Saint-Ouen, Montmartre, Clignancourt, Poissonniers
OCCUPATION DU SOL

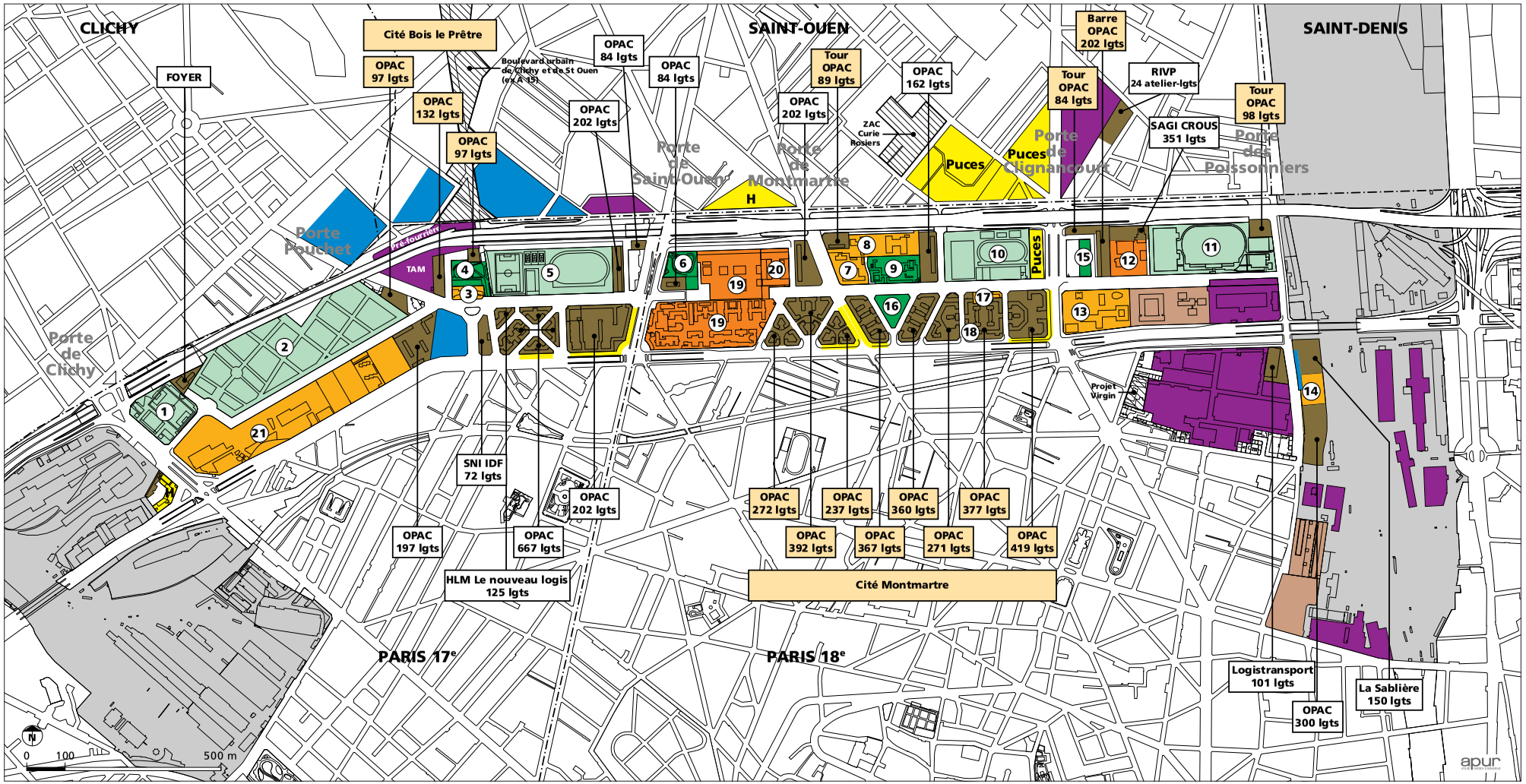

Occupation du sol

- logement social
- logement privé
- jardin, square ouvert au public
- cimetière, terrain de sport
- équipement d'intérêt local
- équipement d'intérêt extra-local
- activité commerciale
- alignement commercial
- H hôtel
- Puces marché aux Puces
- activité tertiaire
- activité secondaire ou service urbain
- en friche ou à l'étude

1 – St L. Biancotto
2 – Cim des Batignolles
3 – Ec M. Sharett
4 – Sq E. Borel
5 – St M. Rousié
6 – Sq H. Huchard
7 – Centre d'animation, Biblio, Crèche Binet
8 – GS R. Binet
9 – Sq R. Binet
10 – St B. Dauvin
11 – St des Poissonniers
12 – Université Paris Sorbonne (annexe)
13 – Col M. Utrillo Ly F. Rabelais restaurant universitaire
14 – EE Poissonniers
15 – Sq G. Neveu
16 – Sq M. Sembat
17 – EE F. Labori
18 – Centre Médico Social
19 – Hopital Bichat
20 – CHU P. et M. Curie
21 – Col Ly H de Balzac

Sq = Square
Col = Collège
GS = Groupe scolaire
TEP = Terrain d'éducation physique
Ly = Lycee
EM = Ecole maternelle
EE = Ecole élémentaire
Jar = Jardin
Cim = Cimetière
St = Stade
Cr = Crèche
Pis = Piscine
Gym = Gymnase

DIAGNOSTIC – les logements, les espaces collectifs, les équipements

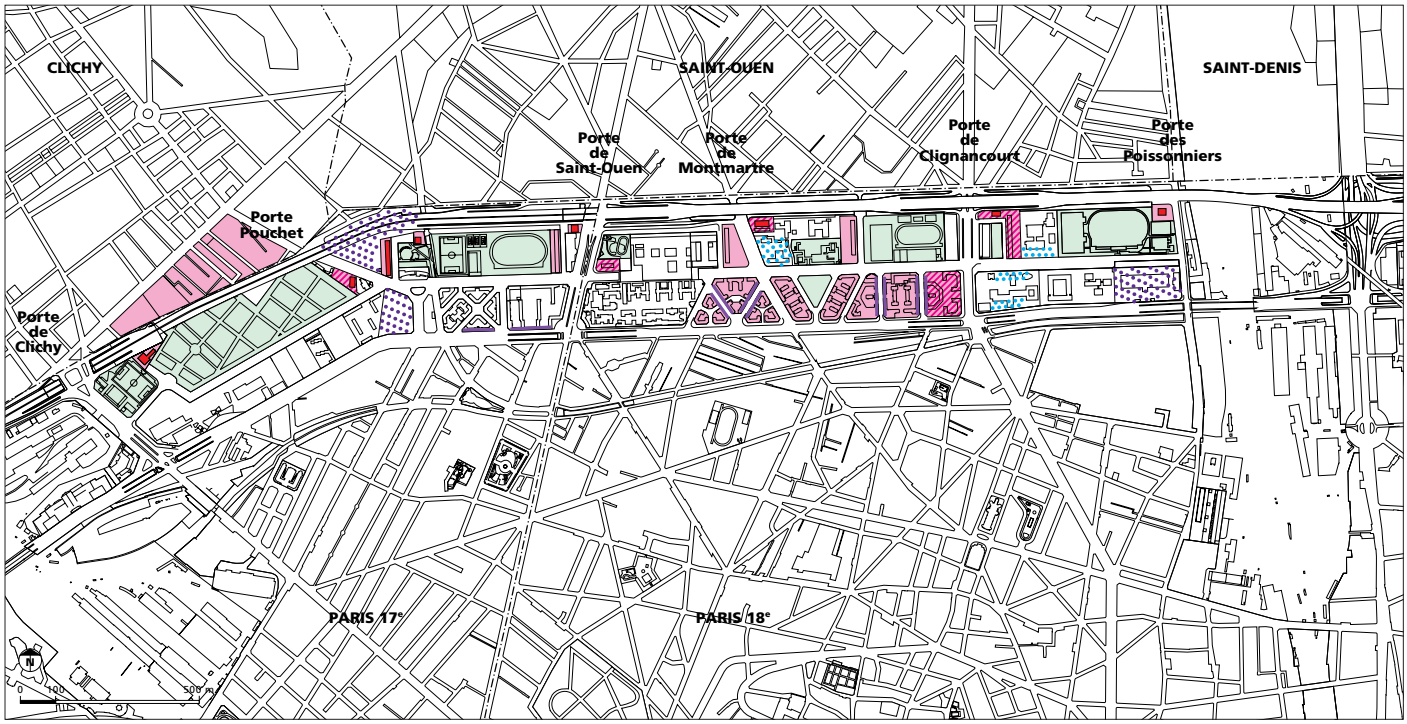

Les secteurs sensibles
- difficultés économiques et sociales
- commerce peu actif ou vacant

Le bâti et les espaces libres
- logement ou équipement fortement soumis aux nuisances
- dégradations ou difficultés de gestion des espaces collectifs
- difficultés liées à la situation des équipements

Les emprises éventuellement mutables
- terrain sous utilisé

DIAGNOSTIC – les espaces publics et les jardins

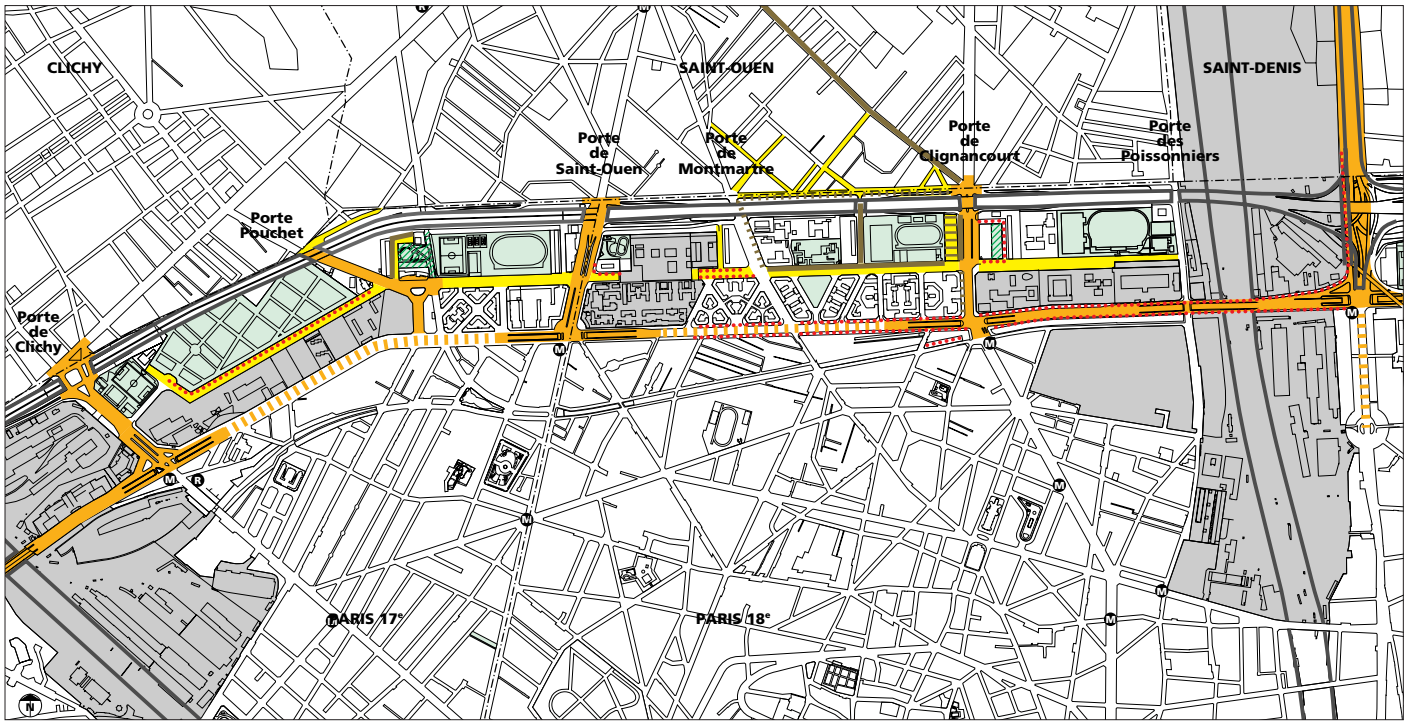

Les facteurs de discontinuité urbaine
- coupure due à une infrastructure
- îlot de grande dimension infranchissable

Les espaces publics
- ambiance routière, chaussée surdimensionnée
- saturation des trottoirs
- stationnement envahissant
- mauvais état
- prostitution drogue

Les jardins
- jardin, terrain de sport, cimetière
- mauvais état ou difficulté de gestion

- station de métro
- station de RER

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur nord-ouest – Portes de Clichy, Pouchet, Saint-Ouen, Montmartre, Clignancourt, Poissonniers
SCHÉMA D'OBJECTIFS

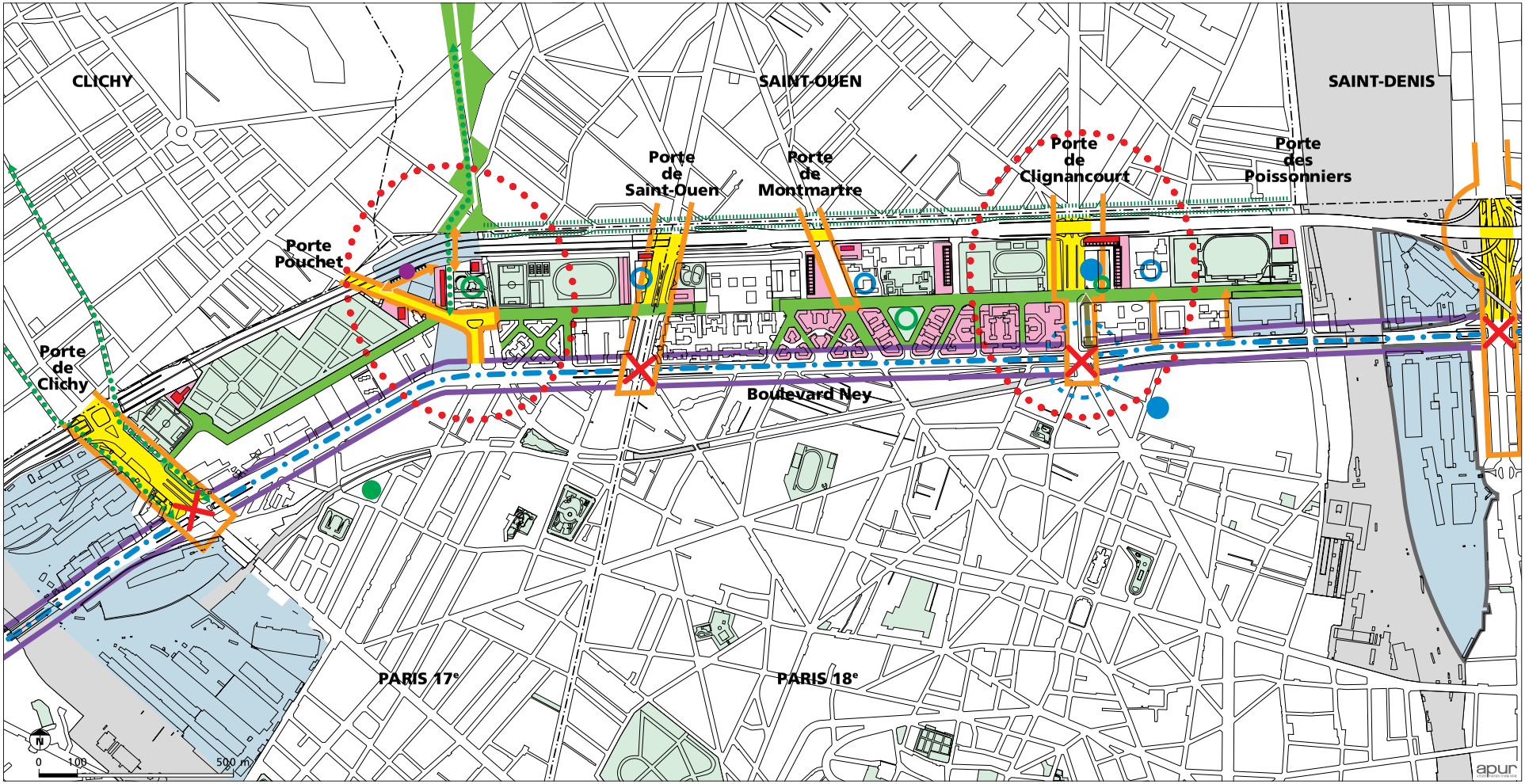

Améliorer les liaisons entre les quartiers de Paris et les villes riveraines

- mettre en valeur l'espace public des portes majeures et secondaires
- créer de nouvelles liaisons

Renforcer la desserte en transport en commun et mieux partager l'espace public

- redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- envisager la suppression des passages souterrains
- prévoir l'implantation du tramway
- requalifier les espaces publics
- créer une piste cyclable ou renforcer les circulations douces
- réorganiser les pôles d'échange

Mettre en valeur la ceinture verte et faciliter l'usage des équipements

- aménager les squares et terrains de sports
- établir une continuité de traitement des mails et des rues de desserte
- requalifier les voies en limite intercommunale

Améliorer la qualité de vie dans les ensembles de logements

- remettre en cause la présence de logements à l'aplomb du boulevard périphérique
- protéger les immeubles de logement du bruit
- poursuivre ou développer l'action sociale / redéfinir le statut et les usages des espaces libres / recomposer le bâti
- site proposé pour une première phase opérationnelle

Augmenter la mixité d'occupation

- reconvertir les grandes emprises sous-utilisées
- développer des programmes d'activité
- créer une continuité de logements
- créer ou rénover les équipements d'échelle régionale et locale
- réfléchir à l'implantation de pôles de logistique urbaine

Porte Pouchet - Cité Bois le Prêtre

Analyse et description du secteur

Le quartier constitue une coupure entre le Nord du boulevard Bessieres (cités HBM et barres HLM le long du périphérique) et le Sud (locatif privé essentiellement, mais construction en cours de logements locatifs sociaux et intermédiaires). Sur ses 11 000 habitants, on observe un sur-représentation des extrémités des classes d'âge (moins de 19 ans et plus de 60 ans), des ménages de grande taille et à l'inverse des familles monoparentales, avec 72 % d'ouvriers et d'employés, et un taux de chômage de 13,5 %.

Le site se trouve au Nord du 17e arrondissement, aux abords de la Porte Pouchet. Du point de vue de l'habitat, l'environnement immédiat du site est marqué par la présence :
- A l'Ouest, de deux grands îlots infranchissables sans aucun logement (cimetière des Batignolles et lycée international),
- Au Nord, du boulevard périphérique et d'un quartier à dominante de logements sur la commune de Clichy présentant des difficultés économiques et sociales,
- A l'Est et au Sud, d'environ 1300 logements à forte dominante sociale puisque 1000 d'entre eux abritent une population active constituée à plus de 50 % d'employés et d'ouvriers. La majorité de ces logements sont gérés par l'OPAC.

Le site envisagé pour une intervention, et proposé dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain, porte sur 326 logements gérés par l'OPAC, mis en service en 1961 sous le régime HLM, et répartis dans deux tours de 97 logements et une barre de 132 logements.

Parmi ceux-ci, 229 logements sont situés dans une rue en impasse et à proximité immédiate du boulevard périphérique. La deuxième tour de 97 logements, située sur le boulevard du Bois le Prêtre, ne comporte que des six pièces.

L'objectif est de démolir ces bâtiments pour créer une cité jardin abritée du bruit du boulevard périphérique en créant un nouvel ensemble de 290 logements (déficit : 30 à 40 logements) et en supprimant l'impasse par la création d'une voie nouvelle. L'ensemble serait constitué d'immeubles de deux à cinq étages qui s'intégreraient à un projet paysager comportant un projet de liaison verte vers la Seine et offrirait aux habitants un cadre de vie de meilleure qualité.

Photographie actuelle

326 logements HLM (OPAC) en butte à de nombreuses difficultés
La cité du Bois le Prêtre est située aux abords de la Porte Pouchet, le long de la rue Émile-Borel et de l'avenue du Bois le Prêtre. Elle comprend 326 logements gérés par l'OPAC et répartis dans deux tours de 97 logements (chacune) et une barre de 132 logements. La rue Émile-Borel est une voie en impasse. Elle dessert également une école privée (Moshe Sharett) et un square public (Émile-Borel).

Les difficultés du groupe de logements sociaux tiennent à de nombreux facteurs :
• la structure des logements : les tours sont composées de grands appartements, avec des familles nombreuses souvent confrontées à des difficultés sociales ;
• l'insécurité du lieu dans les espaces communs ;
• l'environnement, enclavé et déqualifié : les immeubles sont implantés dans une impasse et sont mitoyens d'un garage des TAM et d'une fourrière ;
• les logements sont directement exposés au bruit et à la pollution du périphérique.

État des lieux social

Le secteur sur lequel est envisagée une ORU se situe en plein cœur du «quartier Politique de la Ville Porte de Clichy/Porte de Saint Ouen».

Une cité qui concentre une population précarisée et abrite des familles très fragilisées.
Des conditions de vie difficiles liées à l'urbanisme et à la situation en bordure de périphérique.
Un fort sentiment d'insécurité, d'isolement et d'abandon renforcé par une concentration de la délinquance, à la prostitution et au trafic de drogue dans le secteur.

(La situation du square Emile Borel en particulier est devenue inquiétante, de par son enclavement, ce square est devenu un lieu privilégié pour des actes de délinquance. La DPJEV a voulu ouvrir un chantier sur ce square en juillet 1999, mais l'entreprise a dû renoncer du fait d'agressions et de menaces armées et du non-respect des travaux effectués -mis à terre chaque nuit-, et ce malgré l'action des îlotiers.)

Dans ce contexte, un certain nombre d'actions doivent être poursuivies ou engagées dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, en faveur d'un meilleur équilibre des composantes sociales du quartier, pour améliorer le cadre de vie en impliquant les habitants, pour faire de la sécurité une priorité dans les aménagements urbains et pour relier Paris et les communes limitrophes.

Parmi les mesures d'ordre social à prendre rapidement, on peut citer :
- développer un réseau local d'écoute et de soutien en direction des parents.
- définir en partenariat les axes locaux du Contrat Local de Sécurité.
- mettre en place un Contrat éducatif local.
- encourager les regroupements d'habitants : associations, amicales de locataires, réseaux d'entraide ou d'échanges de savoirs.
- favoriser la création de traditions urbaines impliquant les habitants.
- suivre le dispositif «sécurité des commerces».
- ouvrir le stade Biancotto sur le quartier.
- réhabiliter le foyer des migrants.
- réaménager la Porte de Clichy.
- optimiser l'installation de la Maison de la Justice et du Droit.
- optimiser l'installation du Centre de Police Bessières.
- favoriser la création d'une salle de cinéma de quartier au sein du foyer des migrants.
- réfléchir à ce que pourrait apporter au quartier la présence du cimetière des Batignolles, du lycée international, de l'école de commerce, de l'école Moshe Sharett...

Urbanisme : objectifs - projets

Réduire les nuisances du périphérique
Un bâtiment d'environ 10 000 m² pourrait être édifié entre le boulevard périphérique et la voie nouvelle, mettant les logements à l'abri des nuisances. Ce bâtiment pourrait accueillir un programme d'activités informatiques en étage et les TAM en rez-de-chaussée. Les emplois de bureaux liés à ce programme favoriseraient la nécessaire mixité d'occupation de ce secteur.

Démolir les barres et les tours pour créer une cité jardin
Les deux tours et la barre de logements seraient démolis (326 logements) ainsi que les bâtiments des TAM et laisseraient la place à un nouvel ensemble de 290 logements environ (déficit : 30 à 40 logements). Une voie nouvelle serait créée, supprimant l'impasse. Les nouveaux bâtiments seraient des immeubles de cinq étages maximum (avenue du Bois le Prêtre) et des maisons de deux étages avec jardins privés (rue Émile-Borel et le long de la voie nouvelle). L'ensemble s'intégrerait à un projet paysager.

Créer une promenade vers la Seine
La requalification de la cité peut s'inscrire dans un projet ambitieux de création d'une liaison douce d'environ 1,5 km depuis la cité nouvelle jusqu'à la Seine, à Saint-Ouen. Celle-ci doit s'intégrer au projet de boulevard urbain de Clichy et Saint-Ouen inscrit au contrat de plan 2000-2006.

L'idée prend appui sur un projet de la Direction départementale de l'équipement des Hauts de Seine de réaliser, sur le site de l'autoroute A15 (projet abandonné), un axe de promenade vers la Seine comportant des circulations douces (bus, vélos, piétons). Cet axe déboucherait rue Émile-Borel tandis que les flux automobiles seraient déviés vers les Portes Pouchet et Saint-Ouen.

Les projets de requalification du boulevard des Maréchaux, qui vont dans le même sens (tramway, vélos, plantations) permettraient de prolonger dans Paris cet axe de circulation douce.

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Seule une opération d'urbanisme de grande ampleur peut permettre de répondre de manière satisfaisante aux objectifs prioritaires du projet de quartier qui sont la mixité sociale et la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie.

- Le volet démolition/reconstruction pourrait contribuer à la réflexion sur la mixité sociale que le projet de quartier s'est fixé comme priorité : notamment par l'intermédiaire du relogement des habitants et l'éventualité de la construction de logements PLI au sein d'un secteur très social.

- L'ORU permettrait d'engendrer une mobilisation des habitants dans une démarche participative d'une part, et des acteurs locaux et institutionnels, d'autre part, autour d'un territoire depuis longtemps oublié. L'objectif final pour les habitants du quartier consiste en une réelle appropriation des espaces publics et la disparition du malaise et du sentiment d'abandon.

-La dimension intercommunale du projet et la réalisation d'une coulée verte pourraient permettre d'améliorer l'image du quartier et d'enclencher un partenariat avec les villes de Clichy et Saint Ouen non seulement sur le cadre de vie, mais également sur la sécurité.

-S'il est envisagé de valoriser l'entrée de ville Clichy/Paris par une coulée verte à dimension régionale, il serait intéressant de réfléchir à la façon de conférer une identité à cette « coulée verte » en lui donnant par exemple une dimension culturelle ou sportive.

Il est possible de s'appuyer sur des acteurs locaux volontaires, motivés et attachés au quartier, même si une partie des habitants, exaspérés, souhaite le quitter.
Parmi les acteurs qui participent le plus activement à la Politique de la Ville et qui souhaiteraient s'impliquer dans un projet fédérateur autour de la Porte Pouchet, on peut citer notamment l'amicale de locataires Emile Borel, la Maison de quartier CQFD, l'association des commerçants, le Centre social CEFIA, le Centre de proximité Kirikou, Adresses, le Réseau d'Education Prioritaire, la Police urbaine de proximité, le Club de prévention TVAS17/18...

PORTE POUCHET – Projet de requalification de l'emprise de l'autoroute A15

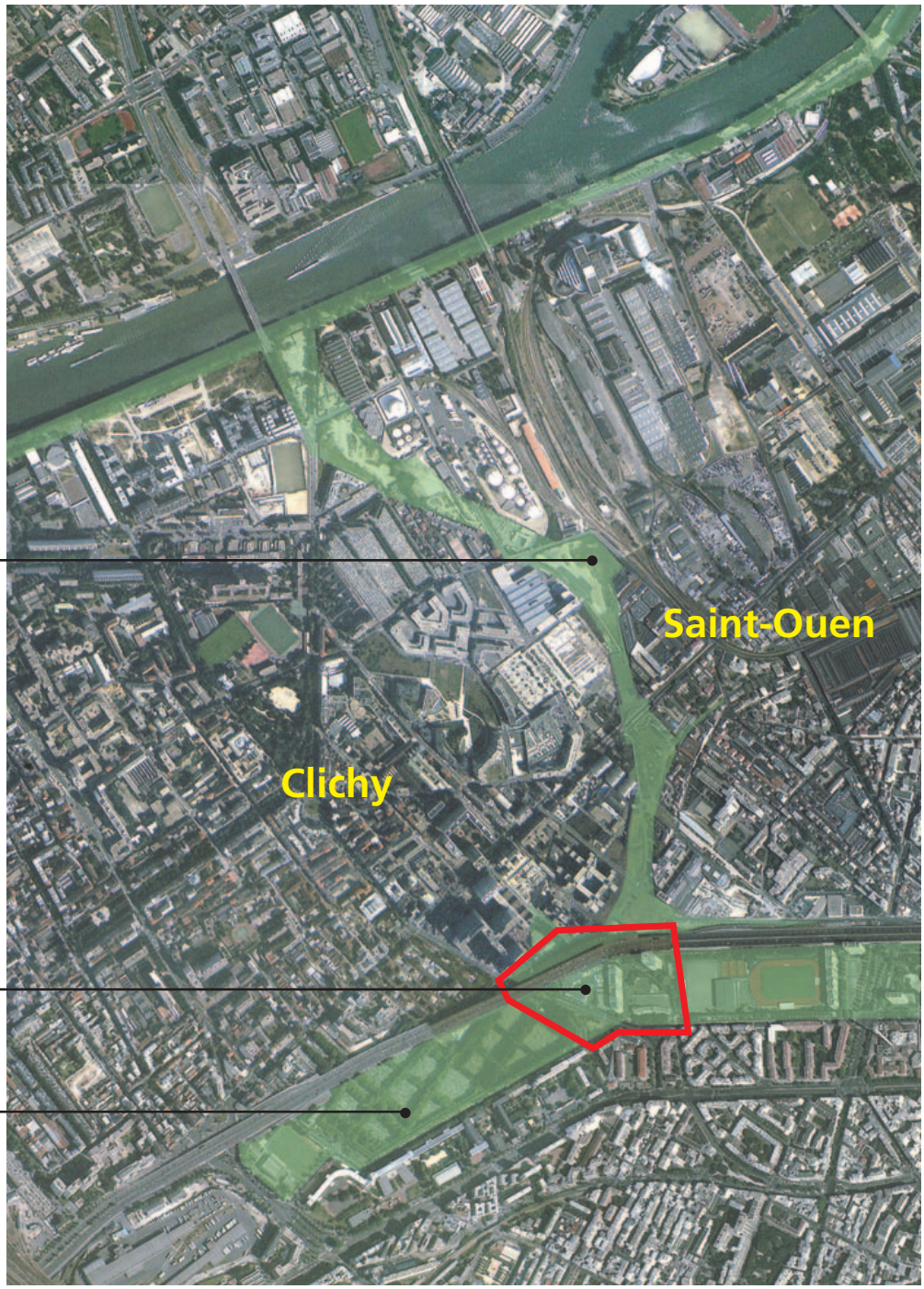

PORTE POUCHET – État actuel / possibilité d'évolution

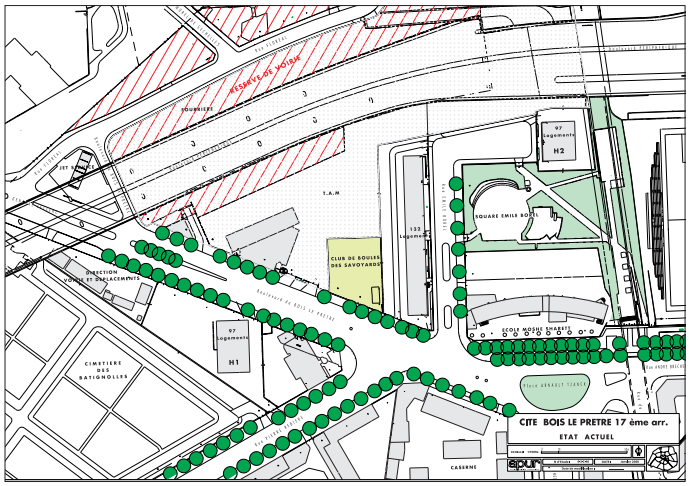

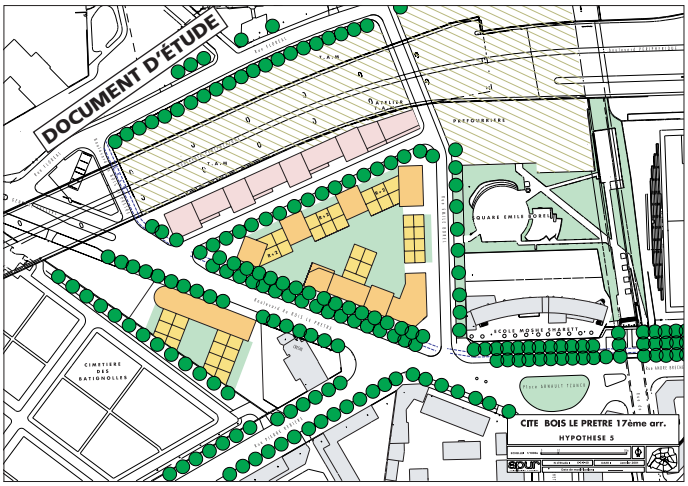

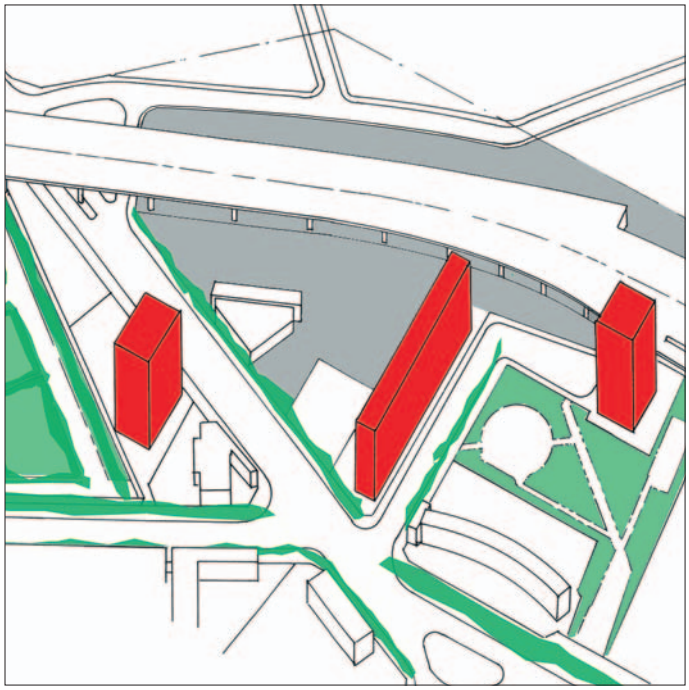

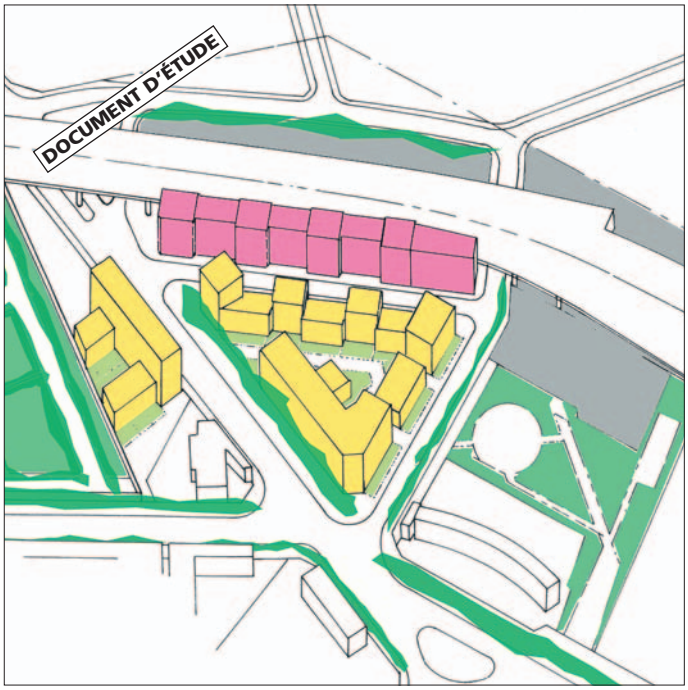

Porte de Clignancourt

Photographie actuelle

Un environnement d'habitat social et d'équipements
Le flanc ouest de l'avenue est bordé par les ensembles sociaux de la Porte de Montmartre, dont la requalification s'achève. Plus de 14000 habitants habitent entre le boulevard Ney et le boulevard périphérique, la Porte de Saint-Ouen et la Porte des Poissonniers. Au nord, autour du square Ginette Neveu, un ensemble de 84 logements de l'OPAC se trouve directement exposé aux nuisances du boulevard périphérique.

Un secteur riche de nombreux équipements publics
De part et d'autre de l'avenue de Clignancourt on compte de nombreux équipements publics : un pôle universitaire et scolaire accueillant plusieurs milliers d'étudiants, un stade, une piscine, un gymnase, une bibliothèque de quartier, notamment.

Une zone « livrée » à la circulation routière, à des flux touristiques non maîtrisés et à de multiples trafics
La Porte de Clignancourt fait partie des portes les plus circulées de la capitale, avec des débits entrants et sortants de l'ordre de 28 000 et 20 000 véhicules par jour. En outre, elle comprend 4 terminus de lignes de bus et 2 lignes en passage. La station de métro se trouve au droit des boulevards des Maréchaux et, de fait, est éloignée du marché aux puces de Saint-Ouen, avec des flux importants de piétons qui empruntent essentiellement le trottoir ouest de l'avenue. Les conditions de cheminement sont médiocres, avec des occupations. Des ensembles sociaux sont implantés de part et d'autre.

État des lieux social

Le secteur sur lequel est envisagée une O.R.U. recouvre le « quartier politique de la Ville Porte de Montmartre/Porte de Clignancourt » qui va de la Porte de Saint Ouen à la Porte des Poissonniers.

Quartier quasi exclusivement constitué de logements locatifs sociaux et abritant une population en situation économique et sociale fragile.
Importante population extérieure au quartier : Puces, université, hôpital Bichat, stades.
Présence de populations marginalisées : prostitution, trafic de drogue, vente à la sauvette, marché sauvage de voitures d'occasion.
Dysfonctionnements urbains : nuisances liées aux Puces (encom-brement des trottoirs, problèmes de circulation et de stationnement), espaces publics en mauvais état, problèmes de propreté, prédominance de la voiture

Données concernant le parc social du secteur considéré :
Il s'agit, à l'exception d'une résidence pour étudiants de 354 logements géré par la SAGI et construit dans les années 90, d'un parc social OPAC qui comporte :
- d'une part huit îlots d'HBM des années 30, représentant de l'ordre de 2695 logements,
- et d'autres part 3 tours des années 50-60 représentant de l'ordre de 271 logements,
- et 1 barre des années 50-60 représentant 202 logements.

Soit un parc social global de 3 168 logements.

Dans un grand nombre de cas, des opération Palulos ont permis de rénover ce patrimoine.
Le projet de ville propose de poursuivre ces opérations dans un champ élargi aux thématiques énoncées ci avant. Il est proposé de démolir trois ensembles d'habitation correspondant à trois tours particulièrement isolées et exposées au périphérique, respectivement de 189,84 et 98 logements, la première située Porte de Montmartre, la seconde Porte Clignancourt et la troisième Porte des Poissonniers.

Objectif - projets

Réorganiser la circulation du public pour mieux séparer les flux des visiteurs des Puces des rez-de-chaussée des habitations.
L'enjeu principal consiste à réaménager l'ensemble de l'espace public situé sur l'avenue de la Porte de Clignancourt afin d'y faciliter les cheminements piétons et la liaison entre le métro et le marché aux Puces. Cela passe par la création sur la chaussée de sites propres

pour les autobus, la requalification de la sous-face du boulevard périphérique en utilisant une partie des locaux existants pour y installer des points d'information ou des services d'accueil destinés aux visiteurs.
Sur les boulevards des Maréchaux, le projet de tramway en rocade et la présence de la Petite Ceinture seront des éléments forts du programme. Il conviendra également d'envisager la suppression du passage souterrain du boulevard Maréchal Ney.
La remise en valeur du square Ginette Neveu (clôt et replanté) participera du même objectif. Il sera également recherché les moyens d'étendre les squares existants ou d'en créer de nouveaux.

Développer des activités commerciales, culturelles et associatives.
Sur la dalle du parking, une halle serait édifiée, permettant d'implanter un programme lié à l'activité touristique, culturelle ou associative du quartier. Une étude plus précise (faisabilité technique et programmation) est à mener.

Démolir les logements à l'aplomb du boulevard périphérique, édifier un hôtel.
Les 84 logements situés au droit du boulevard périphérique seraient démolis tandis qu'un hôtel destiné aux clients des Puces serait réalisé.

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Dimension intercommunale : liens déjà établis avec Saint-Ouen, la préfecture de Seine St Denis, les commerçants des Puces...

Possibilité de s'appuyer sur les acteurs locaux qui souhaitent vivement s'impliquer dans l'élaboration d'un projet global fédérateur :
• Acteurs associatifs : le dynamisme croissant de la vie associative se caractérise notamment par :
- un vif intérêt pour l'amélioration du cadre de vie (EPOC, amicales de locataires, le Petit Ney, collectif 7/9 avenue de la Porte de Clignancourt...)
- un engagement en faveur du développement culturel (Café littéraire le Petit Ney, nombreuses associations artistiques).
- l'essor des associations de jeunes (musique, sport, soutien scolaire, liens entre les générations...)
• Acteurs économiques :
- les commerçants des Puces sont demandeurs,
- l'entreprise Virgin souhaite s'impliquer dans la vie du quartier
- la RATP serait prête à engager une réflexion sur la création d'un pôle de services.
• Acteurs institutionnels :
L'éducation Nationale souhaite vivement être associée au projet. Le collège Utrillo prévoit ainsi la création, d'une classe de 6e « Ville, questions urbaines » dès la rentrée prochaine dans le cadre du contrat éducatif local.

Le projet peut être réalisé en plusieurs étapes.
A court terme : zone 30, mail Binet , jardin Ginette Neveu, premiers aménagements de voirie avenue de la Porte de Clignancourt, amélioration de la signalisation...
A moyen ou plus long terme : projets issus de la concertation menée sur la base des propositions de l'APUR, jardin Marcel Sembat, requalification de la Cité Montmartre, projet « commerces de la Porte de Montmartre »...

Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs prioritaires de la politique de la Ville.
Si la réflexion prend en compte les aspects touristiques et le développement des Puces, elle relève cependant pleinement de la Politique de la Ville. Celle-ci a en effet besoin de s'appuyer sur le développement économique et en fait d'ailleurs un de ses objectifs prioritaires. Toutes les potentialités existantes dans ce domaine doivent pouvoir être mobilisées au bénéfice des habitants du quartier.

La Porte de Clignancourt ne figure pas au Contrat de Plan État -Région. Elle est en revanche mentionnée plusieurs fois dans le Contrat de Ville. Le tableau de bord des actions « Politique de la Ville « prévoit de «mettre en réseau les acteurs concernés par le développement économique du secteur Puces de Saint-Ouen/Clignancourt» et «d'encourager un plan d'aménagement d'ensemble en concertation avec les habitants», en participant à la mise au point d'un dispositif de coordination et de circulation de l'information avec l'APUR et les directions des villes de Saint-Ouen et de Paris.
Le chiffrage estimatif global de cette Opération de Renouvellement Urbain fait apparaître un coût de 290 MF.

PORTE DE CLIGNANCOURT – Schéma d'objectifs

Composer une séquence d'entrée dans Paris

- Composer une figure de porte cohérente autour de la radiale
- Créer un front bati en réponse aux HBM
- Espaces libres de la Ceinture Verte
- Etablir une continuité du traitement de la promenade
- Repenser l'image de la dalle du parc de stationnement et l'implantation de la station service
- Restaurer le square Ginette-Neveu
- Reconstruire la tour afin de mieux qualifier l'espace

Améliorer le fonctionnement de la partie est du secteur

- Redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- Envisager la suppression des trémies sur les Maréchaux
- Recréer des alignements d'arbres
- Insérer le nouveau pôle universitaire

Mettre en valeur l'accés aux Puces

- Mettre en valeur la gare de la petite ceinture
- Créer un cheminement piéton clairement identifiable et sans obstacle
- Favoriser l'animation des espaces délaissés
- Marché aux Puces de Paris / Saint-Ouen
- Repenser l'emprise et le fontionnnement des marchés et les emplacements de forain

Mieux gérer la circulation et le stationnement au profit des circulations douces

- Réfléchir à la possibilité de couvrir la Petite Ceinturepour y accueillir une gare de bus et la station de taxis
- Créer des sites propres bus-vélos (court terme)
- Réserver l'implantation du tramway (moyen terme)
- Gérer de manière coordonnée le carrefour avenue Michelet, rue des Rosiers, Boulevard Périphérique

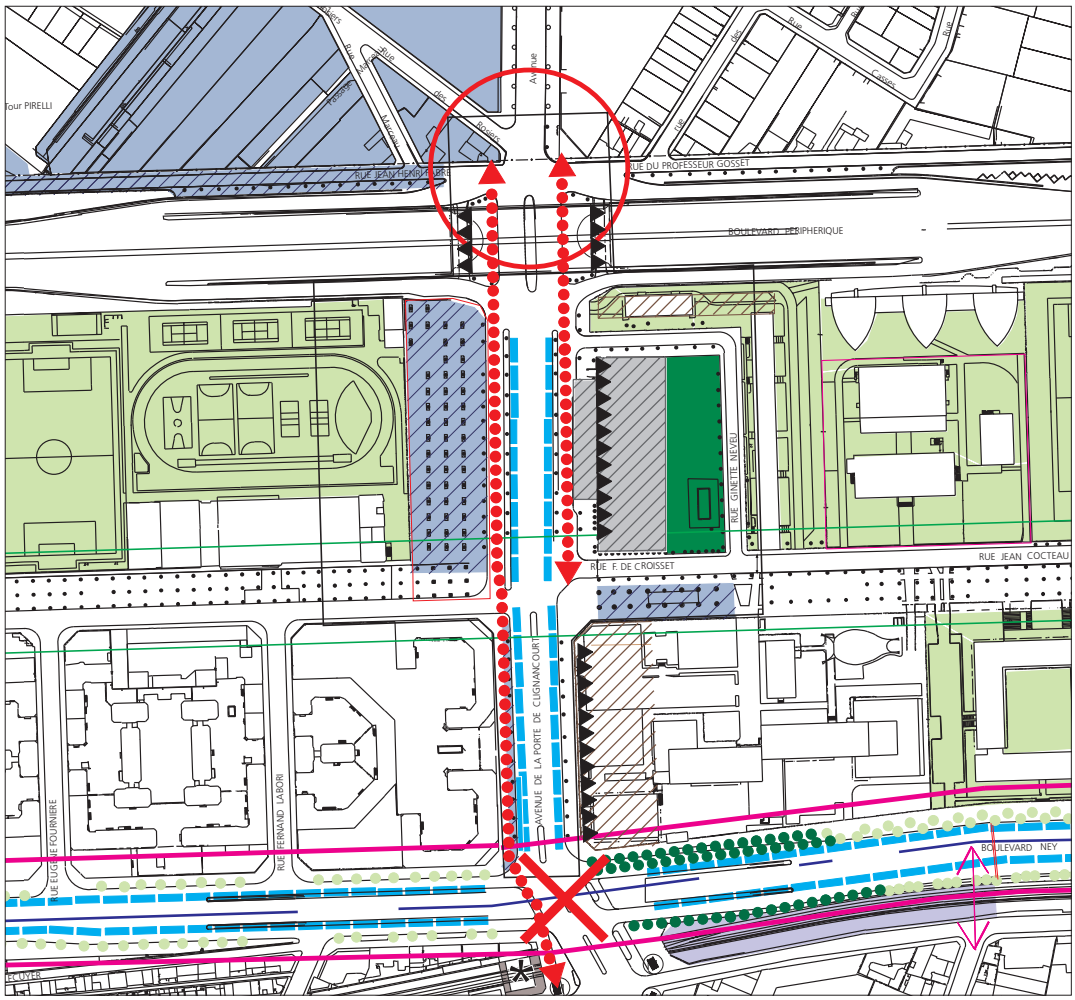

PORTE DE CLIGNANCOURT – Projet d'aménagement

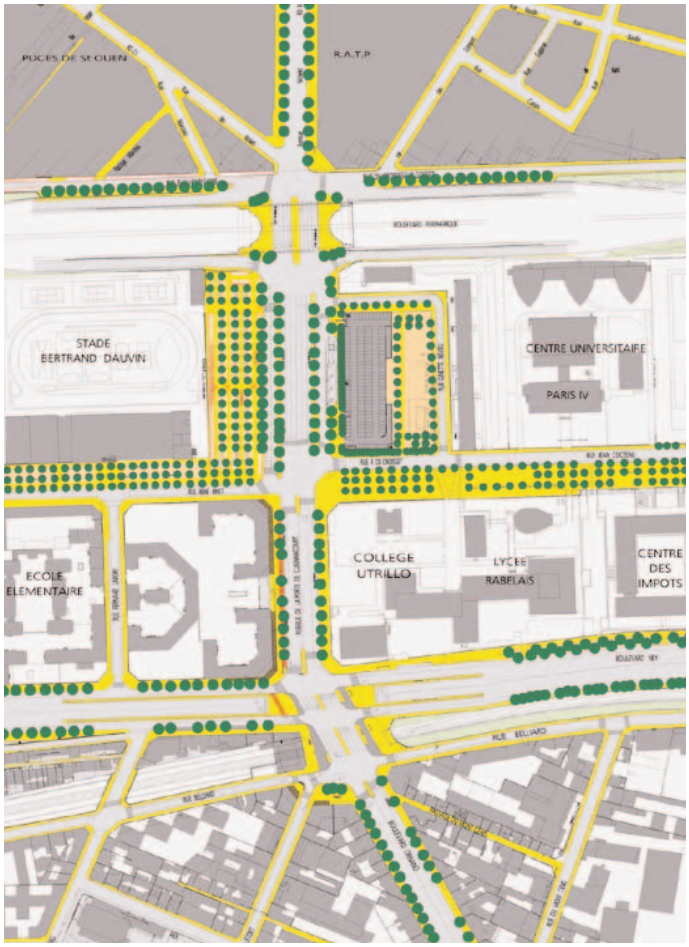

État actuel

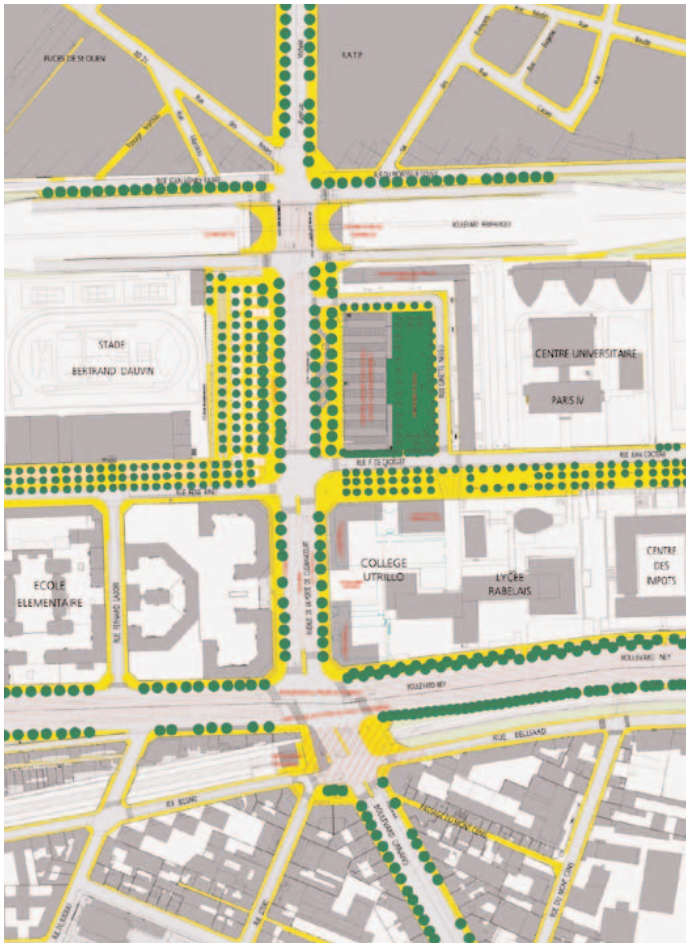

À terme

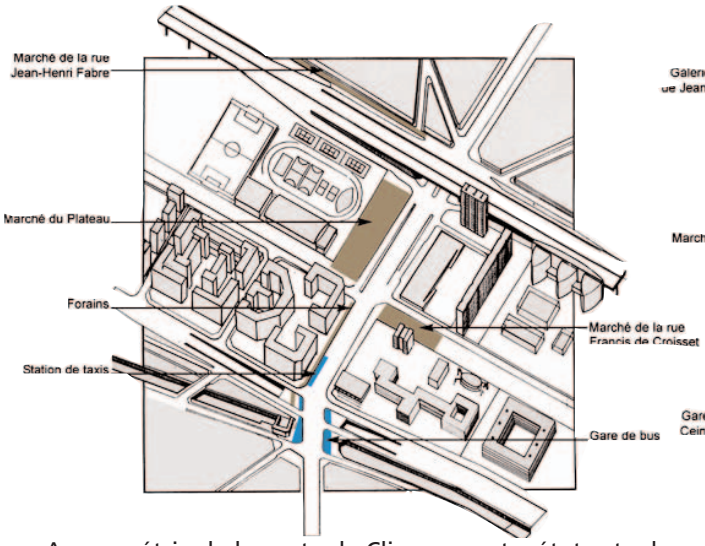

Axonométrie de la porte de Clignancourt – état actuel

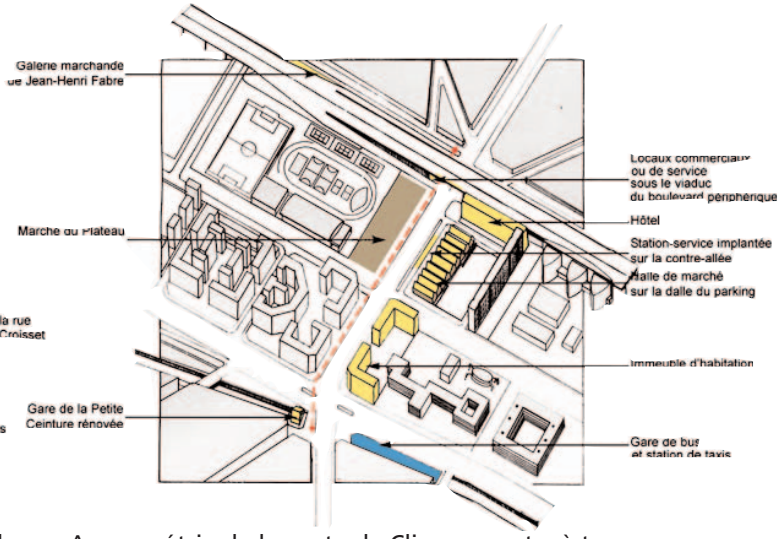

Axonométrie de la porte de Clignancourt – à terme

Projet de renouvellement urbain – Secteur nord-est

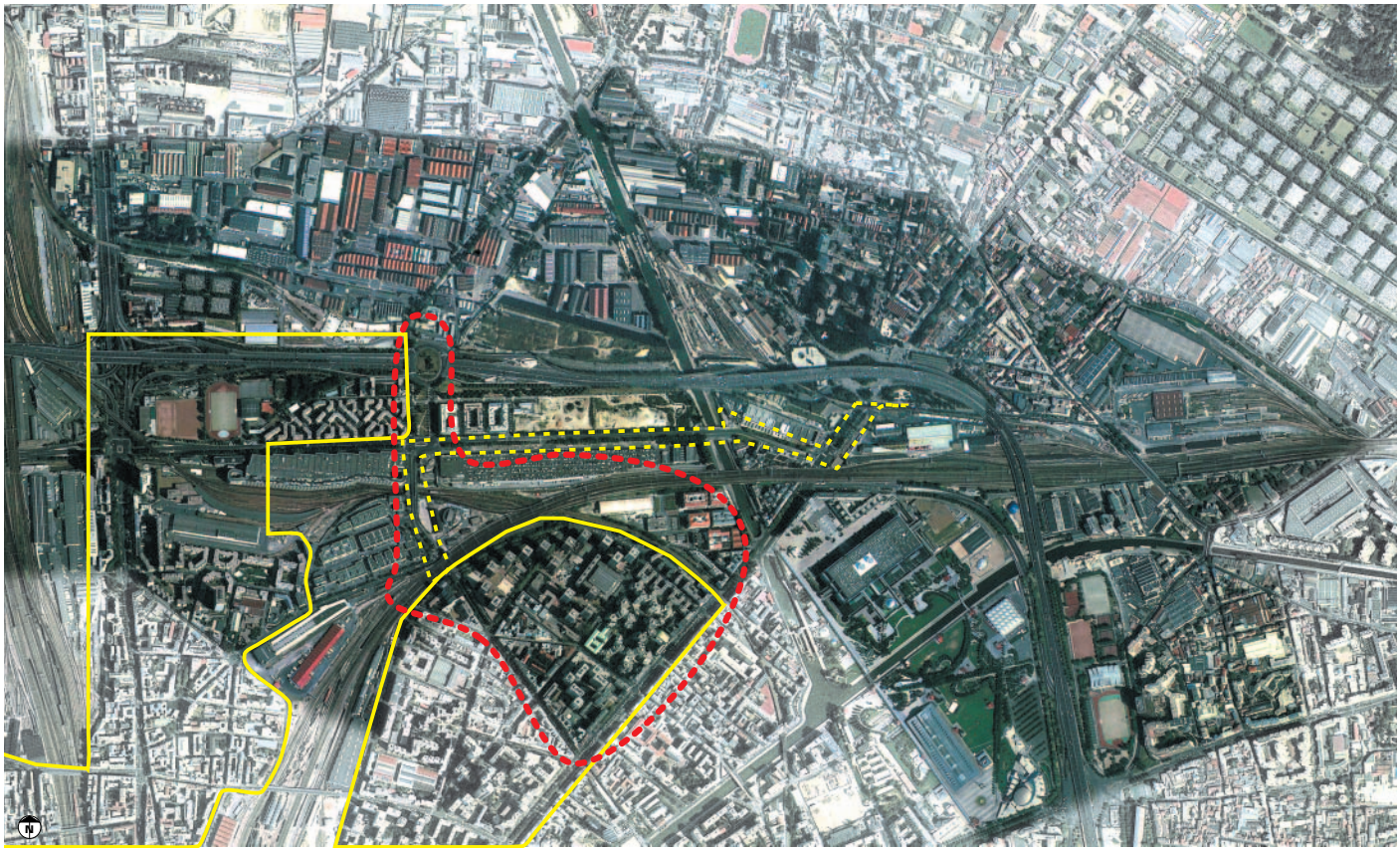

dispositif de la politique de la ville

micro quartier

projet de renouvellement urbain

Analyse et description du secteur

Un secteur situé au seuil de l'importante zone de développement de la Plaine Saint-Denis.
Du Stade de France à la limite du boulevard périphérique, l'ensemble des quartiers connaît un fort développement avec, en particulier, la mutation progressive des Magasins Généraux et de nombreuses implantations d'activités commerciales et tertiaires. La possibilité de mutation des entrepôts Calberson, boulevard Ney et boulevard Macdonald, renforceront encore le dynamisme de ce secteur.

Entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique des quartiers d'habitations isolés.
La cité Charles Hermitte et les nouveaux immeubles d'habitation de l'avenue de la Porte d'Aubervilliers sont isolés de Paris et de la future zone de développement de la Plaine Saint-Denis.

Au sud, l'une des cités HLM les plus importantes de Paris.
La cité Michelet a été édifiée en 1969 en lieu et place d'un vaste site industriel. Elle compte 4 600 habitants, ce qui en fait l'une des cités HLM les plus importantes de Paris. Elle est marquée par une forte densité bâtie (tours disséminées dans des espaces libres mal aménagés et sans attrait) et une concentration de ménages défavorisés. Elle connaît, comme d'autres ensembles de cette importance, l'insécurité et la petite délinquance. Située en extrémité du tissu urbain constitué de Paris, la cité profite peu des équipements et commerces de l'arrondissement, exception faite des équipements de la Villette tout proches.

D'importants projets pour renforcer les transports en commun.
D'importants projets de transports en commun vont considérablement améliorer la desserte de toute cette partie de l'agglomération : la gare Eole Evangile, le tramway T3, la desserte en rocade de Paris par le tramway.

Porte de la Villette, un secteur d'étude prioritaire.
Les espaces publics de la porte de la Villette pâtissent d'une discontinuité urbaine et de nuisances sonores.
Il faudrait améliorer les liaisons inter-quartiers, redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux et requalifier les espaces publics.
C'est à ce titre que la porte de la Villette est retenue comme secteur d'étude prioritaire.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1990

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas
- absence de dominante

INTERFACE Paris-première couronne – cadre urbain

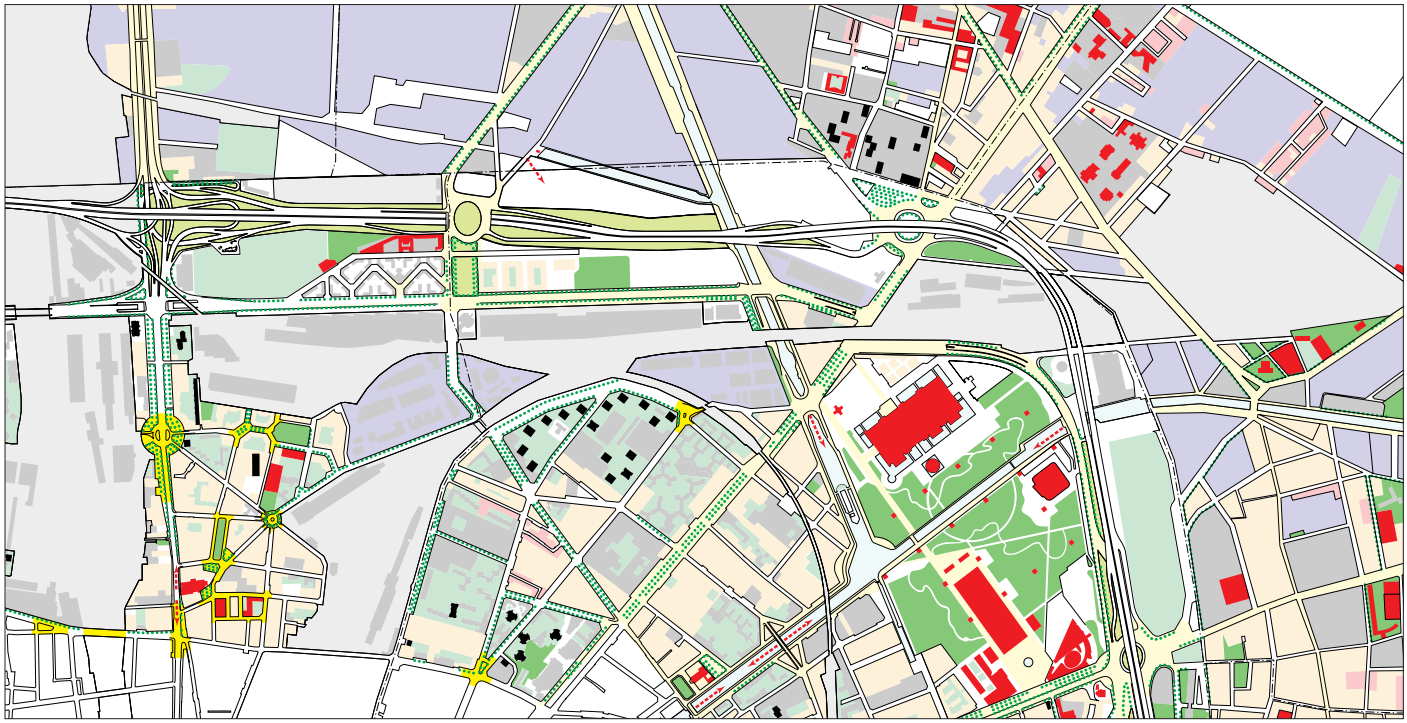

1 - LES PAYSAGES
Le bâti et les espaces libres
- tracés structurants
- places et espaces singuliers
- perspectives et échappées
- Seine,canaux et plans d'eau

1-2- composants du paysage
- équipements et édifices remarquables
- batiments de 13 étages et plus (IGH)
- plantations d'alignements
- bois,parcs et jardins publics
- talus de grandes infrastructures
- cimetières,terrains de sport,espaces libres
- faisceaux ferroviaires
- espaces vacants

2- LE TISSU URBAIN
- tissus continus
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus à dominante d'habitat individuel

- limites communales et d'arrondissements

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur nord-est – Portes de la Chapelle, d'Aubervilliers, de la Villette
OCCUPATION DU SOL

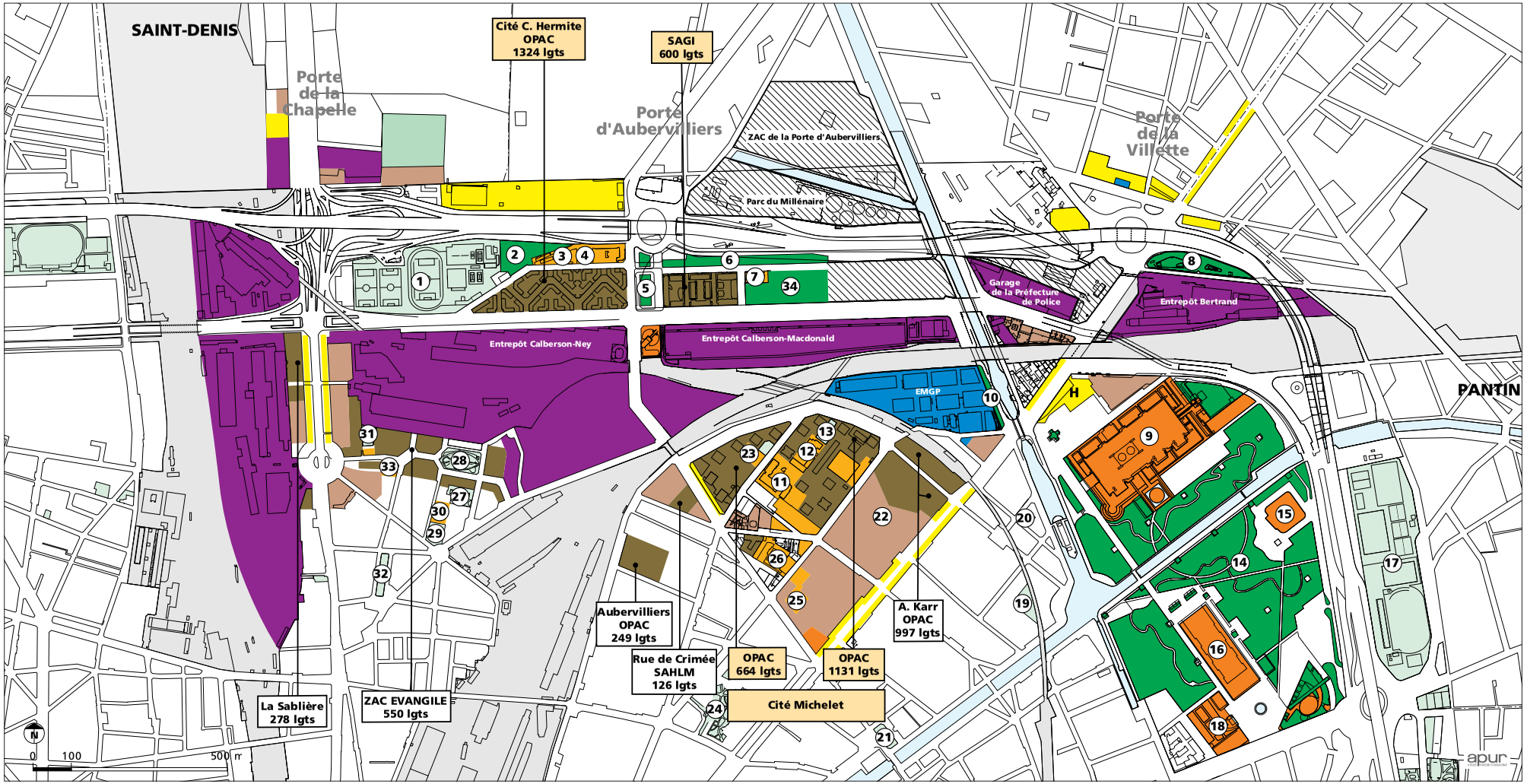

Occupation du sol

- logement social
- logement privé
- jardin, square ouvert au public
- cimetière, terrain de sport
- équipement d'intérêt local
- équipement d'intérêt extra-local
- activité commerciale
- alignement commercial
- H hôtel
- Puces marché aux Puces
- activité tertiaire
- activité secondaire ou service urbain
- en friche ou à l'étude

1 – St Porte de la Chapelle
2 – Sq C Hermitte
3 – Ly Pro C Hermitte
4 – GS C. Hermitte
5 – Sq Porte d'Aubervilliers
6 – Mail d'Aubervilliers
7 – GS E. Bollaert
8 – Sq Porte de la Villette
9 – Cité des Sciences et de l'Industrie
10 – Sq Quai de la Gironde
11 – GS Curial
12 – EM Curial
13 – TEP Curial
14 – Parc de la Villette
15 – Zénith
16 – Grande Halle de la Villette
17 – St J. Ladoumègue
18 – Cité de la Musique
19 – TEP Barbanègre
20 – Sq Dampierre
21 – Sq de Bitche
22 – Col Michelet
23 – Cr Curial
24 – Sq Riquet
25 – EM Archereau
26 – GS Ourcq
27 – TEP T. Tzara
28 – Jar Rachmaninov
29 – Sq P. Robin
30 – Pis Hébert
31 – Sq R. Queneau
32 – Sq Madone
33 – Cr Mac Orlan
34 – Sq E. Bollaert

Sq = Square
Col = Collège
GS = Groupe scolaire
TEP = Terrain d'éducation physique
Ly = Lycee
EM = Ecole maternelle
EE = Ecole élémentaire
Jar = Jardin
Cim = Cimetière
St = Stade
Cr = Crèche
Pis = Piscine
Gym = Gymnase

DIAGNOSTIC – les logements, les espaces collectifs, les équipements

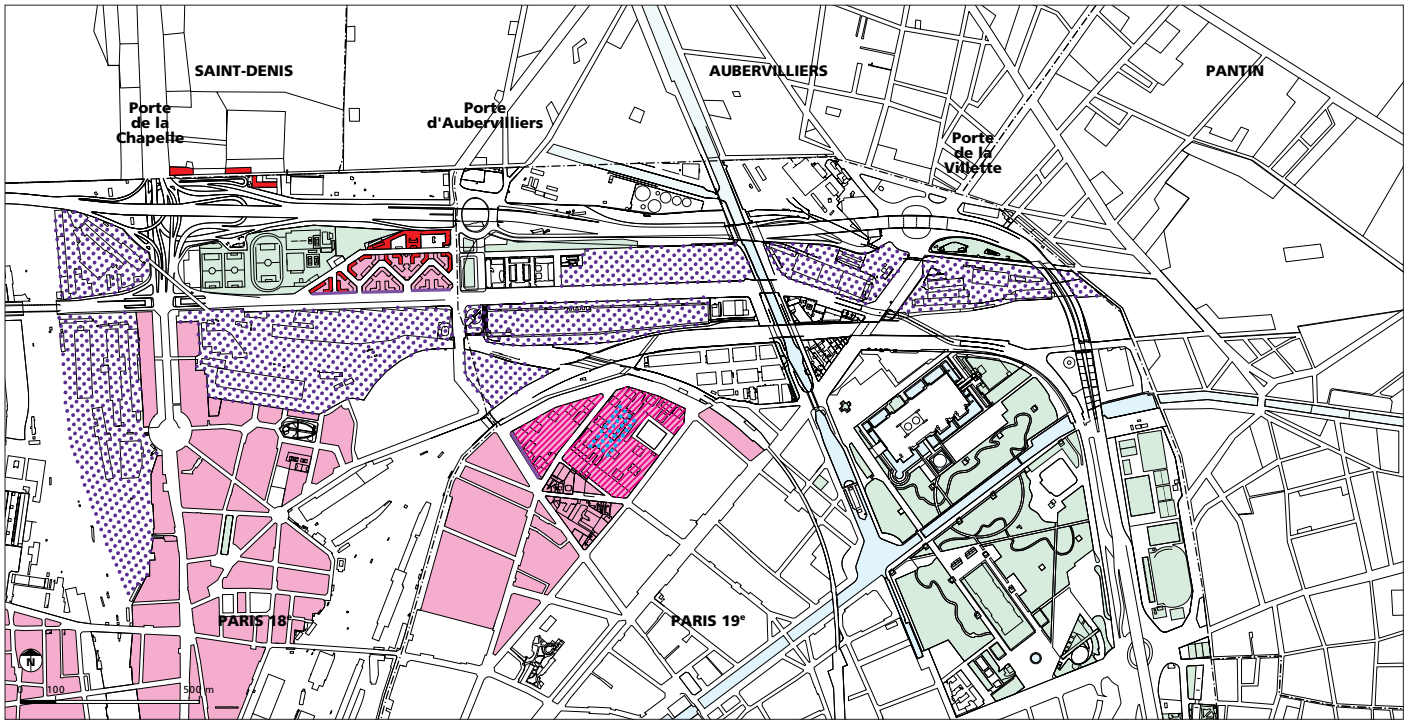

Les secteurs sensibles
- difficultés économiques et sociales
- commerce peu actif ou vacant

Le bâti et les espaces libres
- logement ou équipement fortement soumis aux nuisances
- dégradations ou difficultés de gestion des espaces collectifs
- difficultés liées à la situation des équipements

Les emprises éventuellement mutables
- terrain sous utilisé

DIAGNOSTIC – les espaces publics et les jardins

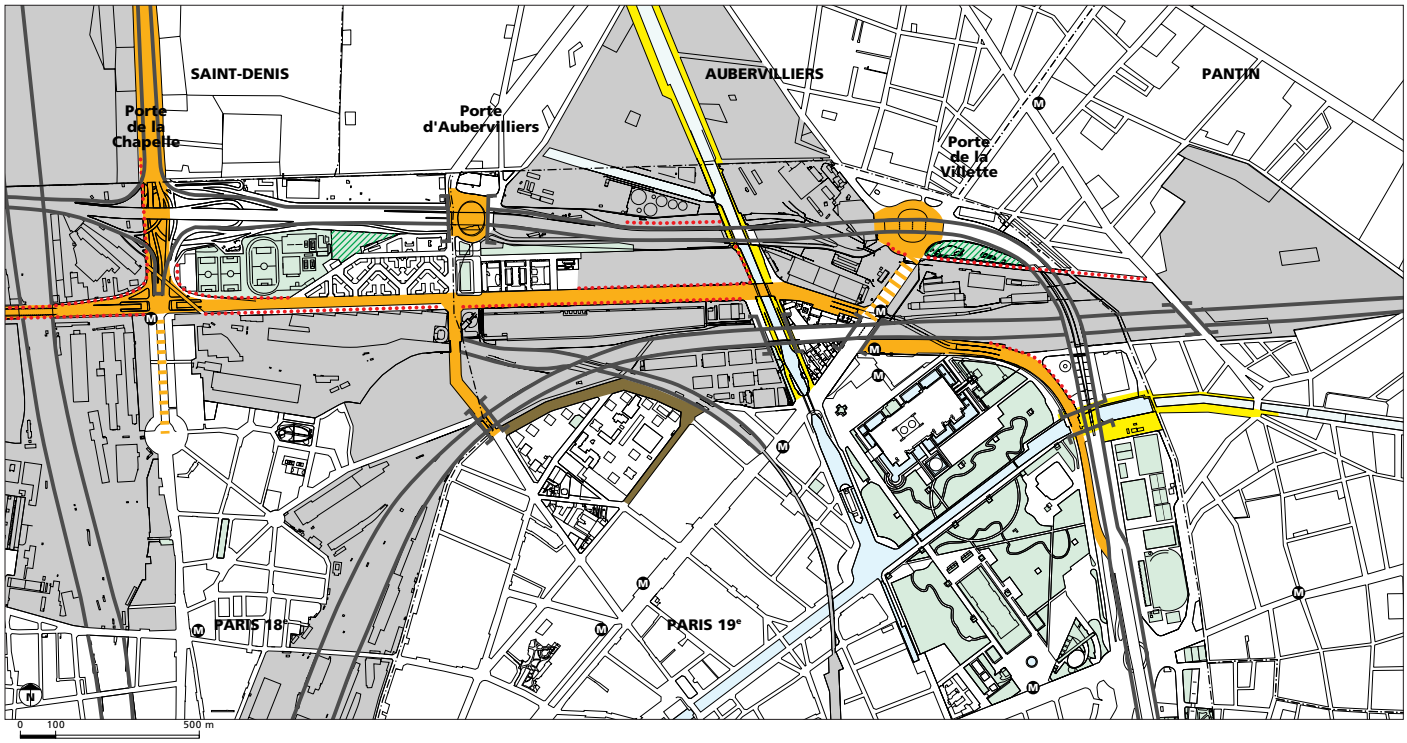

Les facteurs de discontinuité urbaine
- coupure due à une infrastructure
- îlot de grande dimension infranchissable

Les espaces publics
- ambiance routière, chaussée surdimensionnée
- stationnement envahissant
- mauvais état
- prostitution drogue

Les jardins
- jardin, terrain de sport, cimetière
- mauvais état ou difficulté de gestion

- (M) station de métro
- (R) station de RER

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur nord-est – Portes de La Chapelle, d'Aubervilliers, de La Villette
SCHÉMA D'OBJECTIFS

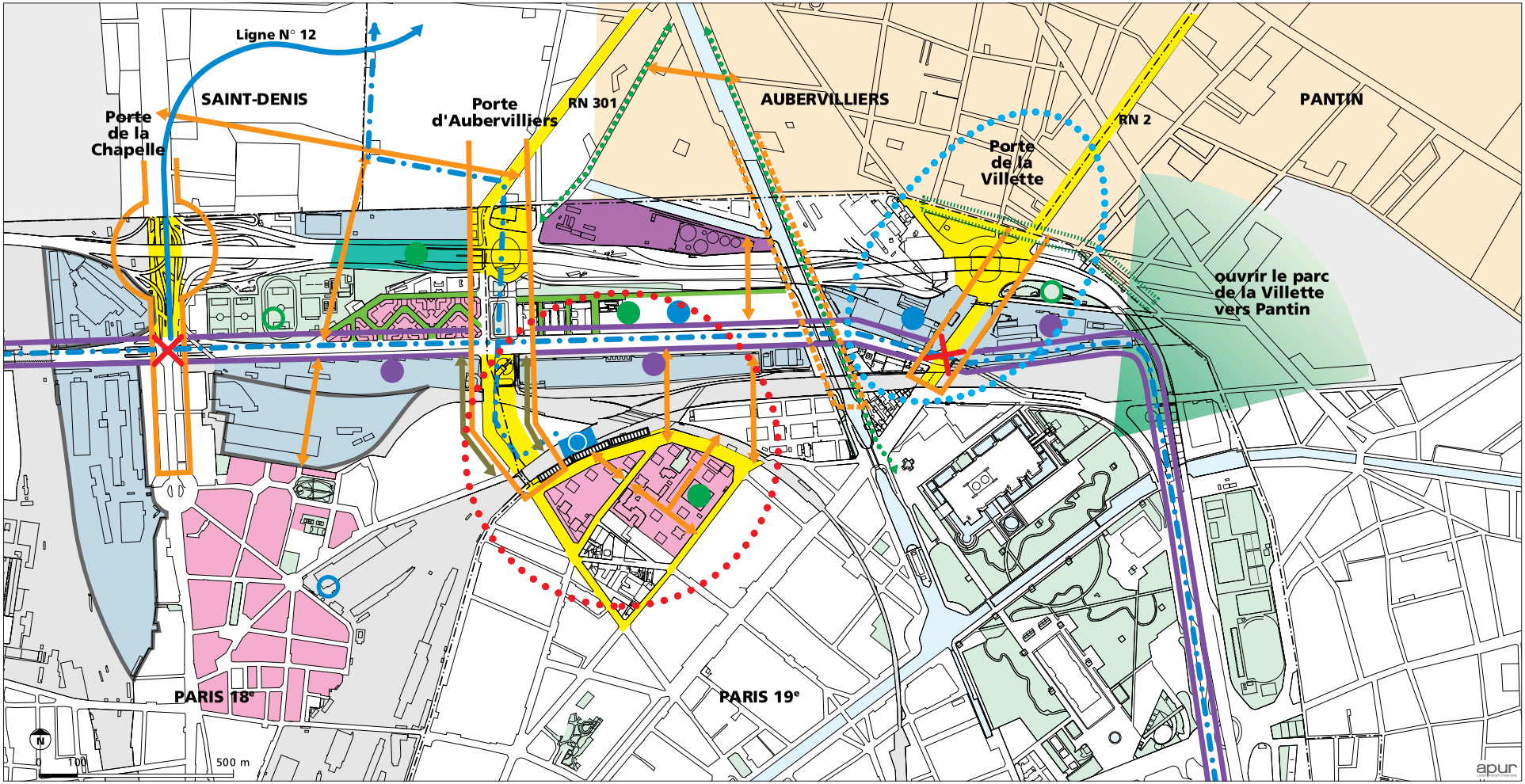

Améliorer les liaisons entre les quartiers de Paris et les villes riveraines

- couvrir le boulevard périphérique
- mettre en valeur l'espace public des portes majeures et secondaires
- mettre en valeur les canaux
- créer de nouvelles liaisons
- zone éligible au fond européen au titre de l'objectif 2

Renforcer la desserte en transport en commun et mieux partager l'espace public

- redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- envisager la suppression des passages souterrains
- prévoir l'implantation du tramway
- requalifier les espaces publics
- créer une piste cyclable ou renforcer les circulations douces
- créer une nouvelle gare
- prolonger la ligne de métro n°12

Mettre en valeur la ceinture verte et faciliter l'usage des équipements

- créer ou réaménager les squares et terrains de sports
- établir une continuité de traitement des mails et des rues de desserte
- requalifier les voies en limite intercommunale

Améliorer la qualité de vie dans les ensembles de logements

- protéger les immeubles de logement du bruit
- poursuivre ou développer l'action sociale / redéfinir le statut et les usages des espaces libres / recomposer le bâti
- site proposé pour une première phase opérationnelle
- site prioritaire mis à l'étude

Augmenter la mixité d'occupation

- reconvertir les grandes emprises sous-utilisées
- développer des programmes d'activité
- zone de développement économique
- créer une continuité de logements
- créer ou rénover les équipements d'échelle régionale et locale
- réfléchir à l'implantation de pôles de logistique urbaine

Cité Michelet rue Curial et rue de Cambrai

Photographie actuelle

La Cité Michelet se situe entre la Porte de la Chapelle et la Porte de la Villette, au sud des voies ferrées de la Gare de l'Est, à proximité immédiate de la future Gare Eole Evangile. A proximité de la Cité Michelet se situe un certain nombre d'ensembles de logements sociaux, dont notamment :
- à l'Est de la cité, l'ensemble OPAC Alphonse Karr comprenant 997 logements, dont 478 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation PALULOS en 1989 ;
- au sud-ouest, l'ensemble OPAC Aubervilliers comportant 249 logements qui a fait l'objet d'une PALULOS en 2001 ;
- au nord-ouest l'ensemble OPAC de la Cité Charles Hermite comportant 1324 logements ;
- à l'ouest l'ensemble de la SAHLM rue de Crimée comprenant 126 logements ;
- au nord l'ensemble de la SAGI d'environ 600 logements.

• La Cité Michelet a été construite entre 1968 et 1969. La cité illustre les conceptions urbaines des années 1960/70, où les immeubles de grandes hauteurs dégagent de vastes espaces au sol aux statuts souvent mal définis, avec en complément des équipements publics dont la fonctionnalité est difficile à gérer.
• Gestion des logements : OPAC
• Nombre de logements : 1791 répartis en 16 tours de 18 étages et 1 bât de 8 étages (appts du F1 au F6 ; surf.habitable :109 400 m^2) ; 4 563 personnes y habitent des bâtiments de bonne qualité.
• Dysfonctionnements :
- absence de lisibilité dans l'adressage des bâtiments, peu repérables depuis les voies publiques ;
- difficultés de voisinage entre les équipements publics et les bâtiments de logements posant des problèmes de sécurité ;
- fonctionnement des rez-de-chaussée des tours peu satisfaisant en termes de gestion et de sécurité ;
- stationnement résidentiel non adapté ;
- mauvaise implantation des services communaux existants ;
- surface importante d'espaces verts n'ayant qu'une fonction «décorative».

État des lieux social

Le secteur sur lequel est envisagée une ORU est à la limite de deux quartiers « Politique de la Ville » : le quartier Porte d'Aubervilliers/la Chapelle et le quartier Curial-Cambrai-Alphonse Karr-Riquet.

Ces secteurs sont enclavés entre périphérique, boulevard des maréchaux, zones d'entrepôts et d'activités diverses et voies ferrées. Il en ressort un fort sentiment de cloisonnement dans la population, notamment dans des cités comme la cité Charles Hermite ou plus encore la Cité Michelet où l'architecture des tours et les larges espaces libres accroissent ce sentiment.

La mixité sociale a du mal à subsister dans ces cités. On note également de fortes tensions sociales dans la population, le développement des phénomènes de bandes, un sentiment d'insécurité. Le quartier Curial-Cambrai présente toutes les caractéristiques des « banlieues » et souffre de son enfermement. La vie associative y est néanmoins assez développée.

Ces constats ont amené les responsables de la Ville et de l'OPAC, principal bailleur, à envisager la requalification de la Cité Michelet, de façon à transformer l'image du quartier, à améliorer les conditions de vie des habitants, à ouvrir la cité vers l'est et le sud. La requalification doit porter sur les logements, la voirie, les espaces libres, les équipements publics etc. Le projet est à l'étude depuis près de deux ans entre les services et la concertation avec la population a déjà été engagée.

Une première réunion d'information sur le projet s'est tenue en présence des associations, des habitants, des élus et des institutions le 3 février 2000. Le « diagnostic urbain » de la Cité Michelet a été présenté aux acteurs locaux et aux institutions lors de la Commission locale de Concertation du 16 mars 2000. Une seconde rencontre publique organisée le 27 juin 2000 a permis d'exposer aux acteurs locaux du quartier -habitants et associations- les perspectives de travaux à court terme ainsi que le diagnostic urbain.

A ce jour, les projets de scénarios de requalification sont prêts et peuvent être présentés rapidement. L'organisation de la concertation, de rencontres régulières avec les habitants et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de ce projet seront mises en œuvre conjointement avec l'OPAC.

Ce projet est très attendu dans la population, qui a du mal cependant à le percevoir et à l'intégrer dans les difficultés de sa vie quotidienne. La concertation sur le projet devra être innovante pour que la population s'approprie petit à petit le projet. Un accompagnement social important devra être prévu pendant la durée de réalisation du projet et les actions conduites dans le cadre de la Politique de la Ville devront être poursuivies et accrues.

Il convient de noter que la requalification de la Cité Michelet figure dans les priorités du projet de quartier du site Curial-Cambrai-Alphonse Karr-Riquet décrites dans le Contrat de Ville 2000-2006, et que l'urbanisme, le logement et l'amélioration du cadre de vie constituent un des axes prioritaires du Contrat de Ville.

Le texte du Contrat précise que « dans le patrimoine social (quartiers périphériques et cités sensibles) des opérations de réhabilitation et de requalification des espaces extérieurs continueront à être menées en relation avec les bailleurs sociaux et dans le cadre de concertations avec les habitants mises en œuvre au titre de la Politique de la Ville. L'accent sera mis sur la requalification des espaces extérieurs, la sécurisation, l'amélioration du cadre de vie, la qualité des matériaux et des travaux d'entretien et de réparation ».

Objectif - projets

Faire bénéficier les quartiers situés dans cette partie de Paris du développement programmé de la Plaine Saint-Denis
Ce projet doit en priorité établir une continuité urbaine depuis la Cité Michelet jusqu'au boulevard périphérique et au-delà vers la Plaine Saint-Denis, en s'appuyant sur les nouveaux moyens de transports en commun programmés, la création de nouvelles rues et la mise en valeur des espaces publics, notamment au niveau de la future gare Eole.
Intégrer les différents projets urbains du secteur dans une réflexion d'ensemble concertée.
La réflexion urbaine devra permettre de fédérer et de « valoriser » l'ensemble des projets de développement du secteur.

Conduire un ensemble d'actions sociales coordonnées :
- développer la gestion urbaine de proximité ;
- suivi du projet de création d'une halte-garderie présentée par une association ;
- émergence de projets autour de la parentalité ;
- redéfinition du Contrat Educatif Local avec les partenaires ;
- traitement rapide de la question des locaux associatifs, y compris en terme de loyer, charges, prises en charge des travaux…
- création d'une régie de quartier ;
- mesures en lien avec l'installation d'un centre commercial à Aubervilliers.

Les grands objectifs des actions d'urbanisme engagées peuvent être résumés en quelques phrases :
- utiliser au mieux les oportunités offertes par la requalification de l'ensemble de la cité, en y associant les habitants, notamment en termes économiques ;
- ouvrir le quartier sur son environnement ;
- clarifier le statut des voies privées et publiques ;
- retraiter les voies publiques ;
- réaliser un ou des jardins publics ;
- redéfinir des unités d'habitation à taille humaine ;
- requalifier les espaces libres privés ;
- examiner l'opportunité de démolition/reconstruction de certains bâtiments ;
- redéfinir l'usage des rez-de-chaussée des tours ;
- déplacer certains services communaux existants
- résoudre le problème de sécurité des cours des équipements publics par rapport aux bâtiments de logements.
- accueillir des fonctions nouvelles, activités, commerces, bureaux….

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Elle permettra de traiter plus largement l'ensemble du secteur au-delà de la seule Cité Michelet dans le 19e arrondissement, de traiter la cité Alphonse Karr, d'ouvrir vers le quartier vers le nord, et plus précisément vers les zones d'activités, prévues au nord du périphérique. Cette frange du 19e arrondissement sera ainsi désenclavée, et il sera possible d'étudier l'ensemble du secteur en liaison avec les projets à moyen et long termes qui doivent se développer à Aubervilliers et Saint-Denis notamment.

Cette opération permettra également de faire un lien entre différentes autres opérations retenues dans le Contrat de Plan Etat-Région pour 2000-2006 :

- La construction de la gare « Eole-Evangile » dont le coût est chiffré à 200 millions de francs. La participation financière de la Ville s'élèvera à 40 millions, celles de l'Etat et de la Région porteront sur un montant de 160 millions,
- La création d'une « cité des arts et du spectacle vivant » au 104 rue d'Aubervilliers. Le coût de l'opération sera cofinancé par l'Etat et la Région à hauteur de 36 millions de francs.

CITÉ MICHELET – rue de Cambrai

LE BOULEVARD DES SPORTS DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2008

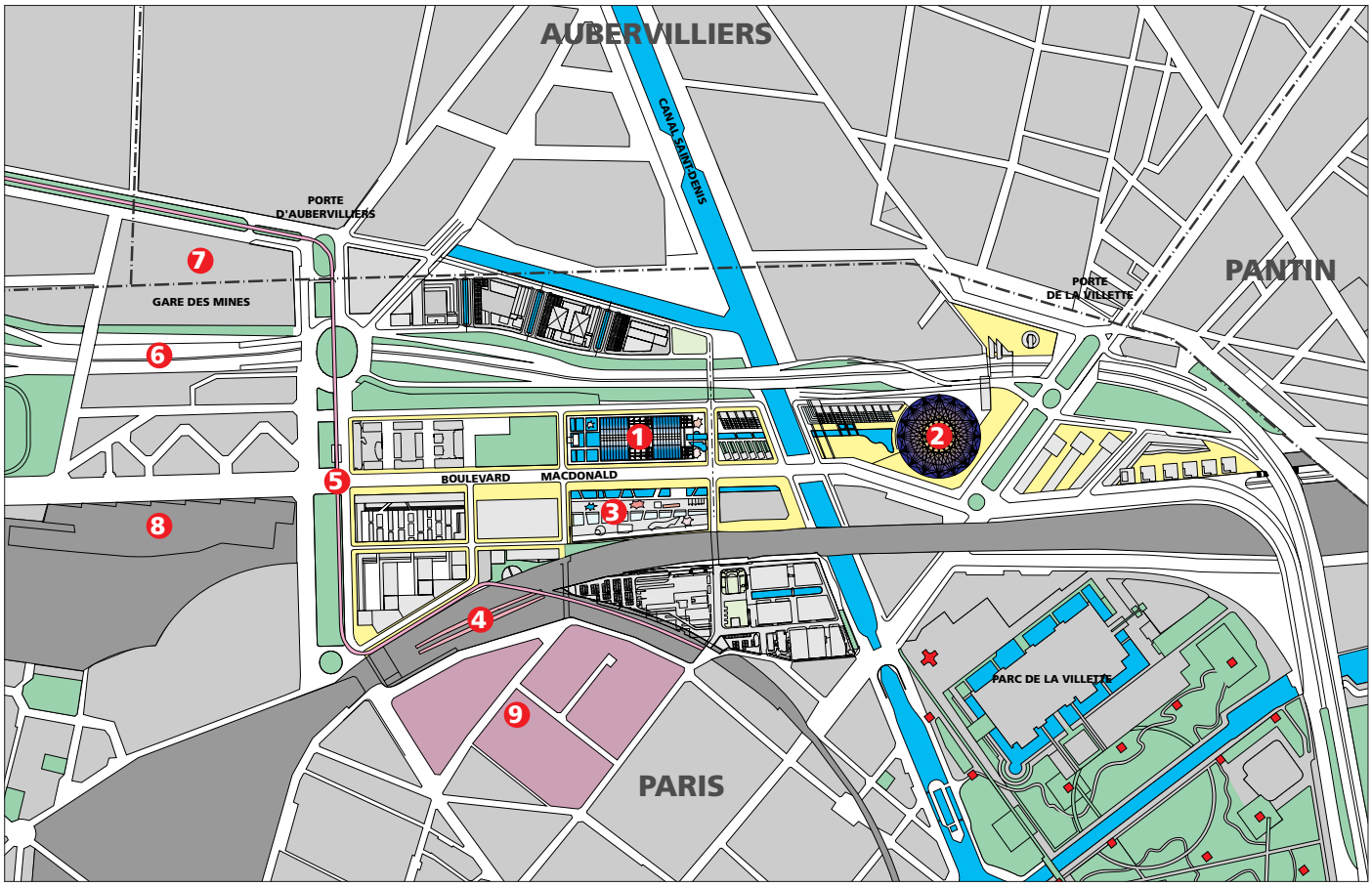

1. stade nautique
2. grande salle
3. centre des médias
4. gare RER
5. tramway
6. couverture du boulevard périphérique à l'étude
7. salles provisoires
8. bâtiment à restructurer
9. cité Michelet

Projet de renouvellement urbain – Secteur est

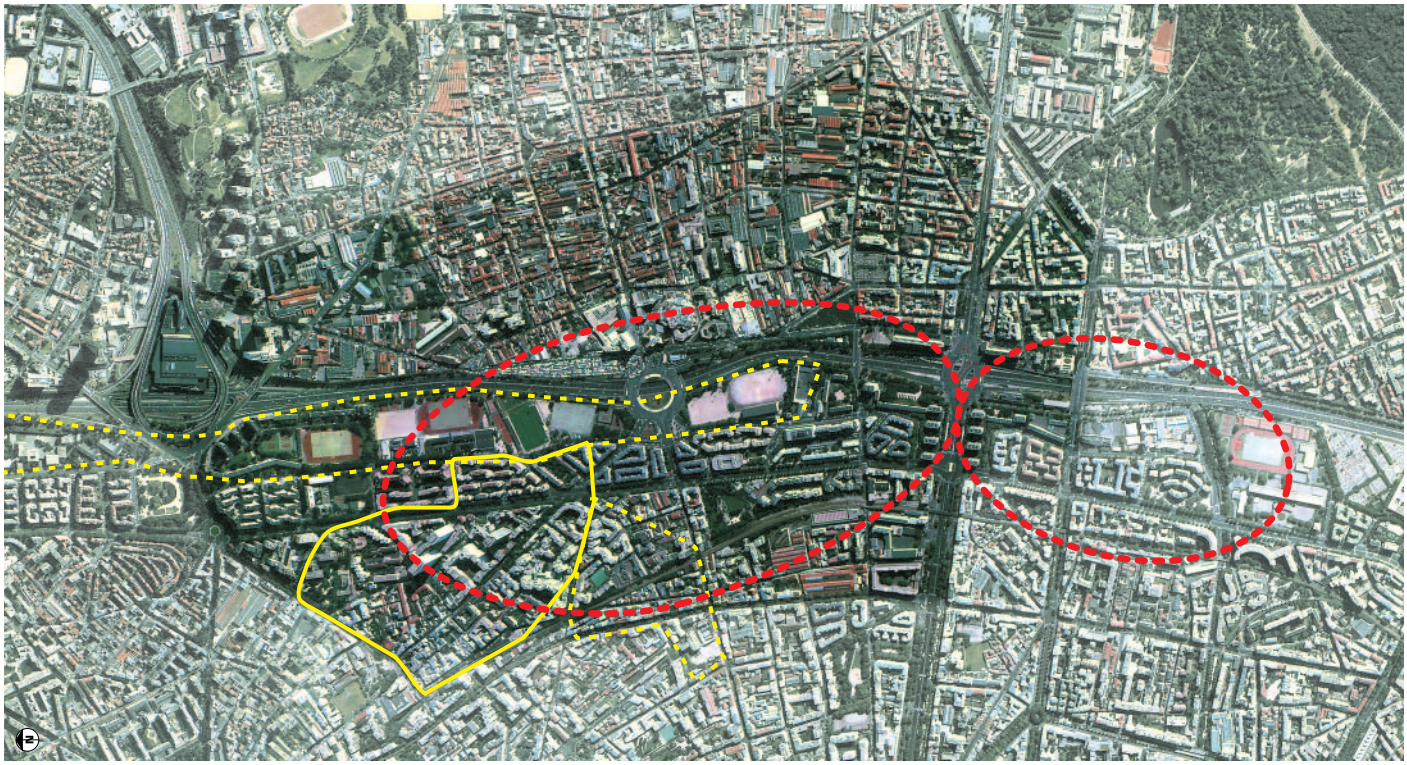

dispositif de la politique de la ville micro quartier projet de renouvellement urbain

Analyse et description du secteur

Une concentration de logements sociaux
Le secteur sud-est du 20e arrondissement comporte, entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Vincennes, au nord du boulevard des Maréchaux, 5 440 logements sociaux auxquels s'ajoutent, au sud du boulevard, le secteur Saint-Blaise (2 700 logements) et le quartier de la Tour du Pin (555 logements), soit un total de 8 700 logements sociaux.

Les quartiers qui connaissent actuellement les difficultés les plus importantes sont du nord au sud : la cité Python, l'ensemble HBM de la rue Félix Terrier, le quartier Saint-Blaise, la rue de la Tour du Pin, auxquels se rattachent les ensembles de la Porte de Vincennes (Cité L'Herminier, immeubles de la Porte de Vincennes).

Ces derniers ensembles de logements, La Tour du Pin / Porte de Vincennes, à la limite des 20e et 12e arrondissements, sont retenus comme site pouvant faire l'objet en première phase d'une ORU en raison de leurs difficultés particulières. La réflexion doit impérativement se poursuivre sur les autres quartiers.

Multiple photographie du quartier

Le quartier Saint-Blaise situé au sud du 20e arrondissement entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Montreuil, est une zone d'habitat social construite sur l'emplacement de l'ancien village de Charonne dans le cadre d'une ZAC achevée au milieu des années 80. Il se caractérise par une très forte densité de population et un manque manifeste d'espaces verts. Sa population, d'environ 18 000 habitants, présente une sur-représentation des - de 25 ans. Il est constitué à 80 % d'habitat social réparti pour l'essentiel entre deux bailleurs : l'OPAC et la SAGI.

Il connaît depuis quelques années des problèmes importants : dégradation du tissu urbain, fermeture de commerces en bas d'immeubles, problèmes d'insécurité liés pour partie au développement d'une économie parallèle liée à la drogue, phénomène de bandes et d'occupation du territoire, développement des incivilités et difficultés de communication entre les générations conduisant à un mal-vivre exprimé par la population, importance de l'échec scolaire, désarroi de beaucoup de parents, baisse de la mixité sociale du fait du départ d'une partie des classes moyennes. 42 % des enfants recensés à l'entrée en sixième y proviennent de catégories sociales défavorisées. Et la proportion des enfants en retard scolaire dès l'entrée en sixième est sensiblement la même (40 %). L'OPAC a déjà engagé une opération de sectorisation des espaces extérieurs du groupe Saint-Blaise 2, ensemble immobilier de 595 logements, et étudie, avec la Préfecture de police, la possibilité d'implanter un poste de police au 48, rue Saint-Blaise.

La Tour du Pin connaît une situation d'enclavement dans une rue créée au cours des années 1980 où les habitants sont confrontés à une situation croissante d'insécurité. Cette voie piétonne, parallèle au boulevard des Maréchaux, comporte 524 logements PLA (398 gérés par la SAGI et 126 par l'OPAC).

La voie de desserte des logements, fermée sur elle-même, se raccorde à une extrémité au boulevard des Maréchaux et débouche en chicane sur une école qui souffre de cette situation d'enclavement, propice au développement d'actes délictueux.

Dénuée d'animation commerciale, les abords des entrées en cour anglaise sont extrêmement dégradés et cette rue présente l'aspect d'une courée enclavée, dépourvue de toute urbanité.

Les immeubles de la Porte de Vincennes, situés à la limites des 12e et 20e arrondissements présentent une accumulation de nuisances.

Les immeubles situés de part et d'autre du périphérique à proximité de la Porte de Vincennes, souffrent d'une accumulation de nuisances du fait de leur situation entre le boulevard des Maréchaux, le périphérique et les pompes à essence du Cours de Vincennes. Coté 12e, le périmètre inclut les ensembles de logements sociaux compris entre le boulevard Soult et les imeubles de la RIVP, en bordure de Saint-Mandé, à l'est du boulevard périphérique.

Ces nuisances se sont accrues depuis quelques années avec la désaffectation de la galerie commerciale des Arcades et la dégradation des espaces publics (espaces verts rue de Lagny, rue Noël Ballay).

Cette succession d'espaces délaissés, où se sont installés le trafic de drogue et la prostitution, confère à ce quartier un sentiment d'abandon que les associations de locataires ne cessent de dénoncer estimant que leur sécurité n'est plus assurée dans ce contexte.

A l'extérieur du périphérique, en bordure de Saint-Mandé, la cité L'Herminier souffre d'une situation paradoxale : ni véritablement dans Paris, ni à Saint-Mandé, mais face au périphérique, dont elle subit les nuisances auxquelles s'ajoutent la présence de terrains à l'abandon sur lesquels un projet d'aménagement est prévu (square et terrain de sport) et la rue de Lagny qui à cet endroit sert de décharge sauvage, résultat de l'impression qu'elle donne d'être un espace délaissé.

Les difficultés se poursuivent au sud jusqu'à la Porte de Charenton, dans le 12e arrondissement.

L'évolution du secteur de la Porte de Charenton-échangeur de Bercy, Porte de Bercy et l'évolution à terme de la gare de Bercy et des emprises SNCF, qui reste une zone de grandes emprises publiques et de coupures entre Paris et les communes voisines, devra contribuer à apporter un nouvel équilibre urbain à toute cette partie de la capitale. Par exemple les problèmes sociaux qui existent dans les ensembles de la rue de Fécamp pourront trouver des esquisses de solutions dans le cadre d'une réflexion d'aménagement multi-sites, partagée avec tous les acteurs concernés, développée sur l'ensemble de ces quartiers, situés à la limite est de la capitale.

Les 4 immeubles de la SCIC comportant 200 logements sont reliés par une galerie commerciale d'une vingtaine de commerces, aujourd'hui partiellement désaffectée, lieu particulièrement propice aux trafics divers.

Les immeubles de la RIVP sont séparés du périphérique par un espace vert, le square Delaporte qui doit faire l'objet d'un réaménagement.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1990

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas
- absence de dominante

INTERFACE Paris-première couronne – cadre urbain

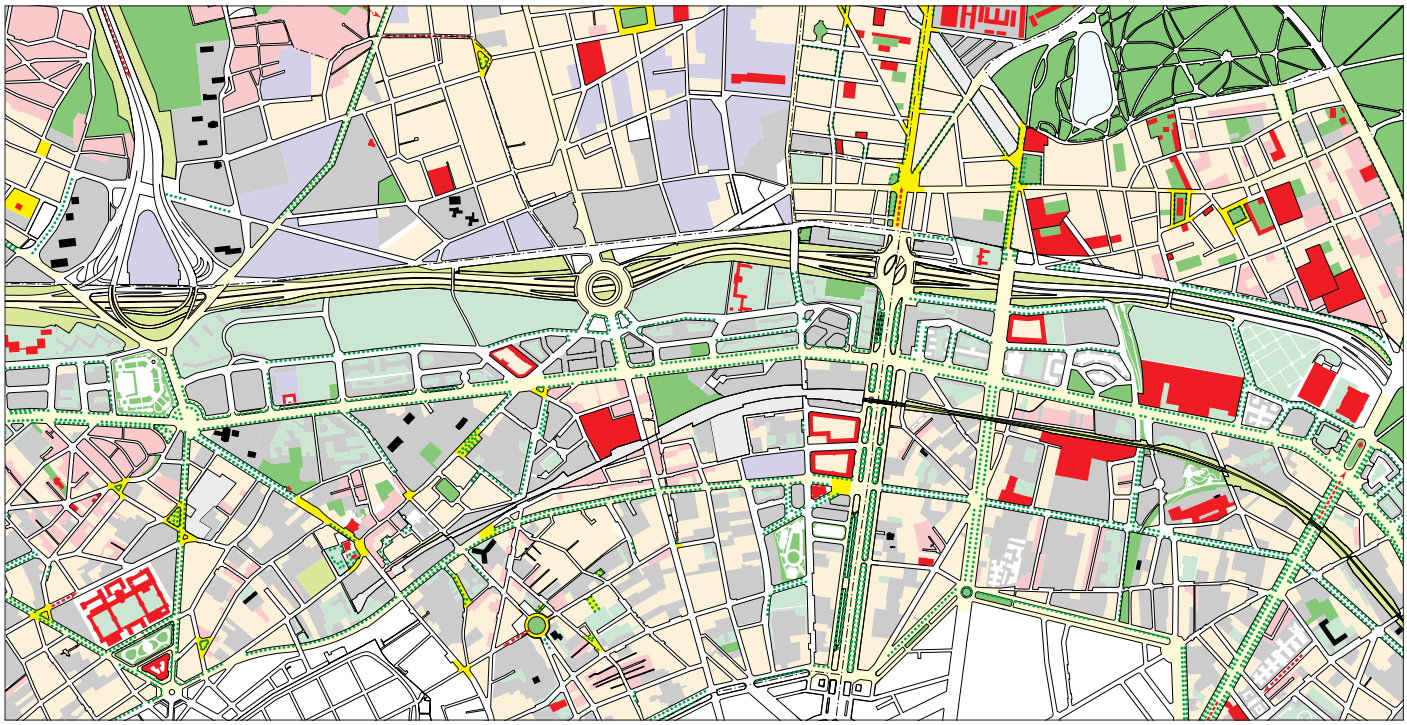

Le bâti et les espaces libres
- tracés structurants
- places et espaces singuliers
- perspectives et échappées
- Seine,canaux et plans d'eau
- équipements et édifices remarquables
- batiments de 13 étages et plus (IGH)
- plantations d'alignements
- bois,parcs et jardins publics
- talus de grandes infrastructures
- cimetières,terrains de sport,espaces libres
- faisceaux ferroviaires
- espaces vacants
- tissus continus
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus à dominante d'habitat individuel
- limites communales et d'arrondissements

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur est – Portes de Bagnolet, de Montreuil, de Vincennes
OCCUPATION DU SOL

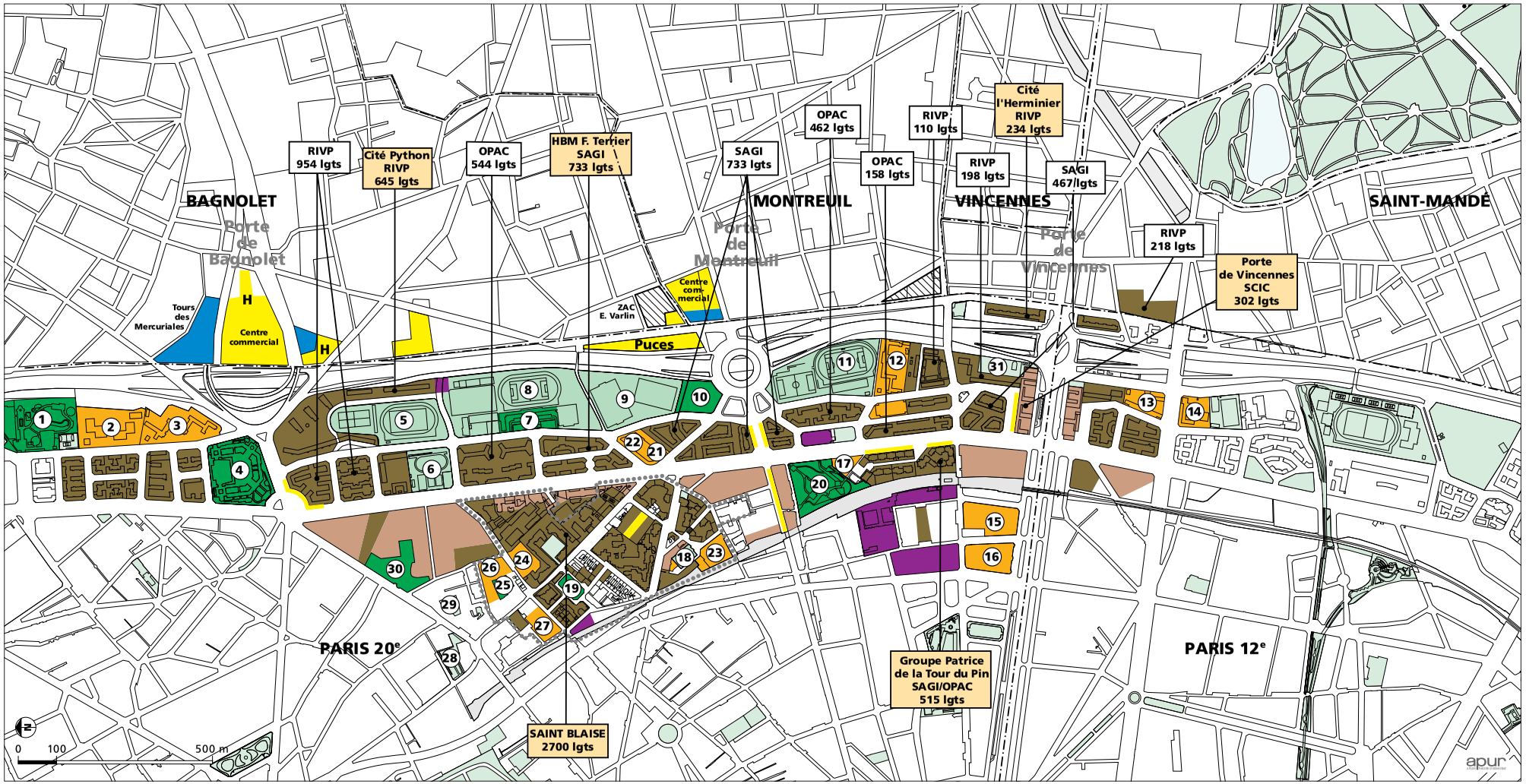

Occupation du sol

- logement social
- logement privé
- jardin, square ouvert au public
- cimetière, terrain de sport
- équipement d'intérêt local
- équipement d'intérêt extra-local
- activité commerciale
- alignement commercial
- H hôtel
- Puces marché aux Puces
- activité tertiaire
- activité secondaire ou service urbain
- en friche ou à l'étude

1 – Sq E.Fleury
2 – Col. P. Mendes-France
3 – GS Le Vau
4 – Sq. Severine
5 – St Pte Bagnolet
6 – TEP Davout
7 – Sq L. Lumière
8 – St L. Lumière
9 – St Doc . Dejerine
10 – Sq Doc. Dejerine
11 – St M. Hilsz
12 – GS M Hilsz
13 – GS Lamoricière
14 – Col. V. d'Indy
15 – Col Ly M. Ravel
16 – Col Ly H. Boucher
17 – EM EE H. Tomasi
18 – TEP St Blaise
19 – Sq de la Salamandre
20 – Jar Gare de Charonne
21 – GS E. Reisz
22 – Col J. Perrin
23 – GS Mouraud
24 – EM Vitruve
25 – Sq des Grès
26 – GS Riblette
27 – Col St Blaise
28 – Cim de Charonne
29 – Sq A Blondin
30 – Jar Debrousse
31 – Sq L. Delaporte

Sq = Square
Col = Collège
GS = Groupe scolaire
TEP = Terrain d'éducation physique
Ly = Lycee
EM = Ecole maternelle
EE = Ecole élémentaire
Jar = Jardin
Cim = Cimetière
St = Stade
Cr = Crèche
Pis = Piscine
Gym = Gymnase

DIAGNOSTIC – les logements, les espaces collectifs, les équipements

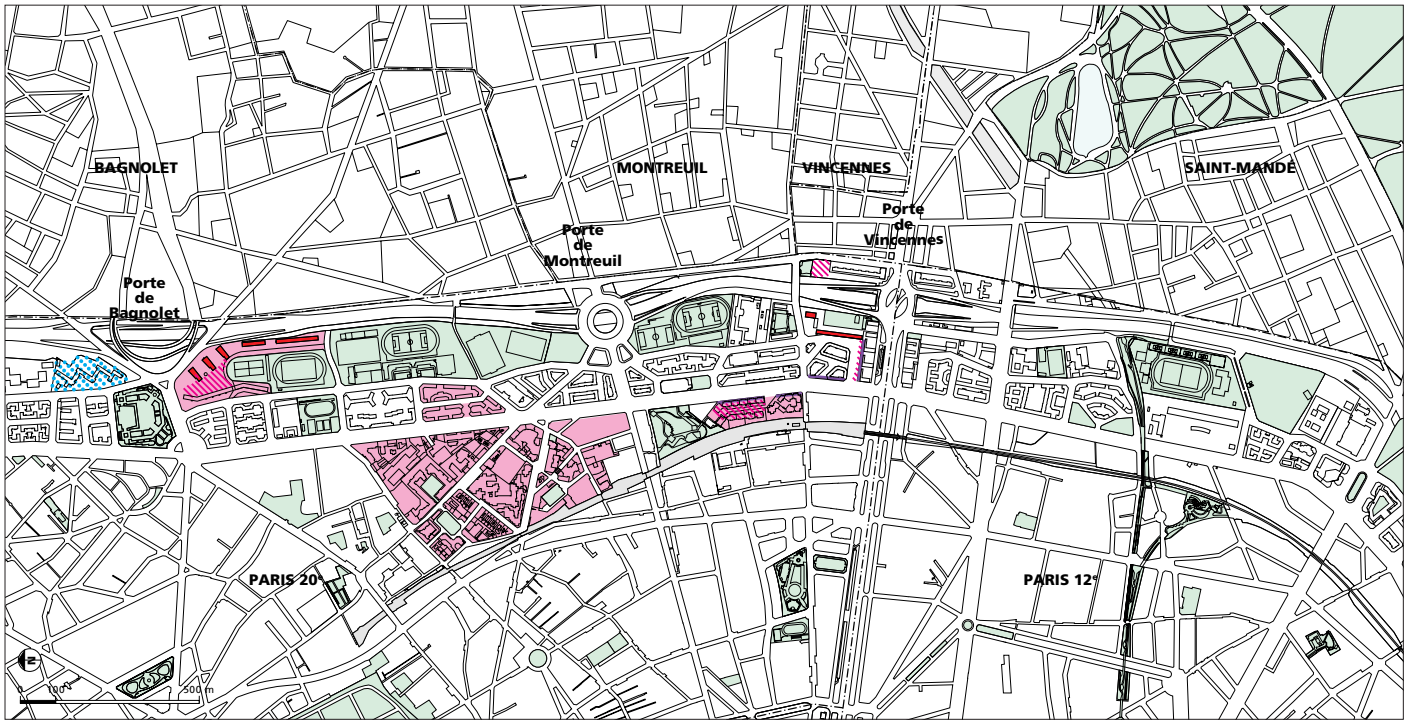

Les secteurs sensibles

- difficultés économiques et sociales
- commerce peu actif ou vacant

Le bâti et les espaces libres

- logement ou équipement fortement soumis aux nuisances
- dégradations ou difficultés de gestion des espaces collectifs
- difficultés liées à la situation des équipements

DIAGNOSTIC – les espaces publics et les jardins

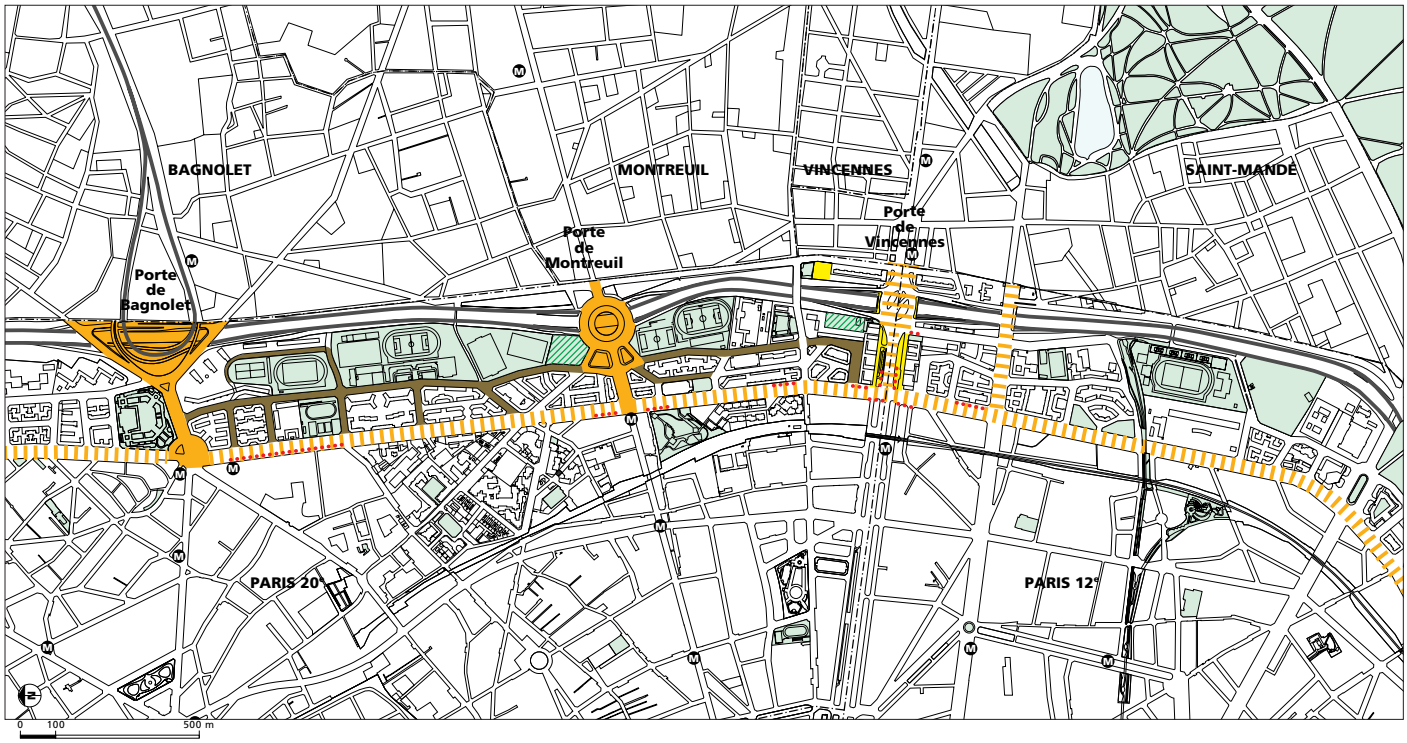

Les facteurs de discontinuité urbaine

- coupure due à une infrastructure
- îlot de grande dimension infranchissable

Les espaces publics

- ambiance routière, chaussée surdimensionnée
- stationnement envahissant
- mauvais état
- prostitution drogue

Les jardins

- jardin, terrain de sport, cimetière
- mauvais état ou difficulté de gestion

- (M) station de métro
- (R) station de RER

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur est – Portes de Bagnolet, de Montreuil, de Vincennes
SCHÉMA D'OBJECTIFS

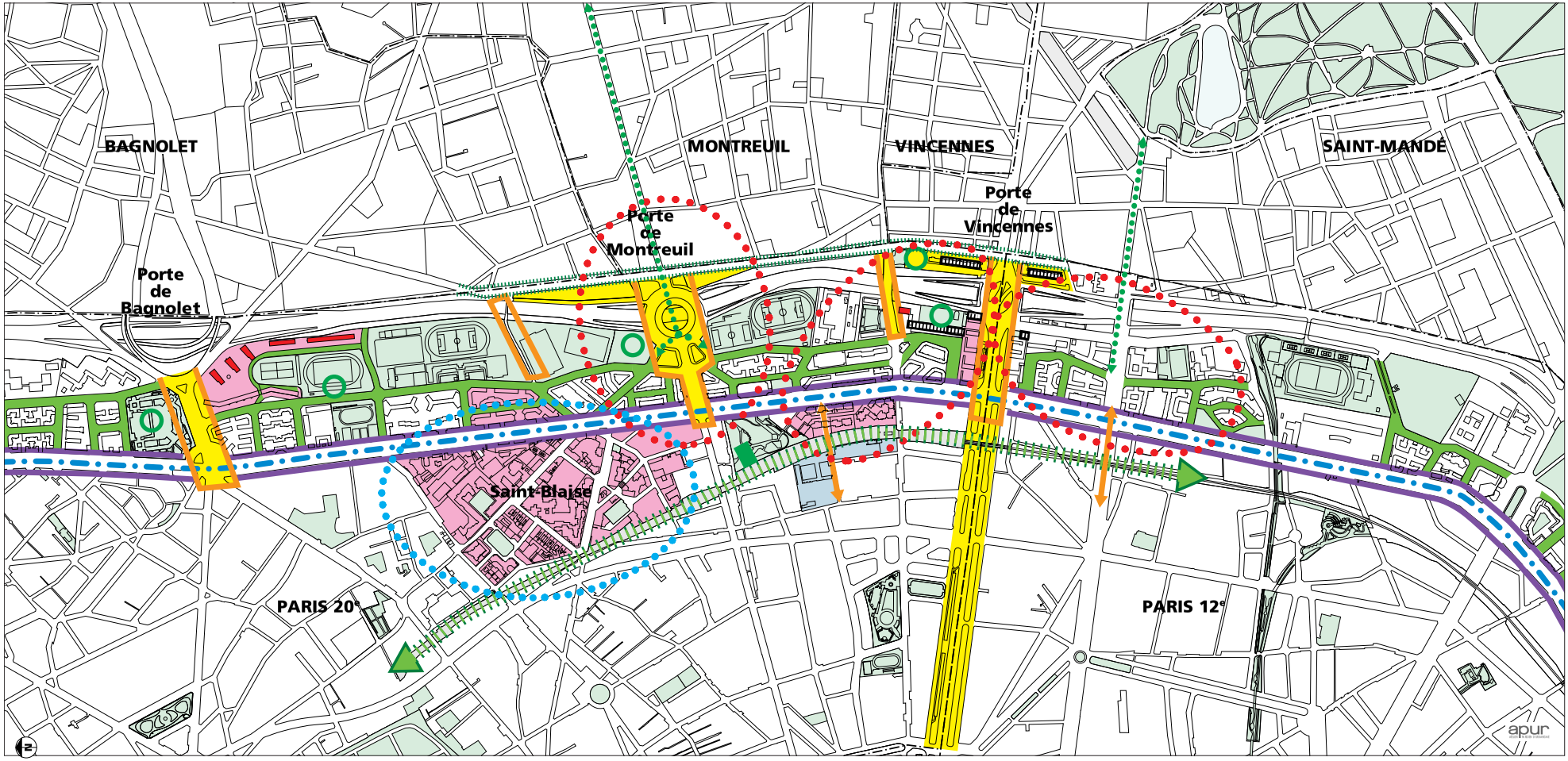

Améliorer les liaisons entre les quartiers de Paris et les villes riveraines

- mettre en valeur l'espace public des portes majeures et secondaires
- créer de nouvelles liaisons

Renforcer la desserte en transport en commun et mieux partager l'espace public

- redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- prévoir l'implantation du tramway
- requalifier les espaces publics
- créer une piste cyclable ou renforcer les circulations douces

Mettre en valeur la ceinture verte et faciliter l'usage des équipements

- créer ou réaménager les squares et terrains de sports
- établir une continuité de traitement des mails et des rues de desserte
- requalifier les voies en limite intercommunale
- ouvrir la petite ceinture à la promenade

Améliorer la qualité de vie dans les ensembles de logements

- remettre en cause la présence de logements à l'aplomb du boulevard périphérique
- protéger les immeubles de logement du bruit
- poursuivre ou développer l'action sociale / redéfinir le statut et les usages des espaces libres / recomposer le bâti
- site proposé pour une première phase opérationnelle
- site prioritaire mis à l'étude

Augmenter la mixité d'occupation

- reconvertir les grandes emprises sous-utilisées

Le groupe Patrice de la Tour Du Pin et la porte de Vincennes

État des lieux social

Le groupe Patrice de la Tour Du Pin, concerné par cette O.R.U., est rattaché au quartier Saint-Blaise (20e arrondissement), nouveau quartier Politique de la Ville du Contrat de Ville 2000-2006. Ce groupe situé à proximité de la Porte de Vincennes le long du Boulevard Davout est constitué de 515 appartements PLA dont 392 appartiennent à la SAGI et 123 à l'OPAC.

Ce groupe se caractérise par de nombreux problèmes :
- baisse importante de la mixité sociale avec des répercussions néfastes en termes de réussite scolaire des enfants scolarisés dans les établissements scolaires du quartier.
- présence importante de grandes familles et sur-représentation de la population de moins de 16 ans (plus de 700) dont une partie souffre de carences éducatives et se trouve en situation d'errance,
- occupation perturbatrice de lieux publics et privés (halls d'immeubles) par des groupes de jeunes, trafics divers, délinquance, troubles importants de voisinage particulièrement la nuit, tensions avec les habitants,
- développement d'un sentiment d'insécurité.

Par ailleurs l'utilisation intempestive de la voie Patrice de la Tour du Pin a incité les bailleurs à engager une réflexion autour du statut de cette voie. Cette réflexion a abouti à un projet consistant à fermer cette voie en son milieu afin de favoriser l'accès par les deux extrémités depuis le Boulevard Davout et de fermer l'accès direct entre le groupe scolaire Tomasi et l'ensemble Patrice de La Tour du Pin. Toutefois cet aménagement impose le déclassement de la rue de La Tour du Pin de voie publique en voie privée.

Les effets attendus de cet aménagement nouveau sont les suivants :
- assurer une meilleure ouverture de ce groupe sur le Boulevard des Maréchaux afin de remédier à la situation de clôture sur elle-même de cette cité.
- supprimer les troubles résultant de l'utilisation actuelle de cette voie.
- faciliter le travail de la police dans sa lutte contre toutes sortes de trafics qui sont organisés sur ce site,
- favoriser la zone de chalandise du boulevard des Maréchaux dans cette partie,
- éviter que la voie Patrice de La Tour du Pin qui se prolonge au Nord par une placette (place du Général Margueritte) ne serve en fait d'annexe à la cour de l'école du groupe Tomasi et favoriser la « désimbrication » de l'école et de la cité.

Objectifs - projets

L'ensemble formé par les immeubles de la porte de Vincennes et la Tour du Pin doit être traité de façon concomitante car les problèmes sont en partie liés.

- Rue Patrice de la Tour du Pin
Le désenclavement de cette rue passe par un rattachement au tissu urbain environnant. Cela pourrait supposer la suppression de la voie piétonne (projet de déclassement) et l'ouverture de porches sur le boulevard des Maréchaux.
Ce programme qui implique une profonde recomposition des immeubles se déclinerait ainsi:
- percement d'une rue au travers de l'entrepôt de la RATP situé à l'ouest de la Petite Ceinture,
- déclassement de l'espace public et découpage des immeubles en plus petites entités desservies depuis le boulevard des Maréchaux,
- création sur le boulevard des Maréchaux de porches sur deux niveaux où pourraient être implantés des commerces,
- les terrains SNCF, liés à la Petite Ceinture et jouxtant le groupe patrice de la Tour du Pin et la Gare de Charonne, actuellement libres, pourraient être utilisés en terrains de jeux et promenade, en conservant et amélioration le cadre de verdure, sous réserve des études qui permettront de définir le tracé du tramway de rocade est de Paris.

Porte de Vincennes 12e et 20e arrondissements

L'intégration de ce secteur dans le tissu environnant passe par une réflexion sur un certain nombre de thèmes :
- la restructuration de la galerie commerciale des Arcades et le devenir des commerces environnants,
- la recomposition de l'espace public dans son ensemble autour des projets de réaménagement de jardins (l'espace L'Herminier composé d'un square et d'un terrain de sport, le jardin Delaporte), et du traitement des rues de Lagny et Noël Ballay,
- la protection des immeubles, bordés par le périphérique, le boulevard des Maréchaux et le cours de Vincennes, des nuisances sonores.

Il apparaît par ailleurs indispensable d'engager sans délai la réflexion sur les autres ensembles sociaux du secteur, nottamment pour la requalification des espaces verts dans le cadre des renouvellements de certains baux dans les années proches.

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Dans le groupe Patrice de le Tour du Pin les bailleurs sociaux ont déjà engagé une démarche de concertation avec les habitants. Quel que soit l'état final du projet relatif à ce site, il est important de réfléchir aux modalités de concertation avec l'ensemble des parties directement concernées (locataires mais aussi commerçants du boulevard),

Il convient de noter que le retournement des halls d'immeubles n'est à ce jour pas envisagé par les bailleurs sauf pour le hall 4 qui concentre le plus de nuisances. La réflexion engagée dans le cadre de l'ORU et du Projet de renouvellement urbain sur la couronne doit permettre de donner une plus grande ampleur aux réaménagements envisagés.

Un volet social relatif à ce site et à son environnement immédiat se trouve aujourd'hui à l'état d'ébauche avec d'une part le projet de créer un centre social dont les prémisses existent du fait de l'activité de l'association Vivre Autrement, et d'un projet particulier du Contrat Educatif Local. Un diagnostic social à partir d'enquêtes à domicile a déjà été réalisé en 2000 par l'antenne de gestion OPAC de Saint-Blaise entre partenariat entre la CAF et la Ville. Des réunions, associant les locataires de la SAGI, sont organisées avec les habitants sur des thèmes tels que les animations sportives, la vie associative, le montant des loyers et des charges.

L'inscription du site de la Tour du Pin et de la porte de Vincennes dans le GPRU doit constituer le point de départ d'une mise en cohérence des interventions des urbanistes, des équipes sociales, et des bailleurs... pour permettre une réhabilitation d'ensemble de ce quartier.

PORTE DE MONTREUIL

Analyse et description de la porte

La traversée du rond-point par les piétons nombreux qui sortent du métro côté Paris à destination des emplois, de l'hôtel, des puces, ou des supermarchés situés sur l'autre rive, est contournée et inconfortable – notamment lorsque les trottoirs sont envahis par les marchands à la sauvette ou les vendeurs de voitures d'occasion.
L'intersection de l'avenue de la Porte de Montreuil - rue de Paris - avec l'avenue du Professeur Lemierre est particulièrement conflictuelle; le flux des piétons rencontre en effet celui, très dense aussi, des véhicules tournant à gauche vers le parc de stationnement du centre commercial.
Les trois jours du marché aux puces, l'ensemble de l'avenue Lemierre est bloqué par la sur-fréquentation piétonne, depuis l'avenue Gallieni jusqu'à la rue Etienne Marcel. La gestion de cette avenue accueillant le stationnement, licite, des puciers et celui, illicite, de visiteurs et de marchands à la sauvette pose un problème très délicat que les élus et les services des trois villes cherchent à résoudre au mieux.

Le cadre urbain du territoire étudié présente deux grandes entités intercalées : les tissus de faubourg, la ceinture verte et ses rives bâties en ordre discontinu selon un vocabulaire moderne affirmé. Les faubourgs présentent une structure analogue, que l'on observe le quartier de la rue d'Avron à Paris ou celui de la rue de Paris à Montreuil. Par endroits, persiste encore une impression de confins, explicable par la grande distance à laquelle se trouvent les pôles de la vie urbaine que sont les mairies et les centres de quartier.

La ceinture verte déroule ici l'un de ses segments les plus remarquables. L'exploitation du relief nord-sud, y compris en direction des coteaux de Bagnolet donne lieu à un paysage de « canyon » où le périphérique se glisse sans difficulté, en procurant, depuis la voie ou par les ponts, des points de vue très lointains et d'une qualité rare. Les terrains de sport et les jardins (dont le très beau square Séverine, réalisé par Lardat en 1933, mais dans un état vétuste) parviennent, côté Paris, à tirer des fragments de tissus végétal vers l'intérieur des quartiers - comme à la gare de Charonne.

Les bâtiments repérés de plus de treize étages ajoutent à l'expression du relief en particulier Porte de Bagnolet avec ses « twins », les Mercuriales, ou encore les tours de la ZAC St-Blaise à Paris.
Les tissus discontinus accompagnent la ceinture verte dans la composition post hausmannienne de qualité que constitue les HBM construits vers 1930. Les compositions modernes de la loi Lafay se retrouvent sur la ceinture verte, Porte de Bagnolet, dessinés par Crevel en 1957 ou, Porte de Vincennes, par Bailleau en 1956.

C'est à l'Est de Paris que se concentrent à la fois les emprises d'activités et les opérations d'urbanisme qui s'y substituent peu à peu, avec leurs programmes et leurs géométries singulières : bureaux, hôtels, grandes surfaces commerciales. Il faut noter que si, de 1960 à 1990 environ, les réalisations contemporaines s'exprimaient par des constructions autonomes, voire en rupture, par rapport aux tissus urbains, comme le montrent les Porte de Bagnolet et de Montreuil, la dernière décennie voit au contraire s'imposer un mode de composition plus soucieux des fronts de rue, comme en témoignent les réalisations en cours avenue du Professeur André Lemierre à Bagnolet ou rue Léon-Gaumont à Montreuil.

A l'échelle de l'habitation individuelle, les tissus homogènes se situent plutôt à la hauteur de la Porte de Bagnolet (« campagne à Paris », coteaux de Bagnolet et Montreuil). En revanche, on note peu d'entités de ce type à l'Ouest de Montreuil où la mixité et les volumétries composites mélangent plus intimement les types.

Objectifs - projets

A un paysage commun de grande qualité, l'automobile est venue superposer ses installations et ses flux séparant physiquement et symboliquement Paris de ses deux voisines.
Cette situation a suscité longtemps un paysage de confins, de revers. Aujourd'hui cette interface des villes acquiert peu à peu la qualité d'un grand boulevard, un ring, sur lequel les activités de toute nature ouvrent leurs nouvelles façades.
L'enjeu de l'aménagement des marges et des seuils est de faire en sorte que l'échelle du paysage se réconcilie avec

l'échelle locale; que la ceinture verte contribue à ressouder les communes entre elles en résorbant tant les images négatives que les séparations artificielles. Il faut renouer avec les pratiques locales en rendant leur juste place aux liaisons douces, piétons, vélos, rollers et aux échanges agréables entre les trois communes, en sécurisant les trajets et en diminuant les nuisances.

Il faut donc de toute urgence renforcer la ceinture verte et ménager des espaces d'échanges en faveur des piétons.
- Renforcer la ceinture verte
Une campagne de replantation doit être menée côté Paris aussi bien qu'en limite intercommunale. La plantation des HBM ainsi que celle des îlots directionnels du rond-point peut constituer un pas vers une vaste cité-jardin annulaire autour de Paris.
La plantation de deux avenues limitrophes de Montreuil et Bagnolet pourrait ourler la limite intercommunale aux pieds des programmes en cours ou récents ;
- Créer un vaste mail, un « plafond » et un « couvert » des activités pucières afin de mieux les insérer dans leur environnement changeant.
- Renforcer le traitement paysager du boulevard périphérique et y trouver des protections au bruit.
- Créer une véritable place publique, symbole d'accueil, à cette Porte de Paris en reformulant le rond-point routier.
- Arbitrer le partage de l'espace public en faveur de liaisons plus confortables et plus directes entre Paris et Montreuil ;
- Installer des activités ludiques, sportives ou commerciales ouvertes à tous ou, en partie, aux seuls riverains de l'interface.

Le préalable de l'aménagement des puces
La question d'un aménagement plus ambitieux que le simple plateau asphalté assez ingrat existant devient plus prégnante au fur et à mesure que les riverains des communes voisines améliorent leur propre parc immobilier. A des demandes portant sur la suppression des puces, la Ville de Paris répond par des améliorations partielles.
Ainsi a-t-il été procédé fin 1997 à une réfection complète des sols et du système d'éclairage pour un montant de 4 millions de francs. Le problème de fond concerne l'image du secteur. Il semble en réalité porter sur le type de marchandise et de clientèle que déplacent les puces. Si chacun estime que la brocante serait plus valorisante que la fripe actuelle, les éléments d'une demande réelle sur le plan économique ne sont pas rassemblés. Quant aux aspects déviants, « sauvette », ventes sauvages de véhicules suspects, insécurité, etc., ils relèvent plus d'un problème de police.
Les pistes à suivre pour les Puces: un marché plus organisé et planté
En portant la desserte des véhicules internes au marché à 4 mètres, il est possible de coordonner la trame des stands avec celle d'une plantation d'arbres de haute tige formant mail sur toute l'esplanade. Le nombre d'emplacements perdus n'excède par la dizaine. Une meilleure définition de l'emprise du marché est proposée par des constructions légères en limites du terrain afin de créer un premier plan de qualité face à la ZAC Eugène Varlin.

Côté trottoir, il est proposé d'installer une pergola plantée ou un système de parapluies en toile formant clôture et acceptant des stands dans son emprise.

Côté périphérique il est proposé de construire une série de boutiques pérennes formant un mur antibruit. Celles-ci pourraient accueillir des marchands susceptibles de «tirer le marché vers le haut». Il conviendrait de réserver quelques unes de ces boutiques permettant d'exploiter le plateau pendant le reste de la semaine (dépôt de matériel de sports, échecs, mini-vestiaire, location de rollers, buvette, etc).

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Prendre en compte l'aménagement de la Porte de Montreuil dans une Opération de Renouvellement Urbain permet de replacer l'évolution de ce quartier à la fois dans une perspective interne à l'arrondissement et dans une logique intercommunale.

La Porte est en effet par définition le lieu même des échanges entre Paris et les communes riveraines et sa requalification est l'occasion de retendre le tissu urbain et de reconstruire les solidarités de l'agglomération. La Porte doit devenir une véritable Place d'agglomération, et un retraitement de son aménagement peut en faire le symbole de l'ambition du Projet de renouvellement urbain sur la couronne lancé sur la Couronne.

En outre, l'inscription de ces aménagements dans le cadre de cette procédure de grande ampleur devra permettre d'étudier dans une deuxième phase le cas du quartier Saint-Blaise, dont la requalification urbaine et sociale est une priorité.

PORTE DE MONTREUIL-État actuel

PORTE DE MONTREUIL- Propositions d'aménagement

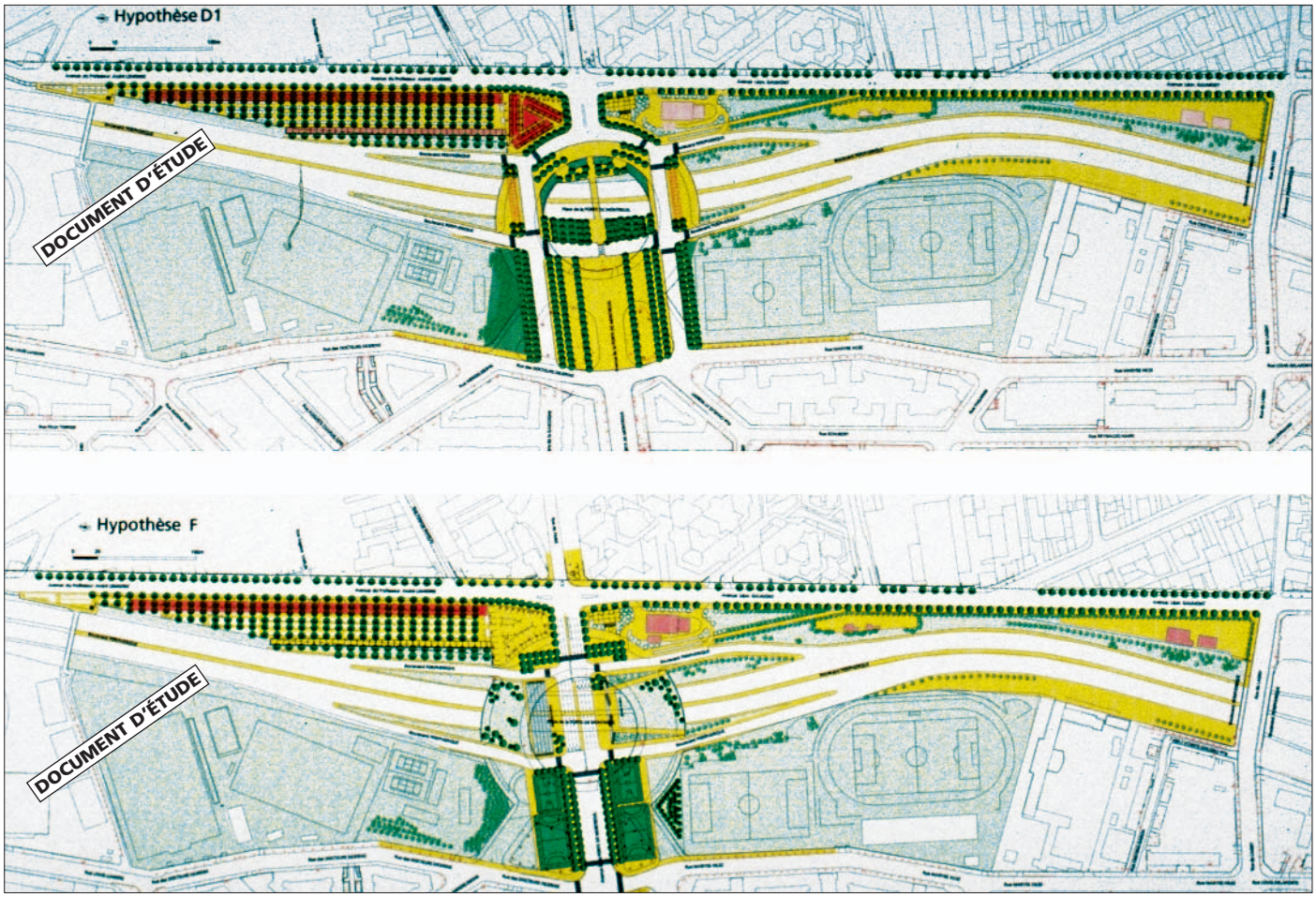

PORTE DE MONTREUIL - Références

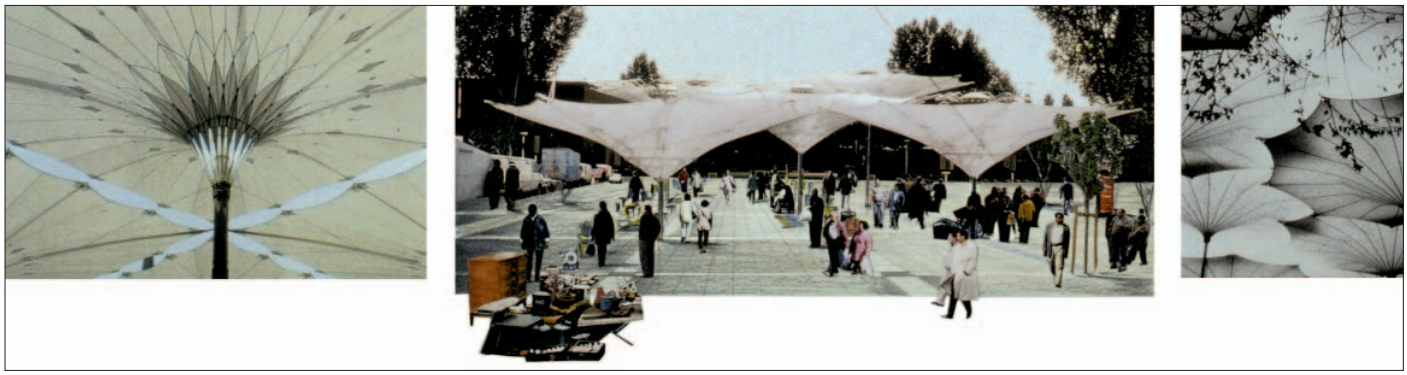

Porte des Lilas

A la porte des Lilas un projet d'aménagement existe depuis plusieurs années. Le lancement du Grand projet de renouvellement urbain sur la couronne permettra de donner enfin à ce projet la dynamique qui lui manque pour se développer dans de bonnes conditions. A cela s'ajoute le projet de couverture du périphérique, entre la porte des Lilas et la Cité Fougères, dont l'aménagement permettre de relier les 19ème et 20ème arrondissements aux communes riveraines.

S'appuyer sur la réalité géographique du site

La traversée de la ceinture au droit du plateau de Romainville, la position de rebord de plateau de la rue de Belleville confère au site de la Porte des Lilas une position singulière.

• Rendre perceptible la géographie fondatrice du site, thème essentiel, associant identité du lieu, identité topographique mais aussi identité territoriale ;
Pour cela certaines actions sont envisagées :
- Affirmer le statut d'une rue de faubourg de l'avenue de la Porte des Lilas comme l'élément principal d'une composition axiale ;
- Diminuer l'espace en creux du périphérique et ne maintenir que son espace de circulation ;
- Renforcer les continuités paysagères en mettant en place entre les deux extrémités du plateau (nord et sud) un "référent paysager" capable de donner une lecture globale du territoire dans lequel s'inscrit le lieu.
- Redécouvrir une place du Maquis du Vercors

Le renversement sémantique de la Porte en axe structurant exprime non plus une idée de limite mais au contraire une idée de continuité ; la place du Maquis du Vercors pourrait s'associer à cette continuité et déterminer en cela " un échangeur de pratiques urbaines ".

Pour cela, les objectifs peuvent s'énoncer comme suit en première analyse :
- Réorganiser l'impact de l'échangeur en surface en reportant les bretelles d'accès situées au sud, en amont de l'échangeur, Porte du Pré Saint-Gervais entre autre ;
- Structurer autour du nouvel axe structurant, les différentes voies desservant les communes limitrophes mais aussi l'accroche du tracé du référant paysager ;
- S'appuyer sur les éléments de permanence que sont les horizons-paysages et certaines compositions relatives au tracé viaire ;
- Réorganiser les éléments de services urbains, notamment la station service.

Réaffirmer la vocation de système de parcs et de jardins de la couronne

La Porte des Lilas appartient à un espace hybride, complexe, mélange d'un contexte d'urbanité et d'un contexte plus large d'ordre paysager.
En cela cet espace banalise les questions de limites (administratives, psychologiques…) Paris-Banlieue pour se situer à un niveau intéressant : la possibilité d'une expression renforcée de la ceinture verte et la mise en relation d'éléments ponctuels dans la couronne.

• Renforcer la présence et la vocation de la ceinture verte :
- par la création de nouveaux jardins s'inscrivant dans la structure naturelle de la ceinture ;
- par l'actualisation des espaces jardinés déjà présents sur la ceinture ;
- par l'accentuation de la vocation sportive et de plein air de la ceinture ;
- par l'association des talus du périphérique à l'espace de la ceinture.
- Révéler l'inscription de la ceinture verte dans un système de parcs et de jardins :
- par l'association des espaces libres existants ou à créer à une logique de promenade ;
- par la définition de relations entre ceinture et couronne afin de donner une dynamique à certains quartiers riverains de la ceinture.

Favoriser les relations locales

La ceinture de Paris est certes une structure linéaire mais elle est également structurée transversalement, parfois par des franchissements atypiques (passerelles, pont-planté…).

Ces franchissements et les morceaux de quartier qui leurs sont associés se mesurent à l'échelle du périphérique et nient en quelque sorte la hiérarchie de la ceinture.
La nécessité de franchissement du périphérique déconnecté de la structure de la grande échelle apparaît comme le garant de futures relations de proximités, d'échelles locales.

• Il faut donc retrouver ces relations :
- par la création de nouvelles liaisons physiques de proximités (Paris/Paris ou Paris/Banlieue) ;
- par la reconquête de certaines emprises, comme la couverture de certains tronçons du périphérique ;
- par le développement d'opérations mixtes en partie sur la couverture mais aussi sur les terrains aujourd'hui délaissés ;
- par la recherche d'une certaine animation commerciale ;
- par la réalisation d'un pôle d'attraction important.

PORTE DES LILAS - Périmètre d'étude

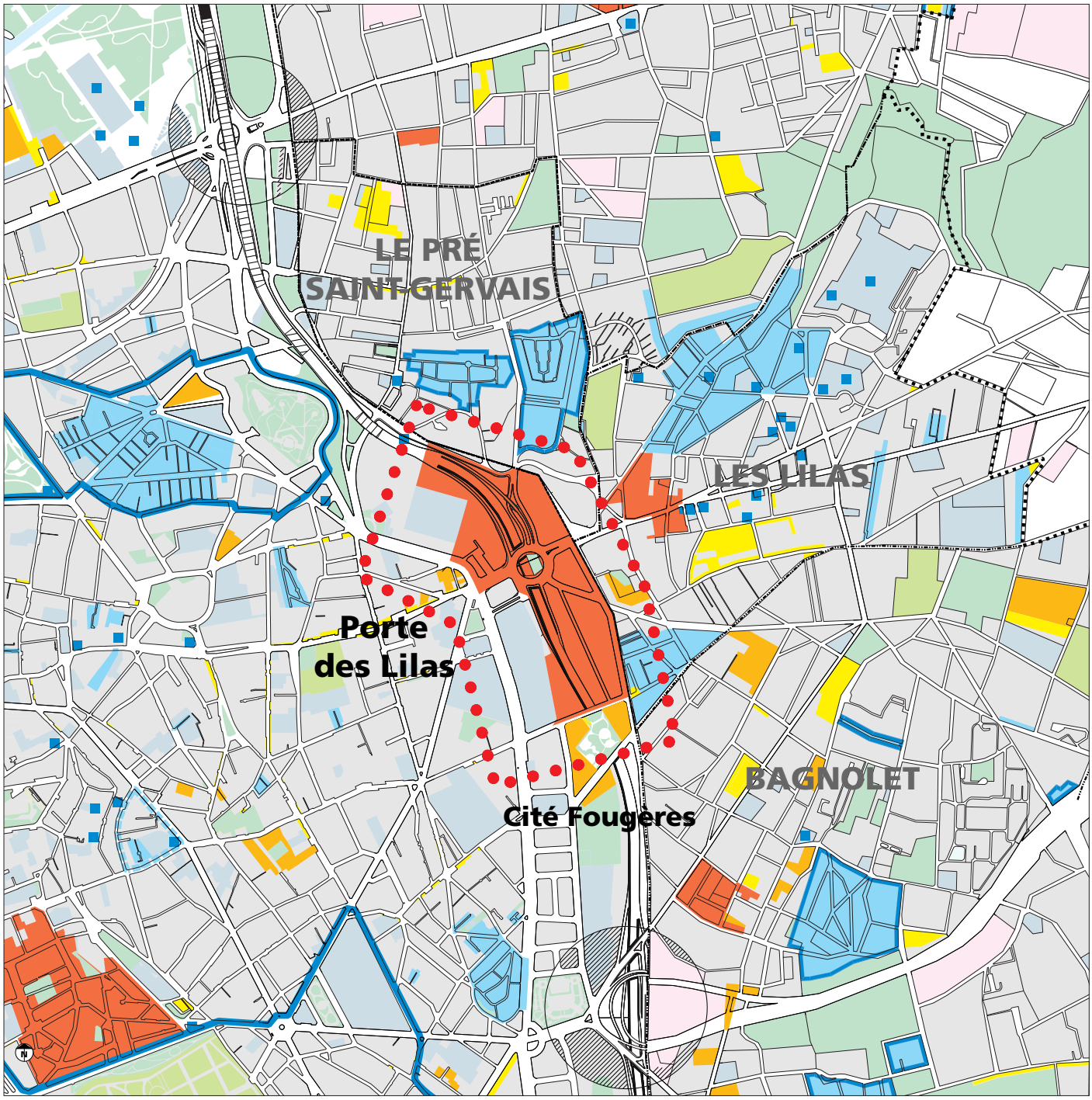

Projet de renouvellement urbain – Secteur sud-est

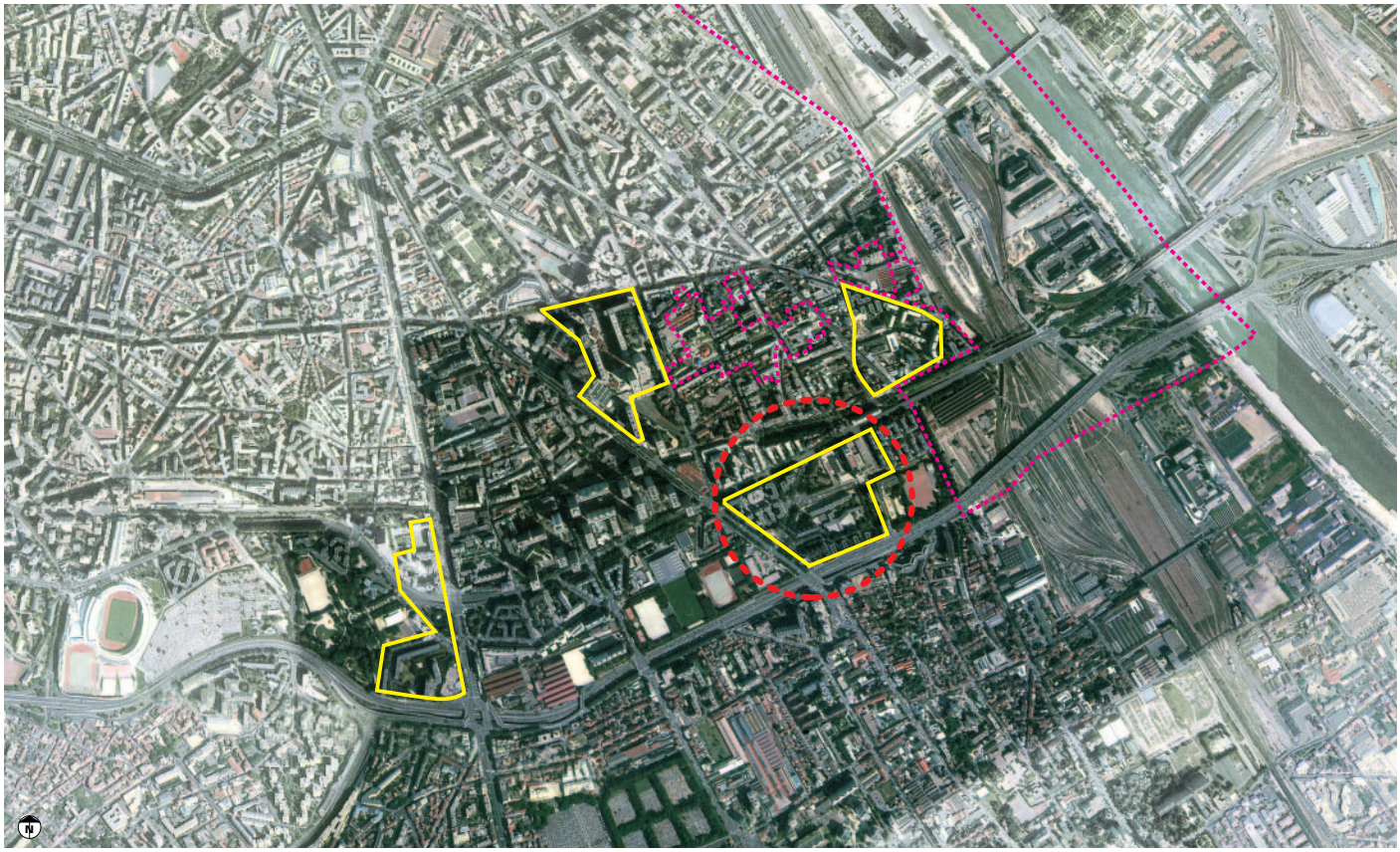

dispositif de la politique de la ville
micro quartier
projet de renouvellement urbain
ZAC existantes

Analyse et description du secteur

Une forte concentration de logements sociaux.
Avec 30 500 résidences principales HLM sur un parc de 84 500 résidences principales au recensement de 1999, le 13e est l'un des arrondissements où le parc social est le plus développé. Ces logements sont surtout concentrés dans la moitié sud de l'arrondissement.

Les conditions de vie difficiles de nombreux ménages sont prises en compte dans le cadre de la politique de la ville. Huit sites d'intervention ont été délimités, centrés sur des cités à dominante d'habitat social. Il s'agit des ensembles rue Daviel, Olympiades, place Souham, square Dunois, Brillat-Savarin, Oudiné-Cantagrel, Paul Bourget, et Joseph Bédier. Les quatre derniers sont situés à proximité des boulevards des Maréchaux, la cité Joseph Bédier étant en lisière du boulevard périphérique.

Un environnement en mutation
Le sud-est du 13e arrondissement, aujourd'hui coupé par les voies ferrées de la gare d'Austerlitz, bénéficiera à terme d'une ouverture vers la Seine dans le cadre des aménagements de la ZAC Paris-Rive-Gauche.
L'implantation d'un nouveau pôle universitaire et la programmation de 600 logements sociaux étudiants (plan U3M) devrait générer dans ce secteur une vie locale animée.

Plus à l'ouest, le projet de couverture du boulevard périphérique entre la porte d'Ivry et la porte de Choisy permet d'envisager la requalification du quartier. La Région, la Ville de Paris et le Conseil Général du Val-de-Marne ont manifesté la volonté de poursuivre les études préliminaires, en vue d'une négociation avec l'État pour examiner les modalités de financement de l'opération.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1990

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas
- absence de dominante

INTERFACE Paris-première couronne – cadre urbain

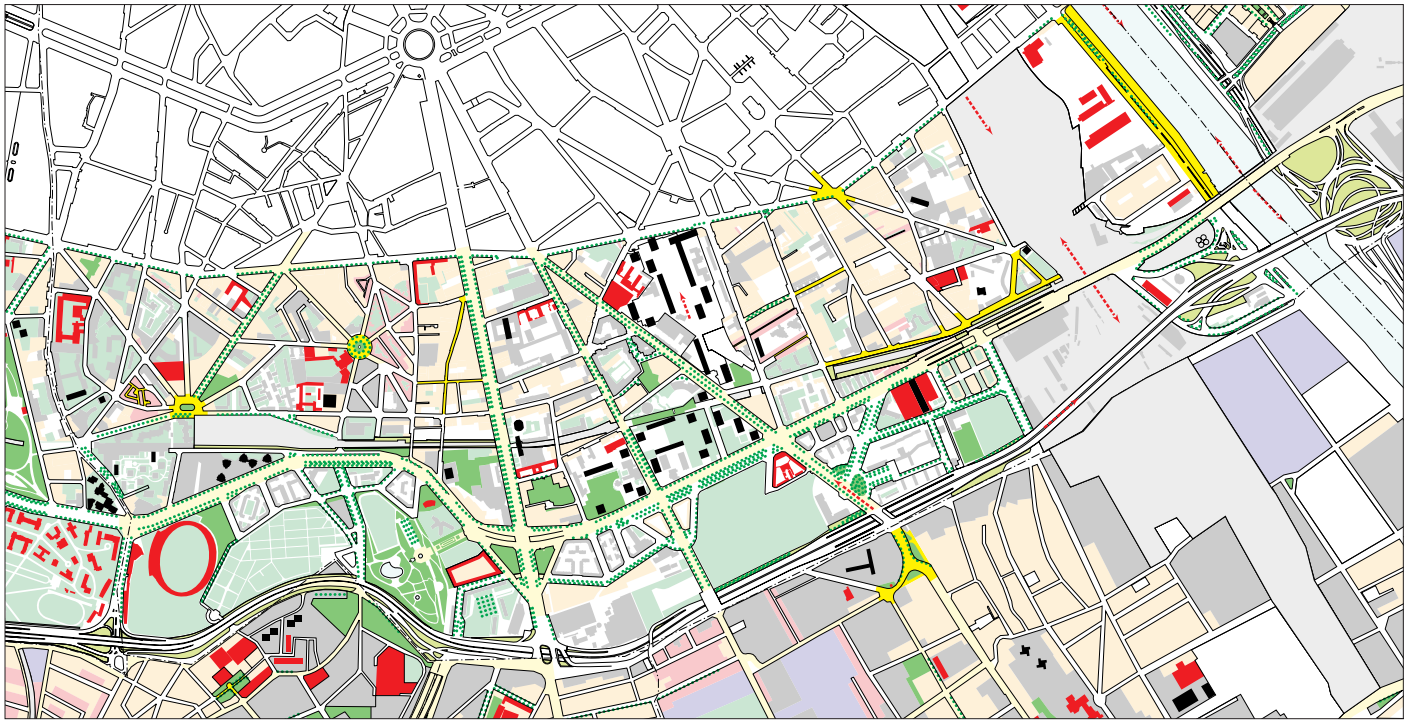

Le bâti et les espaces libres
- tracés structurants
- places et espaces singuliers
- perspectives et échappées
- Seine,canaux et plans d'eau
- équipements et édifices remarquables
- batiments de 13 étages et plus (IGH)
- plantations d'alignements
- bois,parcs et jardins publics
- talus de grandes infrastructures
- cimetières,terrains de sport,espaces libres
- faisceaux ferroviaires
- espaces vacants
- tissus continus
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus à dominante d'habitat individuel
- limites communales et d'arrondissements

Secteur sud-est – Portes de Gentilly, d'Italie, d'Ivry, de Vitry
OCCUPATION DU SOL

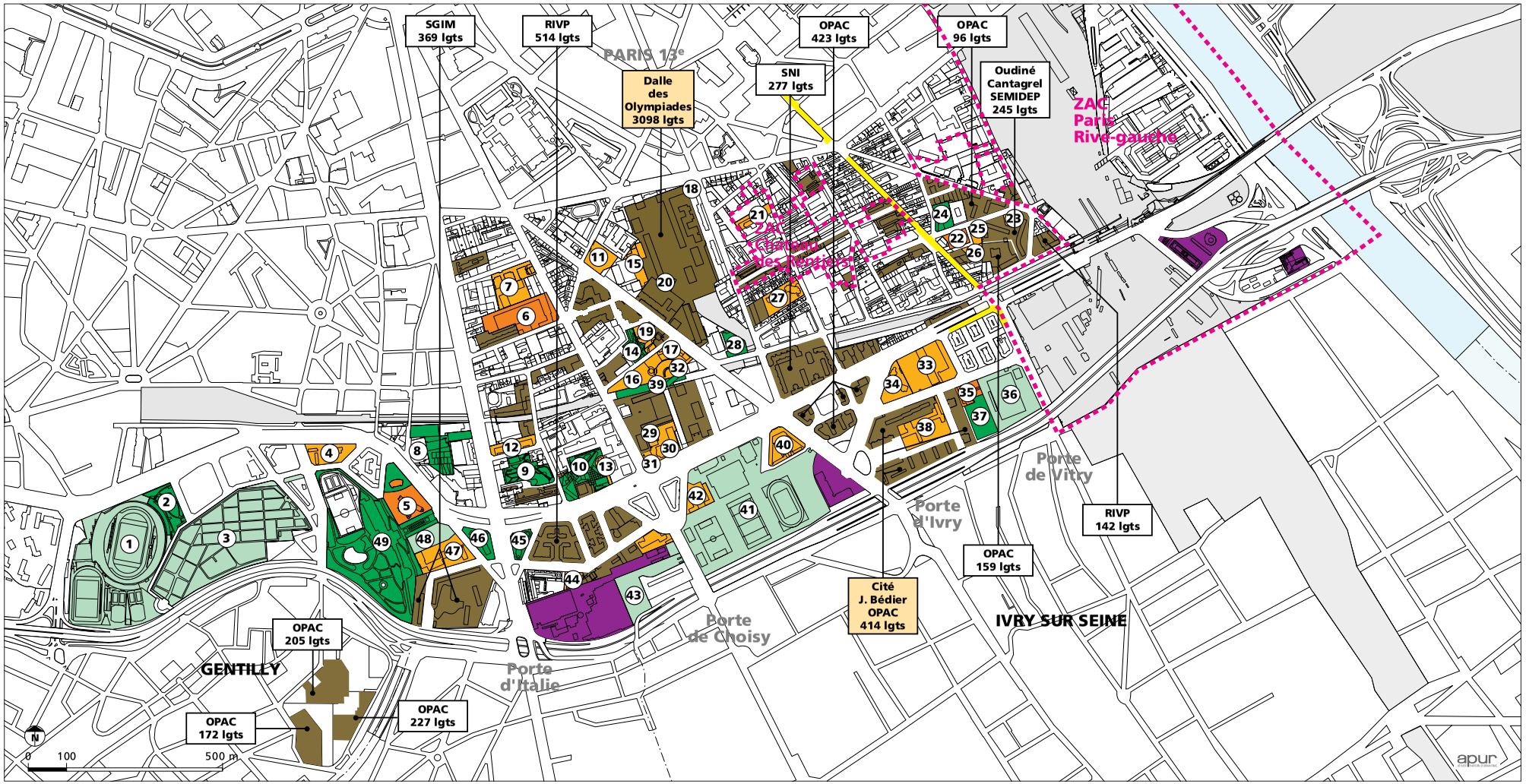

Occupation du sol

- logement social
- jardin, square ouvert au public
- cimetière, terrain de sport
- équipement d'intérêt local
- équipement d'intérêt extra-local
- alignement commercial
- activité secondaire ou service urbain
- ZAC

1 – St S. Charléty
2 – Sq JCN Forestier
3 – Cim de Gentilly
4 – Cr M. Jacob
5 – Centre international de séjour Kellermann
6 – Col Ly G. Fauré
7 – GS A. Perret
8 – Sq Moulin de la Pointe
9 – Sq J. Miro
10 – Sq S. Beckett
11 – Col G. Flaubert
12 – Ly G. Bachelard
13 – Cr Masséna
14 – Sq RJ Durand
15 – EE Baudricourt
16 – EM Pointe d'Ivry
17 – EE Ivry
18 – Biblio Nationale
19 – EM S. Weil
20 – EM Javelot
21 – Centre d'action sociale
22 – Ly Patay
23 – Cr Oudiné
24 – Sq E. Oudiné
25 – Gym M. Cerdan
26 – EM Patay
27 – GS Chateau des Rentiers
28 – Sq U. Trelat
29 – Gym Choisy
30 – Col C. Claudel
31 – EM Choisy
32 – Gym Ivry
33 – Sapeurs Pompiers
34 – Cr Masséna
35 – Ly NL Vauquelin
36 – St Boutroux
37 – Sq Boutroux
38 – GS Franc Nohain
39 – Dalle d'Ivry
40 – GS Porte d'Ivry
41 – St G. Carpentier
42 – EM Lachelier
43 – St Tour à Parachutes
44 – Cr L. Bollée
45 – Sq H. Boucher
46 – Sq R. Bajac
47 – Col E. Galois
48 – TEP P. Bourget
49 – Parc Kellermann

Sq = Square
Col = Collège
GS = Groupe scolaire
TEP = Terrain d'éducation physique
Ly = Lycee
EM = Ecole maternelle
EE = Ecole élémentaire
Jar = Jardin
Cim = Cimetière
St = Stade
Cr = Crèche
Pis = Piscine
Gym = Gymnase

DIAGNOSTIC – les logements, les espaces collectifs, les équipements

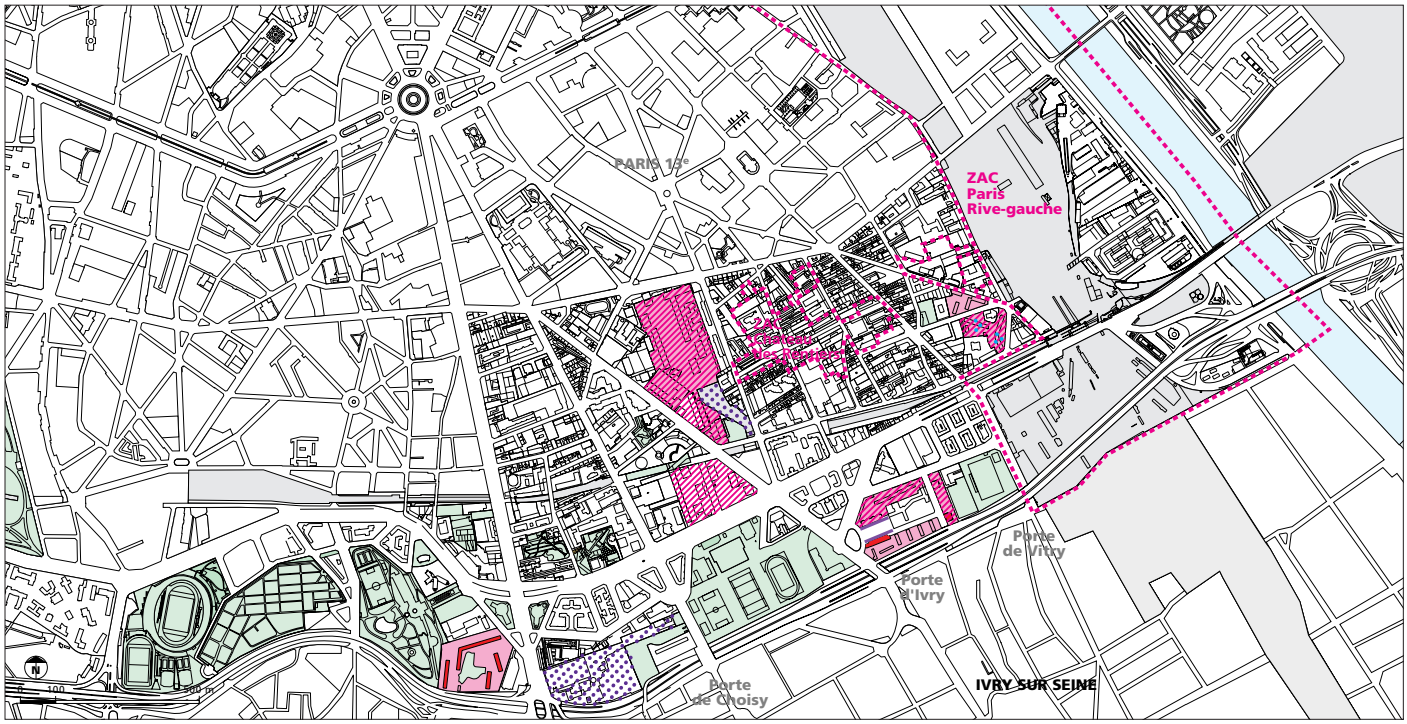

Les secteurs sensibles
- difficultés économiques et sociales
- commerce peu actif ou vacant

Le bâti et les espaces libres
- logement ou équipement fortement soumis aux nuisances
- dégradations ou difficultés de gestion des espaces collectifs
- difficultés liées à la situation des équipements

Les emprises en mutation
- ZAC en cours de réalisation
- terrain sous utilisé

DIAGNOSTIC – les espaces publics et les jardins

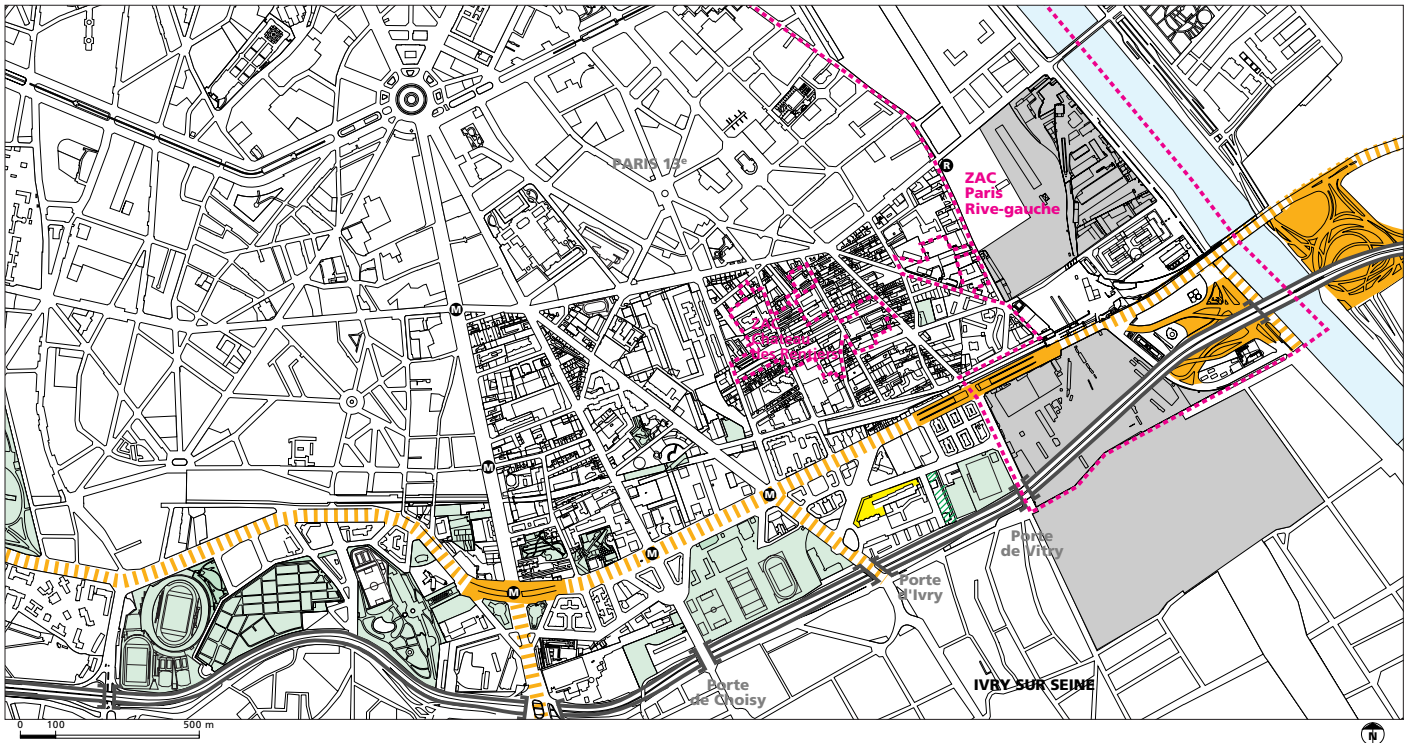

Les facteurs de discontinuité urbaine
- coupure due à une infrastructure
- îlot de grande dimension infranchissable

Les espaces publics et collectifs
- ambiance routière, chaussée surdimensionnée
- mauvais état

Les jardins
- jardin, terrain de sport, cimetière
- mauvais état ou difficulté de gestion

- station de métro
- station de RER

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur sud-est – Portes de Gentilly, d'Italie, d'Ivry, de Vitry
SCHÉMA D'OBJECTIFS

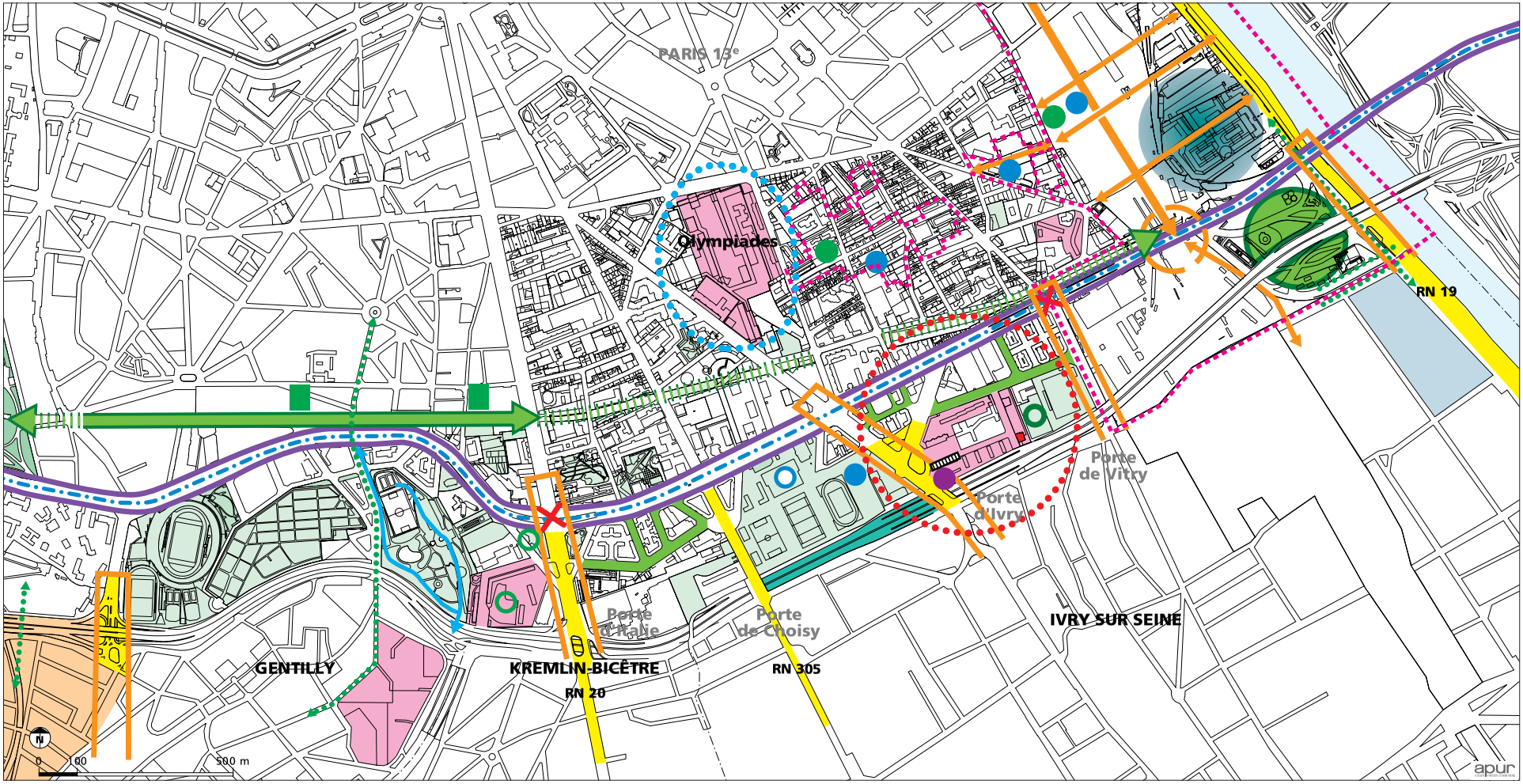

Améliorer les liaisons entre les quartiers de Paris et les villes riveraines

- couvrir le boulevard périphérique
- mettre en valeur l'espace public des portes majeures et secondaires
- créer de nouvelles liaisons
- créer une nouvelle porte
- Opération de renouvellement urbain Arcueil- Gentilly

Renforcer la desserte en transport en commun et mieux partager l'espace public

- redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- envisager la suppression du passage souterrain et du viaduc
- prévoir l'implantation du tramway
- requalifier les espaces publics
- créer une piste cyclable ou renforcer les circulations douces

Mettre en valeur la ceinture verte et faciliter l'usage des équipements

- créer ou réaménager les squares et terrains de sports
- établir une continuité de traitement des mails et des rues de desserte
- ouvrir la petite ceinture à la promenade
- remettre à l'air libre la Bièvre

Améliorer la qualité de vie dans les ensembles de logements

- remettre en cause la présence de logements à l'aplomb du boulevard périphérique
- protéger les immeubles de logement du bruit
- poursuivre ou développer l'action sociale / redéfinir le statut et les usages des espaces libres / recomposer le bâti
- site proposé pour une première phase opérationnelle
- site prioritaire mis à l'étude

Augmenter la mixité d'occupation

- créer un grand pôle universitaire
- développer des programmes d'activité
- créer ou rénover les équipements d'échelle régionale et locale

La cité Joseph Bédier

La cité Joseph Bédier, un ensemble HLM en butte aux nuisances automobiles et coupé de son environnement
Situé le long du boulevard périphérique au niveau de la Porte d'Ivry, l'ensemble Joseph Bédier comporte 414 logements sociaux gérés par l'OPAC de Paris. Il apparaît comme une rupture dans un environnement urbain relativement commerçant et animé, qui part de l'avenue d'Ivry et se prolonge avenue Maurice Thorez à Ivry.

La cité est directement concernée par les nuisances du boulevard périphérique. En particulier, une tour de 64 logements, située à l'aplomb du boulevard périphérique, présente des conditions d'habitabilité très limitées. D'autre part, le territoire de cette cité comporte des espaces libres à requalifier.

État des lieux social

3 663 personnes habitent les différents ensembles sociaux de ce quartier offrant 1 872 logements.
Le nombre d'habitants par logement y est légèrement supérieur à la moyenne parisienne (1,95 habitant par logement). Le quartier a subi une baisse de la population entre les deux derniers recensements (jusqu'à - 20 % dans l'ensemble de l'avenue Joseph Bédier) alors que la population du 13e arrondissement a dans son ensemble légèrement augmenté (+ 0.33 %).
La population est à dominante forte d'employés et d'ouvriers (40 à 50 % en moyenne des actifs selon le recensement de 1990). Le taux de chômage est important sur le groupe Bédier où il concernait 27 % des actifs en 1997.
On constate un pourcentage élevé de certaines allocations versées par la CAF (complément familial, ALS,...) qui dénote la sur-représentation de familles monoparentales, de familles nombreuses ou à revenus modestes (QF inférieur à 3400 F).
Les jeunes représentent entre 20 et 30 % de la population (18,7 en moyenne sur Paris). La population étrangère est également sur-représentée (entre 20 et 30 % selon le groupe d'immeubles). Cette proportion est moindre dans les immeubles de la SAGI où, par contre, il existe une plus grande proportion de personnes âgées.

Le parc de logements de ce quartier est exclusivement social. Il est composé de logements HBM et de logements HLM. Deux bailleurs se partagent la gestion des logements : 944 sont gérés par l'OPAC, 928 par la SAGI. Le bâti des logements de la SAGI (studios ou deux pièces) est en bon état général. Celui de l'OPAC est l'objet d'une étude de requalification importante avec la démolition, rue Franc-Nohain, d'un bâtiment se trouvant en bordure immédiate du périphérique, et la reconstruction d'un immeuble de logements au carrefour de l'avenue Claude Regaud et de l'avenue Boutroux. Deux foyers sont situés dans le périmètre : un foyer de jeunes travailleurs, rue Péan, et un foyer de travailleurs migrants boulevard Masséna.

La surface des espaces publics est très importante comparativement à la moyenne parisienne mais ceux-ci sont surtout utilisés comme parkings. L'avenue de la Porte d'Ivry et l'avenue Claude Regaud servent de voie de garage aux autobus. La place du Docteur Yersin au débouché du boulevard périphérique, est un lieu de rencontres entre la périphérie et Paris (trafics de voitures et de drogue). Plus qu'un espace public, c'est un parking où stationnent des voitures épaves. Le commerce illicite attire des bandes de jeunes de plusieurs cités du 13e arrondissement.
Seule la bande de logements longeant le périphérique présente des espaces appropriés de manière semi-privée par les familles à la saison chaude.
Le dénivelé du terrain pourrait être une potentialité urbaine mais le traitement qui en a été fait a pour effet d'introduire des coupures au sein même du quartier (Cf. le remblai bétonné avenue Boutroux).

L'impression d'abandon est renforcée par le sous-équipement notable du quartier en commerces de proximité.
Les seuls commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, librairie) se situent en lisière du périmètre sur l'avenue de la Porte d'Ivry et sur l'avenue de la Porte de Vitry. Les commerçants se plaignent de la tension du quartier et certains souhaiteraient la réouverture d'un local à l'usage des jeunes. Ils sont également gênés par le stationnement des bus et des taxis qui rendent difficiles les livraisons et nuisent à leur visibilité sur la rue.
La station-service située au sud de la place Yersin est,

par contre, un point réel d'animation car c'est un point de vente avec buvette ouverte jusqu'à 22 h.

L'emprise des équipements publics est importante (une très grande caserne de pompiers, des équipements sportifs importants, 2 écoles, un lycée professionnel, une crèche, un jardin d'enfants, un grand square - sous équipé et sous utilisé - soumis aux nuisances du boulevard périphérique) mais ils contribuent peu à la vie locale. Seul le centre social de la CAF situé au centre du quartier dans une série d'appartements est ouvert à une diversité de publics habitant la cité (halte-garderie, soutien scolaire, alphabétisation, point information jeunesse, permanence de plusieurs assistantes sociales, activités récréatives et éducatives diverses). Sa localisation rend peu lisible le rôle qu'il joue dans le quartier. Un déménagement est prévu au rez-de-chaussée de l'immeuble qui sera construit par l'OPAC.
La présence, à chaque extrémité du quartier, de gros équipements sportifs (stade Boutroux, stade Georges Carpentier) pourrait être un atout si leur accès était amélioré. Il semble, cependant, que ces équipements soient principalement utilisés et gérés par des clubs et que les accès donnant directement sur le quartier Bédier - Boutroux soient fermés.

Les activités associatives sont limitées. Quelques unes sont accueillies au centre social de la CAF. L'espace de quartier qui a été ouvert avenue Joseph Bédier, en octobre 2000 et dont la vocation première aurait dû être d'accueillir les activités associatives, a fermé ses portes à la suite d'une action de vandalisme dans les locaux.

On constate une pénurie flagrante d'activités et d'emplois. Le quartier est en voie de paupérisation. Les jeunes du quartier sont en attente de la création d'activités qui leur soient destinées.
Le quartier souffre également d'un manque d'animation urbaine et ne présente aucune unité interne. Les espaces publics ne font pas lien. Les quatre ensembles sont des entités coupées les unes des autres.

Objectifs - projets

Diversifier l'occupation du site et relier la cité aux potentialités de développement économique du secteur.

Une réhabilitation de la cité - ravalement des façades et extension des halls - est d'ores et déjà engagée par l'OPAC de Paris. Le réaménagement des espaces extérieurs et la restructuration des halls a démarré en mai 2001. Au-delà, une démarche d'aménagement volontariste permettrait d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'ouvrir la cité à la vitalité du secteur environnant.

La tour de logements sociaux édifiée à l'aplomb du périphérique mériterait d'être reconvertie, par exemple en hôtel. Compte-tenu de la faible densité du site, la reconstitution des surfaces d'habitation démolies serait réalisable (du coté de la place du docteur Yersin). En outre, la création d'une centaine de logements supplémentaires tendrait à diversifier la population du secteur (ASP, PLI, PLS, logements sociaux étudiants).

Enfin, au niveau de la place du Docteur Yersin, le site pourrait accueillir un bâtiment à usage d'activités dans l'objectif d'une recomposition urbaine de la Porte d'Ivry.

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Une concertation a été engagée avec les principaux acteurs de terrain dans le cadre de la mise en place récente de la Politique de la Ville. Sont envisagées des mesures permettant d'aider les jeunes à monter des projets en vue de créer des activités (loisirs, services) dans le quartier.

L'Opération de Renouvellement Urbain doit permettre, dans une approche globale, de traiter à la fois les espaces publics, les immeubles de logements, et la « revitalisation » sociale et économique du quartier. Elle doit donc être l'occasion d'étudier les conditions de cette revitalisation, en particulier en faveur des jeunes, et de penser au développement du centre social et à son ouverture au centre du quartier.

L'idée d'un cœur de ville « à l'anglaise » valorisant les potentialités paysagères des plantations existantes et la faible densité du tissu urbain (petit terrain de sport ouvert aux habitants, équipements de proximité créant une animation urbaine) pourrait être étudiée dans ce cadre.

Par ailleurs, la couverture partielle du périphérique pourrait être l'occasion de renouer les liaisons avec les

Communes voisines et d'envisager des actions inter-communales pour apporter aux habitants de ce secteur des services qu'ils ne trouvent pas à proximité.
En outre, l'inscription de ce site d'ORU au sein du Projet de renouvellement urbain sur la couronne permettra de considérer le quartier de manière plus globale, en intégrant les effets du développement conjoint du pôle d'activités et de recherches de Paris Rive Gauche et des aménagements de Seine Amont.

La Dalle des Olympiades

Compris dans le périmètre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne envisagé sur la Couronne, le quartier de « la Dalle des Olympiades » correspond à un territoire dont la reconquête sociale et urbaine est aujourd'hui prioritaire.

Analyse et description

L'ensemble immobilier des Olympiades est situé dans le sud du 13ème arrondissement, entre la rue de Tolbiac, la rue Baudricourt, l'avenue d'Ivry, la rue Regnault et la rue Nationale. Il a été édifié de 1970 à 1977 sur une dalle piétonne de 24000 m^2, construite au-dessus des voies SNCF de l'ancienne gare de marchandises des Gobelins, à 8 mètres au-dessus du niveau des rues environnantes. Deux rues souterraines, la rue du Javelot et la rue du Disque (1000 mètres environ de voies privées ouvertes à la circulation publique) desservent immeubles et parkings (66300 m^2 de parkings offrent 3000 places en sous-sol).

L'ensemble comporte 10 grands immeubles d'habitation, dont 7 tours de 32 à 34 étages et 3 barres de 15 à 18 étages, qui comprennent 3098 logements. Ces logements appartiennent pour 55 % à des propriétaires privés (5 tours) et pour 45 % à l'OPAC de Paris (2 tours ILN et 3 barres HLM). Chaque tour ou barre porte le nom d'une ville olympique : « Athènes », « Anvers », « Cortina »... Elles abritent environ 12000 habitants, parmi lesquels les Asiatiques sont nombreux. Cette estimation des 12000 habitants est considérée comme une estimation basse par les pompiers de Paris. Le nombre des habitants par logement est très supérieur à la moyenne parisienne (4 habitants par logement). Certains immeubles abritent également des bureaux. Un centre commercial en déclin est également installé sur la dalle.

Les dépenses annuelles d'entretien supportées par les copropriétaires privés atteignent déjà 13 millions de francs. Mais les ouvrages consécutifs de la dalle auront bientôt 30 ans, et des désordres sont apparus qui nécessitent réparations ponctuelles, ou parfois plus fondamentales : avec les temps, des travaux de gros-œuvre portant sur l'étanchéité et le revêtement de la dalle doivent être programmés.
Cette nécessaire réhabilitation de la Dalle sera à réaliser dans les années qui viennent. Il faudra traiter la totalité du revêtement, les escaliers, les rampes d'accès, les voies souterraines, l'éclairage, les réseaux, etc. Dans l'état actuel des choses, le coût des ses travaux serait supporté intégralement par les habitants et les commerçants, ce qui est impossible financièrement. En effet, depuis plusieurs années nous voyons apparaître un phénomène de paupérisation des petits propriétaires. Ils ont de plus en plus de difficultés à payer les lourdes charges qui incombent aux immeubles de grande hauteur. A terme, des problèmes de sécurité se poseront dans ces immeubles si les travaux ne sont pas réalisés.

Le vieillissement de cet ensemble urbain mixte emporte des conséquences sociales et une dégradation progressive des conditions de vie des habitants, marginalisation, comportements inciviques et phénomènes de bande. En outre la diversité des populations tend à régresser et un phénomène de ghéttoïsation est à l'œuvre et plus particulièrement dans les barres HLM de l'OPAC (« Rome » et « Grenoble »).
Il existe un sentiment général de dégradation de la situation en matière de sécurité aux Olympiades qui est devenu, ces dernières années, l'un des quartiers les plus sensibles du 13^e arrondissement : phénomène de bandes, rixes, commerces illicites, dégradation, intimidation, etc.
L'architecture des lieux contribue à aggraver ce sentiment d'insécurité d'où la nécessité d'une intervention forte sur le bâti et en particulier sur la galerie marchande à ciel ouvert située entre les immeubles « Rome » et « Grenoble ».
Les commerces ont du mal à vivre, plusieurs ont périclité. Progressivement les commerçants asiatiques ont racheté les locaux vides. Aujourd'hui, le centre commercial d'Oslo est presque exclusivement asiatique. Cette évolution a appauvri la diversité des commerces sur la dalle. Les commerces alimentaires de proximité (boucherie, épicerie, boulangerie) sont fermés depuis plusieurs années. Il faudra favoriser le maintien et le renouvellement des commerces.

Une desserte par les transports en commun médiocre
La première station de métro est à 15 minutes à pied pour certains immeubles, deux lignes de bus desservent le quartier dont une seule fonctionne le dimanche.
Ce grand projet urbain devra aussi traiter les problèmes de circulation et de stationnement qui se posent dans le triangle Choisy / Ivry. Il sera aussi nécessaire d'engager une réflexion sur l'avenir de la Gare des Gobelins.

De nouvelles pistes d'action

Comprendre la Dalle des Olympiades dans le périmètre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne, c'est envisager de nouvelles solutions, plus globales, comprenant à la fois un retraitement des espaces publics ou privés ouverts au public, et un accompagnement social plus poussé des populations résidentes.

Des concertations plus poussées doivent être menées avec les associations locales et avec les habitants afin de parvenir à identifier au plus près les besoins du quartier et les réponses qui peuvent y être apportées. D'ores et déjà, la Ville a acheté le « Stadium », dès 1994, et commencé à étudier l'évolution du tissu urbain, ouvrant un local associatif sur la dalle.

L'ancien « Stadium » est un espace de 2000 m^2 qui a vocation à devenir une salle polyvalente culturelle et sportive qui fait défaut dans ce quartier. Son aménagement nécessitera au préalable un désamiantage.

En 1998, 1,38 million de francs ont été versés à l'Association Syndicale de l'Ilot Gobelins Nord, qui regroupe les copropriétaires de la dalle. Toutefois cette intervention ponctuelle n'a pas répondu de manière durable à la question fondamentale : sur une dalle privée, accessible au public, qui est responsable et qui doit payer quels travaux et aménagements ? La clef de répartition n'a pas encore été trouvée. L'OPAC a déjà engagé un important programme de travaux (traitement des espaces délaissés de la dalle, restructuration des halls et création ou aménagements de bureaux loges plus adaptés à l'accueil des locataires dans les bâtiments Grenoble, Rome, Londres et Anvers).

A cette fin, il est nécessaire de progresser dans la voie d'une répartition claire des espaces entre propriété privée et espace public. Cela ouvrirait la voie à une municipalisation de la gestion des espaces ouverts au public.

Un diagnostic approfondi est nécessaire pour évaluer les travaux à réaliser, leur nature et leur ampleur, leurs coûts incompressibles, afin que leur financement puisse être planifié par les propriétaires et la collectivité publique.

Intérêt du projet de renouvellement urbain sur les Olympiades

Les Olympiades sont typiquement un espace urbain en cours de dégradation, comparable à de nombreuses Cités de l'agglomération parisienne, à la fois en termes d'échec scolaire, de présence d'une minorité visible dominante, de mauvaise répartition des activités et des commerces, de progressive coupure du reste du tissu urbain, dont la dalle est pourtant moins isolée que beaucoup des quartiers de la Couronne.

Le prolongement à terme de la ligne de métro 14 contibuera à une meilleure desserte.

Etudier l'évolution de ce quartier dans le cadre du Projet de renouvellement urbain sur la couronne doit permettre de fédérer les interventions des différentes collectivités territoriales, à commencer par l'Etat, autour d'une véritable reconquête urbaine et sociale d'un territoire dont les problèmes, non traités ou traités partiellement, risquent sinon de se compliquer rapidement.

Projet de renouvellement urbain – Secteur sud

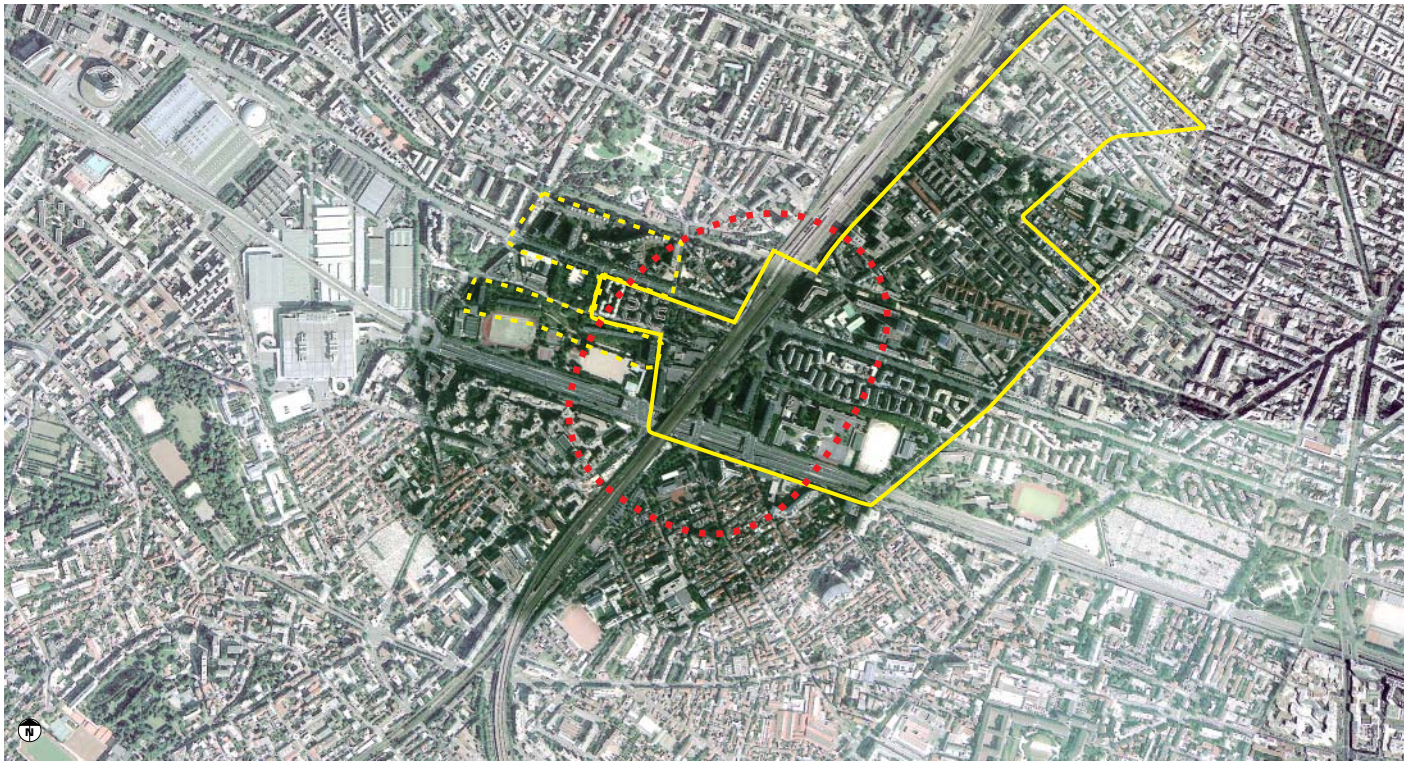

dispositif de la politique de la ville micro quartier projet de renouvellement urbain

ANALYSE ET DESCRIPTION DU SECTEUR

Une forte concentration de logements sociaux.
Dans un périmètre à proximité immédiate de la Porte de Vanves (au sud des boulevard des Maréchaux, entre les avenues de la Porte de Brancion et Georges Lafenestre), la totalité de l'habitat est constituée de logements sociaux :
- Les HBM, en bordure sud du boulevard Brune (1650 logements gérés par l'OPAC), qui ont été construits vers 1930. Ils ont fait l'objet d'une rénovation PALULOS entre 1986 et 1993. La Direction de la Prévention et de la Protection signale des difficultés particulières (insécurité liée à la présence d'une bande de jeunes) au 10 du boulevard Brune.
- Un ensemble de 504 logements (gérés par la SAGI), constitué de 3 barres de 10 étages, perpendiculaires au boulevard périphérique, et de 2 bâtiments de 5 étages, parallèles au boulevard périphérique. Actuellement, cet ensemble, achevé en 1956, est exposé directement aux nuisances liées au boulevard périphérique.
- Une barre de 10 étages (170 logements - SAGI - 1957) située de l'autre côté du faisceau ferroviaire, dans le 15e arrondissement, également directement exposée aux nuisances du périphérique ;
- Un ensemble de 3 barres (270 logements - OPAC - 1955) sur le 15e arrondissement également, à l'angle de l'avenue de Brancion et du boulevard Lefèvre. Cet ensemble a fait l'objet d'une rénovation PALULOS en 1998.

Dans un périmètre plus élargi, s'étendant jusqu'à la rue d'Alésia du côté du 14e arrondissement, **la présence de logements sociaux reste forte,** avec notamment plusieurs ensembles de plus de 300 logements, dont celui du 156 rue Raymond Losserand (320 logements OPAC) qui présente des difficultés sociales particulières. Signalons également l'ensemble d'environ 800 logements en bordure du square des Périchaux dans le 15e arrondissement, et l'ensemble de l'ordre de 600 logements entre le square des Mariniers et le boulevard Brune.
Le nombre total de logements sociaux dépasse 7 000, ce qui correspond à une population de près de 25 000 personnes.

La relative diversité du bâti social, notamment la présence de logements de type HBM à côté des barres et des tours plus récentes, constitue a priori un atout pour ce secteur.

Cet état des lieux devra être complété par l'examen des logements existants du côté des communes de Malakoff et de Vanves. On peut citer par exemple l'ensemble géré par l'OPAC, à proximité de la Porte de Châtillon, dont le confort serait fortement amélioré dans l'hypothèse d'un prolongement de la couverture du périphérique.

Un tissu urbain morcelé.
Les coupures entre Paris et les communes limitrophes sont dues au boulevard périphérique, au réseau ferré sud, mais aussi aux constructions massives des années 1960 (îlot des Mariniers) et aux emprises hospitalières (Broussais, Saint-Joseph).

Une ambiance « routière », des espaces infranchissables.
Le passage piétonnier de Paris à Vanves ou à Malakoff s'effectue dans un contexte particulièrement difficile.

Porte d'Orléans, un secteur d'étude prioritaire.
Ce secteur connaît des problèmes importants liés à la densité des transports en commun et de la circulation automobile.
La cité HBM, de part et d'autre de la porte d'Orléans, réclame aussi une requalification de ses espaces collectifs.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1990

Dominante chefs d'entreprise cadre et professions libérales
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Dominante employés et ouvriers
- très forte – plus de 50% des actifs
- forte – de 40% à 50% des actifs

Occupation mixte – Autres cas
- absence de dominante

INTERFACE Paris-première couronne – cadre urbain

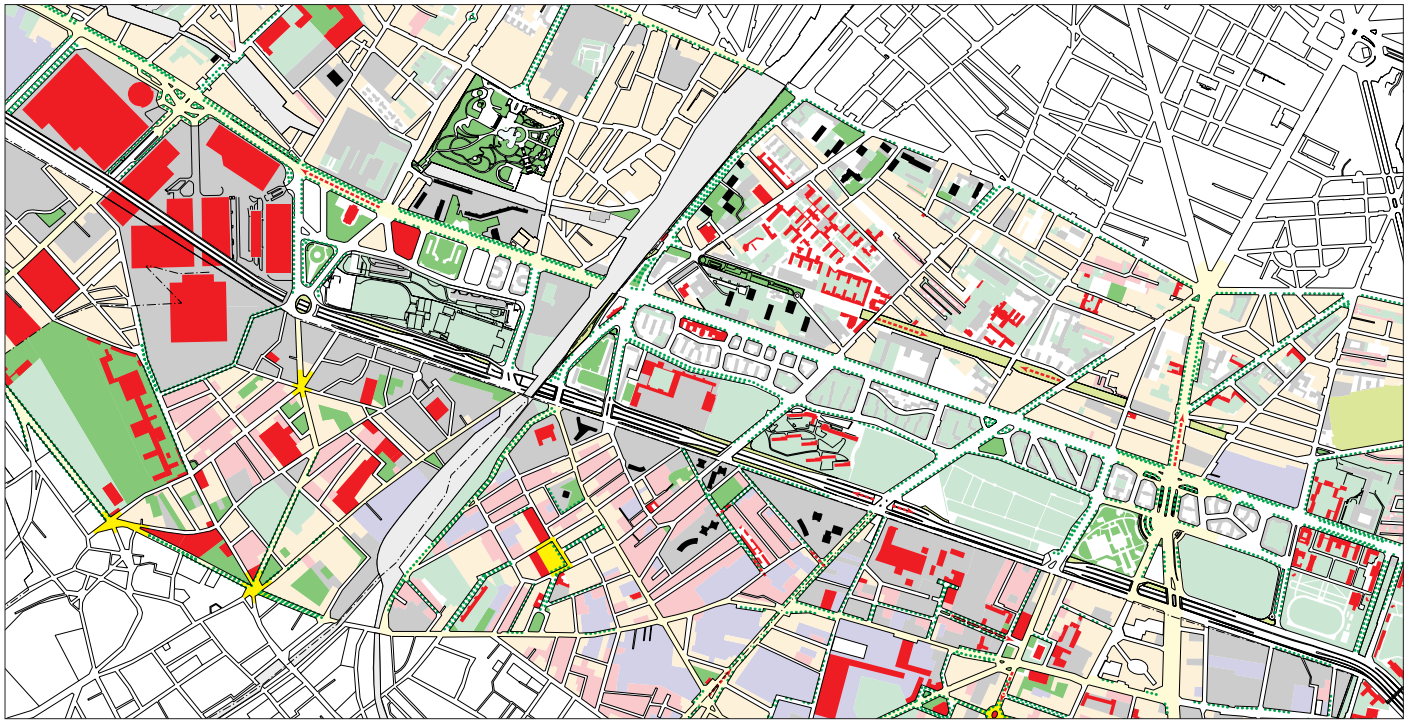

1 - LES PAYSAGES
Le bâti et les espaces libres
- tracés structurants
- places et espaces singuliers
- perspectives et échappées
- Seine,canaux et plans d'eau

1-2- composants du paysage
- équipements et édifices remarquables
- batiments de 13 étages et plus (IGH)
- plantations d'alignements
- bois,parcs et jardins publics
- talus de grandes infrastructures
- cimetières,terrains de sport,espaces libres
- faisceaux ferroviaires
- espaces vacants

2- LE TISSU URBAIN
- tissus continus
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus à dominante d'habitat individuel

- limites communales et d'arrondissements

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur sud – Portes Brancion, de Vanves, avenue Georges Lafenestre
OCCUPATION DU SOL

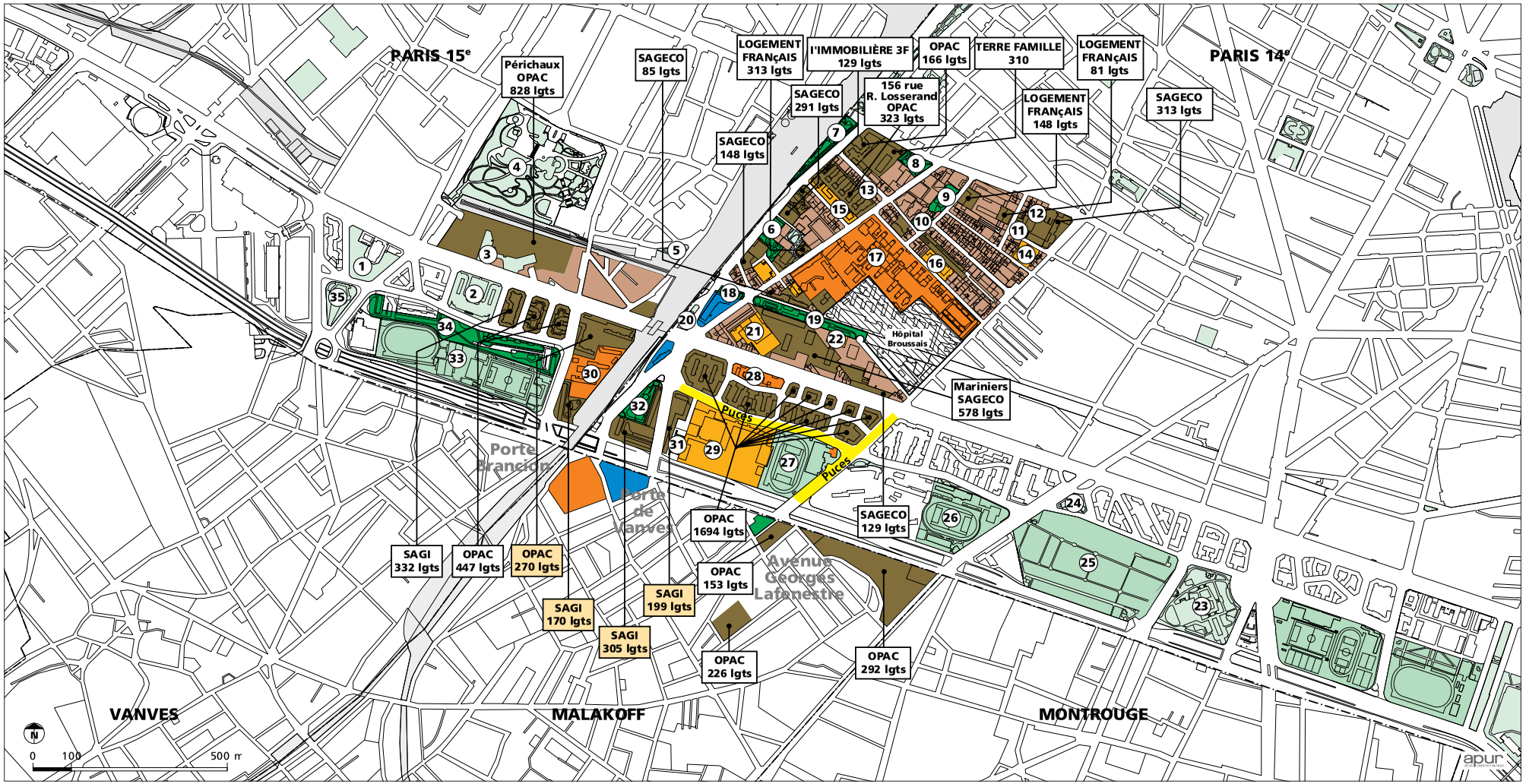

Occupation du sol

- logement social
- logement privé
- jardin, square ouvert au public
- cimetière, terrain de sport
- équipement d'intérêt local
- équipement d'intérêt extra-local
- activité commerciale
- alignement commercial
- H hôtel
- Puces marché aux Puces
- activité tertiaire
- activité secondaire ou service urbain
- en friche ou à l'étude

1 – Sq Cardinal Verdier
2 – Sq Doct Calmette
3 – Sq Périchaux
4 – Parc G. Brassens
5 – Sq Castagnary
6 – Sq Jonquilles
7 – Sq H et A Duchene
8 – Sq Alésia Ridder
9 – Sq Suisses
10 – Sq Pauly
11 – Sq F. Bazille
12 – Cr Bardinet
13 – Cr R. Losserand
14 – EM Jacquier
15 – GS M. Rouvier
16 – EE P. Larousse
17 – Hôpital St Joseph
18 – Sq Paturle
19 – Sq A. Renoir
20 – Sq Brune
21 – GS A. Fournier
22 – Cr Lichtenberger
23 – Sq Sement de Koufra
24 – Sq J. Moulin
25 – Cim de Montrouge
26 – St J. Noel
27 – St Didot
28 – Institut de Puériculture de Paris
29 – Col Ly F. Villon
30 – GS Brancion
31 – Sq M. Noguès
32 – Sq J. Bartet
33 – St de la Plaine
34 – Sq Bartholomé
35 – Sq Gen. Guillaumat

Sq = Square
Col = Collège
GS = Groupe scolaire
TEP = Terrain d'éducation physique
Ly = Lycee
EM = Ecole maternelle
EE = Ecole élémentaire
Jar = Jardin
Cim = Cimetière
St = Stade
Cr = Crèche
Pis = Piscine
Gym = Gymnase

DIAGNOSTIC – les logements, les espaces collectifs, les équipements

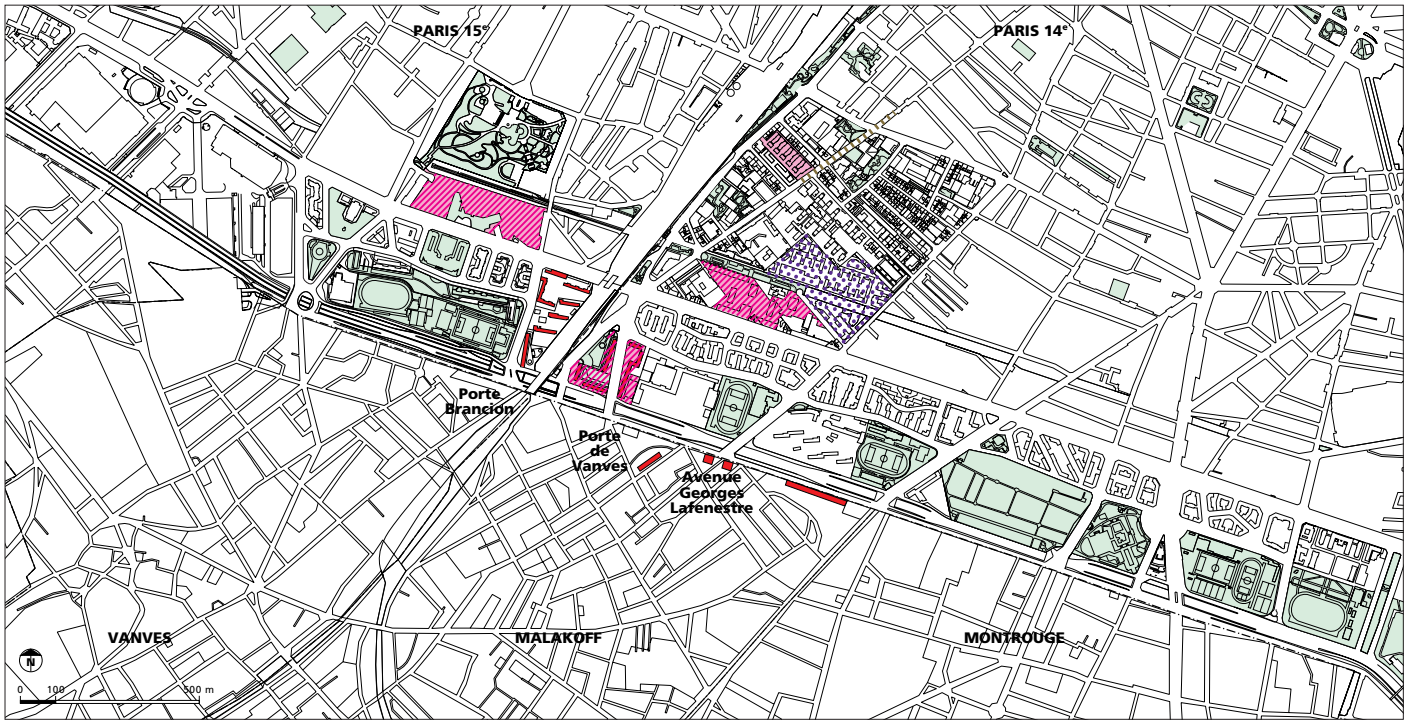

Les secteurs sensibles
- difficultés économiques et sociales
- commerce peu actif ou vacant

Le bâti et les espaces libres
- logement ou équipement fortement soumis aux nuisances
- dégradations ou difficultés de gestion des espaces collectifs

Les emprises éventuellement mutables
- terrain sous utilisé

DIAGNOSTIC – les espaces publics et les jardins

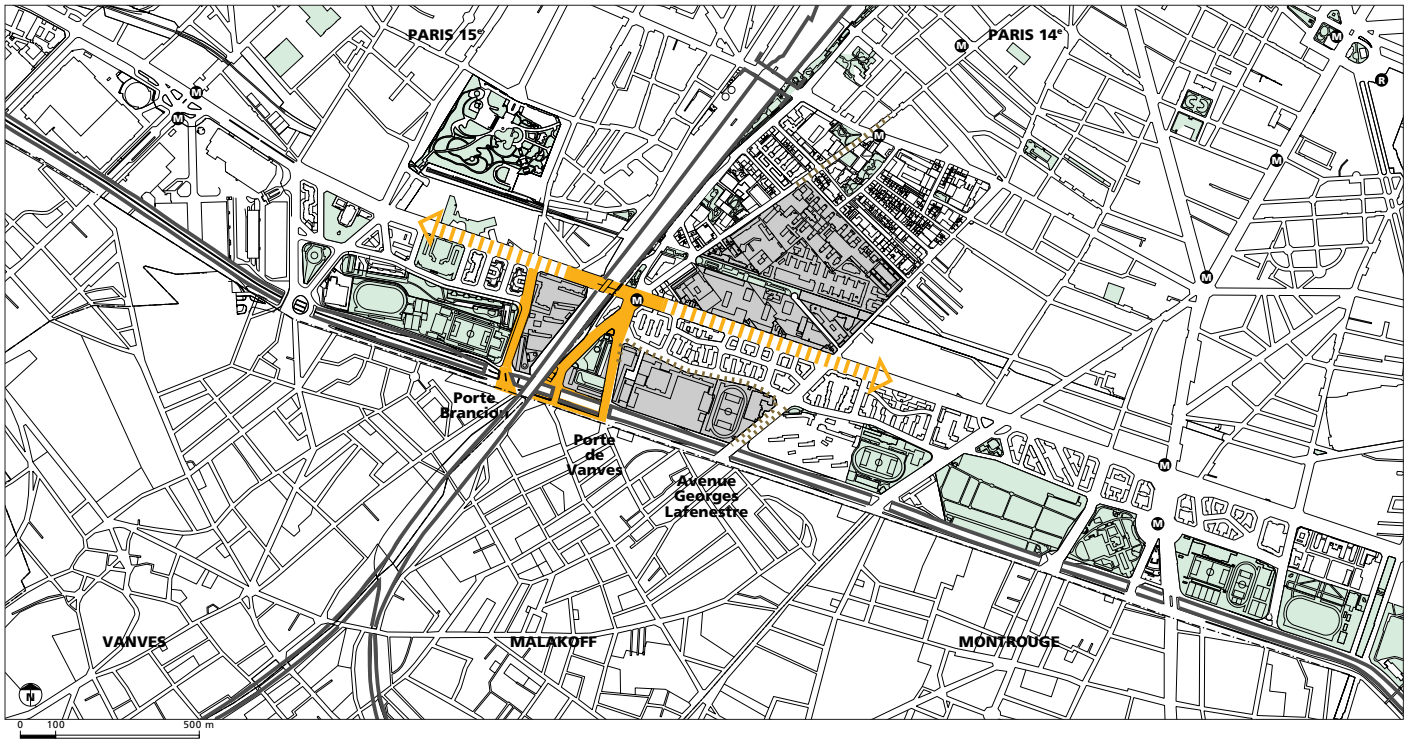

Les facteurs de discontinuité urbaine
- coupure due à une infrastructure
- îlot de grande dimension infranchissable

Les espaces publics
- ambiance routière, chaussée surdimensionnée
- saturation des trottoirs
- stationnement envahissant
- prostitution drogue

Les jardins
- jardin, terrain de sport, cimetière
- mauvais état ou difficulté de gestion

- station de métro
- station de RER

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur sud – Portes Brancion, de Vanves, avenue Georges Lafenestre
SCHÉMA D'OBJECTIFS

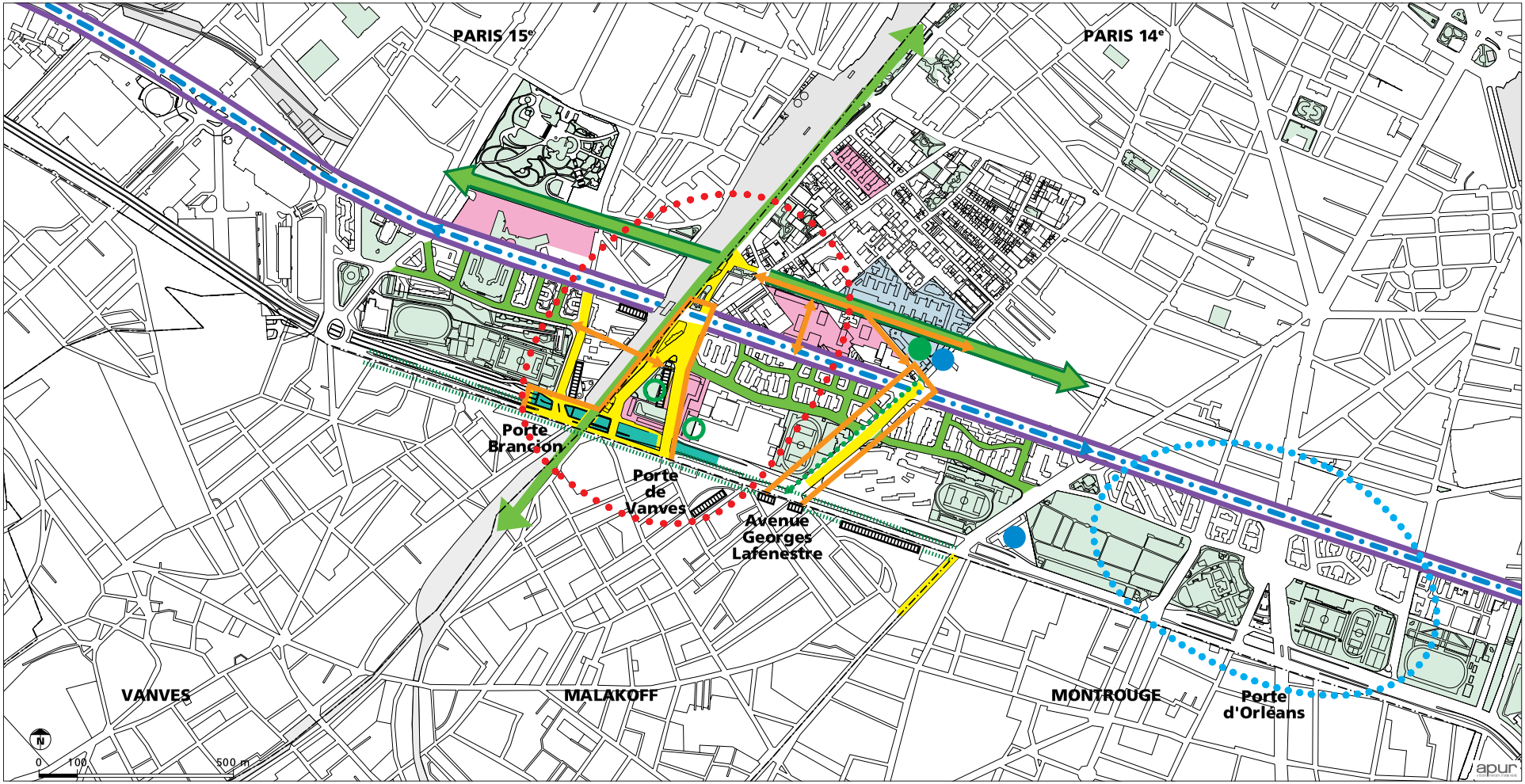

Améliorer les liaisons entre les quartiers de Paris et les villes riveraines

- couvrir le boulevard périphérique
- mettre en valeur l'espace public des portes majeures et secondaires
- créer de nouvelles liaisons

Renforcer la desserte en transport en commun et mieux partager l'espace public

- redonner une qualité spatiale et d'usage au boulevard des Maréchaux
- prévoir l'implantation du tramway
- requalifier les espaces publics
- créer une piste cyclable ou renforcer les circulations douces

Mettre en valeur la ceinture verte et faciliter l'usage des équipements

- créer ou réaménager les squares et terrains de sports
- établir une continuité de traitement des mails et des rues de desserte
- requalifier les voies en limite intercommunale
- ouvrir la Petite Ceinture à la promenade

Améliorer la qualité de vie dans les ensembles de logements

- protéger les immeubles de logement du bruit
- poursuivre ou développer l'action sociale / redéfinir le statut et les usages des espaces libres / recomposer le bâti
- site proposé pour une première phase opérationnelle
- site prioritaire mis à l'étude

Augmenter la mixité d'occupation

- reconvertir les grandes emprises sous-utilisées
- créer des équipements d'échelle régionale et locale

Porte de Vanves

État des lieux social

La zone géographique du projet d'ORU correspond à la partie sud du « quartier Politique de la Ville Porte de Vanves - Plaisance - Raymond Losserand », figurant dans le Contrat de Ville 2000-2006 récemment signé.
C'est un quartier où se développent des phénomènes de rivalité entre jeunes d'immeubles du boulevard Brune et d'autres groupes venant de l'arrondissement ou du 15ème proche.

C'est un quartier où la Politique de la Ville va progressivement prendre sa place ; des actions vont être conduites en partenariat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs, sur les thèmes du cadre de vie, de l'action sociale, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, des loisirs, de la culture et de l'emploi. La participation des habitants sera un élément fort des actions menées.
L'ensemble des projets d'urbanisme du secteur doit intégrer les objectifs du Projet de renouvellement urbain sur la couronne lancé sur la Couronne.

Aujourd'hui la coupure physique du boulevard des Maréchaux et du Périphérique enclave le quartier proprement dit de la Porte de Vanves, soit la partie sud du quartier sur lequel les mesures de la politique de la Ville doivent être mises en œuvre. Les zones à proximité du périphérique sont très bruyantes.
- Le quartier Porte de Vanves comporte presque exclusivement des logements sociaux où la mixité sociale est faible. Les conséquences se font sentir notamment sur le fonctionnement de l'école élémentaire Maurice d'Ocagne.
- L'entrée de Paris par la Porte de Vanves est dévalorisée par l'enchevêtrement de voiries, de stationnements anarchiques, d'espaces non entretenus.
- Le quartier Porte de Vanves est utilisé comme parc de stationnement par des habitants des communes limitrophes.
- L'installation du marché aux puces pendant le week-end crée des difficultés de voisinage.
- Le secteur présente un déficit de locaux associatifs.

Parmi les projets sociaux en cours d'étude :
- le centre d'animation Maurice Rouvier,
- la création d'un ou deux nouveaux centres sociaux,
- la création d'une halte-garderie,
- la réhabilitation PALULOS des immeubles OPAC de la Porte de Brançion a été engagée (fin des travaux en 2002),
- la mise en place d'une opération PALULOS sur les immeubles de la SAGI, à la Porte de Vanves permettant, outre la suppression du bruit extérieur, de privatiser une partie des espaces extérieurs pour les réserver au stationnement des résidents.

D'autres projets pourraient émerger et être intégrés à l'ORU :
- le réaménagement de l'hôpital Broussais,
- l'aménagement de la petite ceinture et le devenir de la partie souterraine de cette ancienne voie ferrée,
- le devenir du bâtiment de l'ancien lycée technique de dessin industriel de la rue des camélias,
- la rénovation de l'école élémentaire et maternelle Alain Fournier,
- le devenir de l'ancienne gare de la petite ceinture appartenant à la SNCF,
- le désenclavement de la cité du 156 rue Raymond Losserand,
- la rénovation du foyer de la rue des arbustes,
- la réalisation d'un mur anti-bruit pour l'école Maurice d'Ocagne,
- la rénovation ou reconstruction en dur de l'annexe du centre d'animation Marc Sangnier près du métro Porte de Vanves et éventuellement son agrandissement.

Des dispositifs de l'Etat et de la Ville sont ou pourront être mis en œuvre ou amplifiés, notamment dans le domaine social :
- le bus info-santé sur la Porte de Vanves, le mercredi entre 10 h et 14 h,
- le bus info-mairie,
- une équipe emploi-insertion (associations, agents de l'ANPE et de la Mission Locale),
- la mise en place d'un réseau d'éducation prioritaire et d'un Contrat Educatif Local,
- la mise en place de permanences d'accès aux droits ou de permanences de services publics sur le quartier.

Objectifs - projets

« Raccommoder » Paris et sa périphérie.
La couverture programmée du périphérique dans le contrat de plan 2000 - 2006 constitue une première amorce de réponse à cet objectif, au-delà de la réduction sensible des nuisances sonores pour les riverains.
Elle s'étendra de la Porte Brancion à une limite Est située à environ 50 mètres de la Porte de Vanves, ce qui correspond quasiment aux limites de l'ORU proposée. Cette couverture offre un potentiel d'aménagement, dont le programme sera défini en concertation avec les élus locaux, tant parisiens que des communes limitrophes, les riverains et associations.

Développer les espaces de promenade et les circulations douces.
A l'occasion de la réalisation d'un tramway en rocade sud, les boulevards des Maréchaux feront l'objet d'une requalification globale accordant une plus grande place aux piétons, aux vélos et aux plantations. L'ancienne voie de chemin de fer de la Petite Ceinture - Sud pourra être aménagée en axe de promenade. Les plantations déjà nombreuses entre le périphérique et les Maréchaux seront retraitées et augmentées dans l'esprit des « cités jardins ».

Requalifier les ensembles sociaux en difficulté
Il est prévu que les immeubles de la SAGI, les plus exposés au bruit du réseau ferré, fassent l'objet, dès 2001-2002, de travaux lourds d'isolation. Le secteur est aussi directement concerné par la libération par l'Assistance Publique des emprises de l'hôpital Broussais et par la requalifiquation de la cité du 156 rue Raymond-Losserand.

Intérêt d'une opération de renouvellement urbain

Conformément aux objectifs de la politique de la ville, la réflexion à entreprendre sur l'ensemble du quartier doit permettre d'apporter des réponses tendant à supprimer les conflits communautaires et le sentiment d'insécurité. Elle doit par ailleurs être conduite dans un souci de mixité sociale.

L'ORU doit venir en appui des différents projets du secteur, et doit participer à l'intégration de ce quartier aux autres quartiers du 14ème . Sa mise en place sera l'occasion de remettre à plat la question des transports en commun, de la place du piéton, du vélo et de la voiture dans le quartier.

La couverture du périphérique dont la réalisation a été décidée dans le Contrat de Plan, doit s'accompagner d'un ensemble d'équipements sportifs et de loisirs et d'aménagements d'espaces publics et d'espaces verts.

La concertation avec Malakoff devra être renforcée afin de donner une dimension intercommunale forte à ce projet.

PORTE DE VANVES-État actuel

PORTE DE VANVES

État actuel

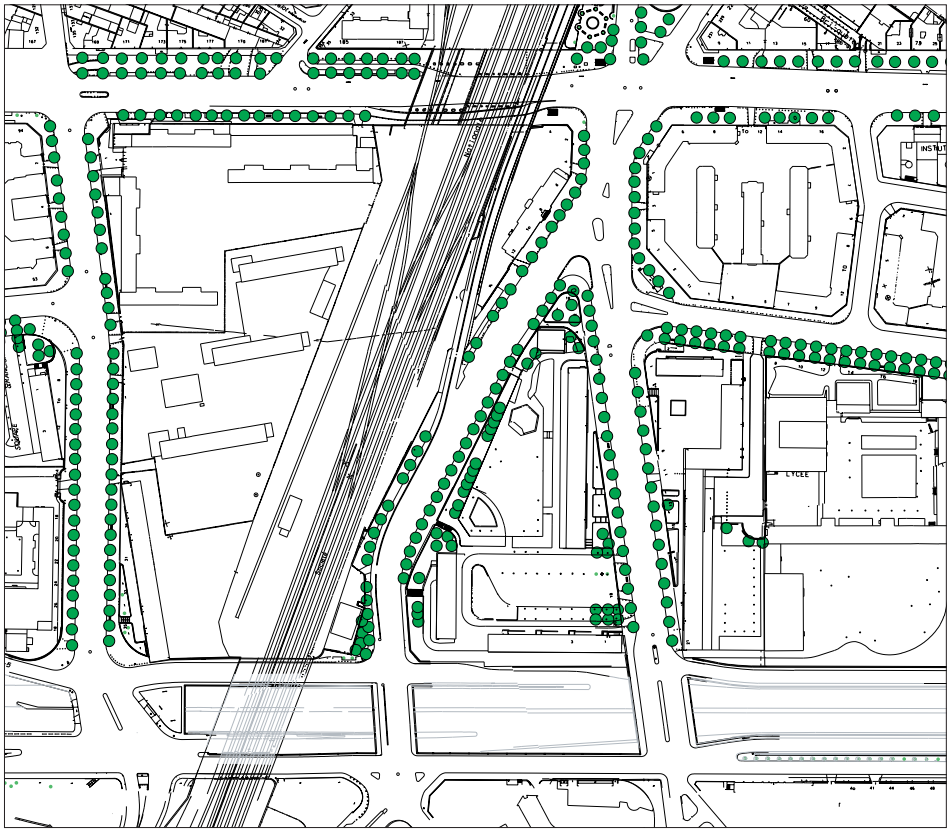

Projet de requalification

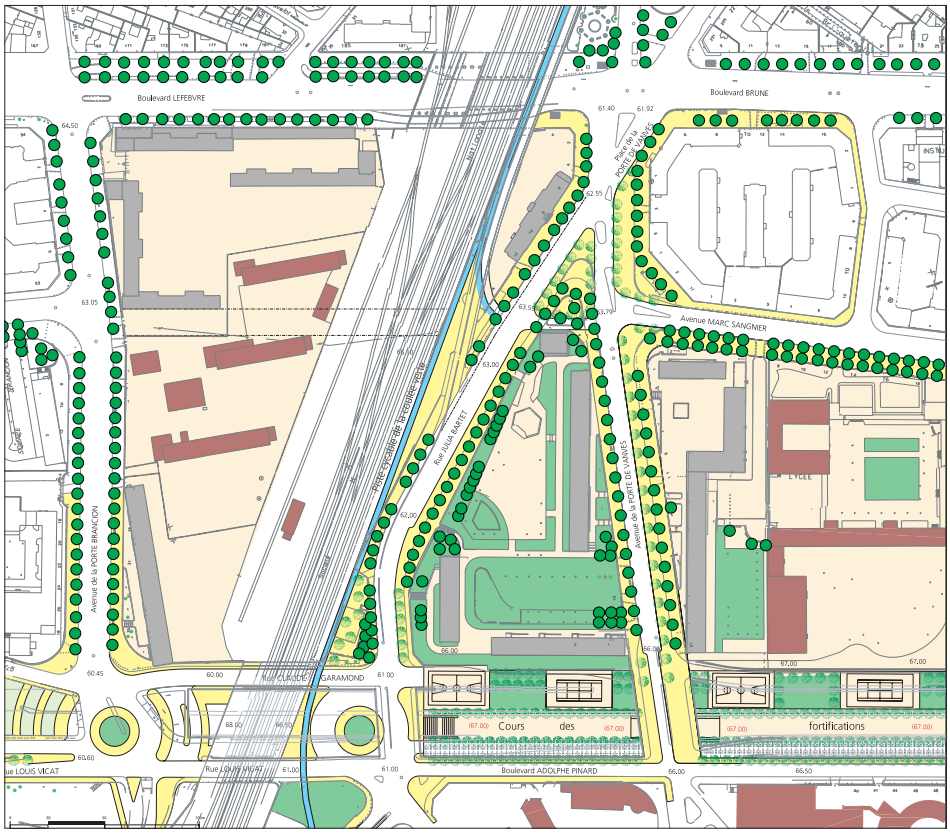
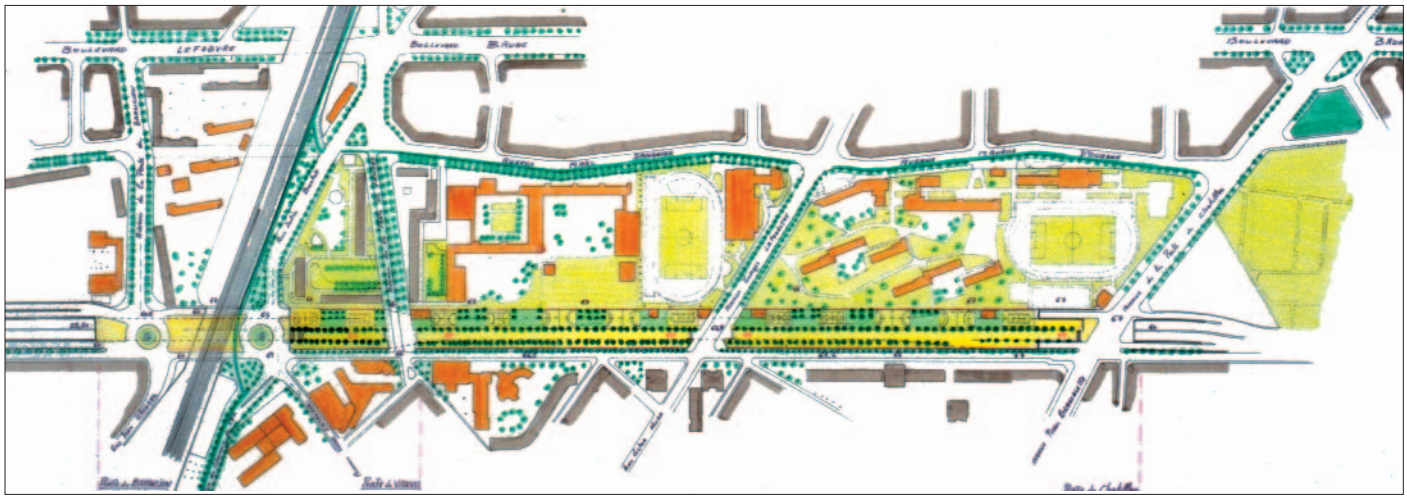
PORTE BRANCION - PORTE DE VANVES - PORTE DE CHATILLON
Couverture du périphérique - Proposition d'aménagement